

**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE**  
**HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE**  
DE  
**SOISSONS**

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam  
senectutem quæ in homine venerabilis, in  
urbibus sacra est.

PETRE LE JONGE; liv. VIII; épit. XXIV.

---

**TOME QUINZIÈME**  
(3<sup>e</sup> série — 1908)

---

**SOISSONS**  
**IMPRIMERIE DE L'ARGUS SOISSONNAIS**  
15, RUE SAINT-ANTOINE, 15

---

MDCCCX

# BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

8° Lc 31  
~~Ausms. 11~~  
-A

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

### HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

## SOISSONS

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam  
senectutem quæ in homine venerabilis, in  
urbibus sacra est.

PIÈCE LE JEUNE; liv VIII; épit. XXIV.

---

TOME QUINZIÈME

(3<sup>e</sup> série — 1908)



---

SOISSONS

IMPRIMERIE DE L'ARGUS SOISSONNAIS

15, RUE SAINT-ANTOINE, 15

---

MDCCCX



Re 8° 10017

# PREMIÈRE PARTIE

**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE**  
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE  
DE SOISSONS

---

---

**Première Séance**

---

**6 Janvier 1908**

---

*Présidence de M. LECER, Président*

---

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président énumère les titres des ouvrages adressés depuis la dernière séance.

**Ouvrages offerts**

*Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne, 2<sup>e</sup> série, tome IX.*

*Revue des Etudes grecques, tome XX.*

*Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Comité des Travaux historiques, et scientifiques, Bulletin année 1907.*

*Société des Antiquaires de la Morinie, Bulletin historique, tome XII.*

*Regestes des Evêques de Thérrouanne, par l'Abbé O. Bled, tome II.*

*Mercur musical, Société internationale de musique, 1907.*

*Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin, tome XV.*

*Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome XXXI.*

*Mémoires de l'Académie de Nîmes, tome XXIX.*

### **Situation financière**

M. le Président apprend à ses collègues que l'impression des volumes des années précédentes s'achève et qu'il sera possible d'en faire la distribution dans une des prochaines séances.

M. le Trésorier rend compte de sa gestion pour l'année dernière. Du rapport de M. Delorme, il résulte que, grâce au nombre toujours croissant des sociétaires, grâce aux cotisations et aux subventions accordées, la Société pourra faire face aux lourdes dépenses occasionnées par la publication des volumes en retard. L'état financier de la Société est satisfaisant.

### **Communications et travaux**

M. Fernand Blanchard donne lecture d'une note archéologique sur le château féodal d'Hartennes, aujourd'hui disparu et transformé en maison de campagne, dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Il ne subsiste des anciennes constructions, que de faibles vestiges.

Le Secrétaire présente, au nom de M. Deviolaine, maire de Soissons, un vaste plan, collé sur toile, levé en 1784, des terres appartenant, alors près de Soissons,

à la princesse de Chimay. Ces terres faisaient partie de la vicomté de Berzy, Visigneux, Chazelles, etc. Ce plan est examiné par la Société avec un grand intérêt. Elle charge le Secrétaire de transmettre à M. Deviolaine ses vifs remerciements.

M. Brucelle présente sur le bureau plusieurs feuillets de la carte agronomique de l'Aisne récemment éditée par les soins du Conseil général et donnée par l'auteur, M. Dubois. Il manque plusieurs feuillets du commencement. La Compagnie décide qu'une demande sera adressée au Conseil général pour le complément de cet envoi.

### **Nomination de membre titulaire**

Mgr Péchenard, évêque de Soissons, Laon et Saint-Quentin, présenté à la dernière séance, est nommé membre titulaire de la Société.

### **Présentation de membre nouveau**

M. le colonel Lecer et M. Burel présentent la candidature de M. Jouillié, principal du Collège.

On procède ensuite au renouvellement annuel des membres du Bureau. Sont élus :

*Président* : M. le colonel Lecer.

*Vice-Président* : M. Burel

*Secrétaire* : M. Fernand Blanchard.

*Vice-Secrétaire* : M. Brucelle.

*Trésorier* : M. Delorme.

*Vice-Trésorier* : M. Batteux.

La séance est levée à quatre heures et demie.

*Le Président,*  
LE CER,

*Le Secrétaire,*  
F. BLANCHARD.

## TRAVAUX LUS EN SÉANCE

---

### LE CHATEAU D'HARTENNES EN 1696

COMMUNICATION DE M. FERNAND BLANCHARD

---

Vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, qui fut si fatal à l'architecture militaire gothique, qui vit crouler tant de donjons en pleine paix, à l'instigation de la politique mazarine et simplement aussi, de la mode, le château d'Hartennes allait perdre, à son tour, les restes de constructions défensives qui témoignaient de son antiquité.

En 1696, le seigneur d'Hartennes, qui était à cette époque M. Jacques de Garges et que les actes notariés du temps appellent M. d'Hartennes, voulut sacrifier au goût du jour et enlever à son vieux manoir tout aspect rébarbatif. Bien que le château d'Hartennes n'eût jamais été, à la vérité, une véritable forteresse, il était convenablement entouré d'eau, de murailles, de tourelles solides. A tout prendre, le châtelain et ses gens pouvaient s'y croire à l'abri des aventuriers et des pillards qui étaient la terreur de nos campagnes au XIV<sup>e</sup> siècle. Mais sous le règne de Louis XIV, il en allait tout autrement : un tel luxe défensif n'était plus de saison.

Voulant mettre à exécution ses intentions d'embellissement, M. d'Hartennes conclut un contrat avec différents artisans pour les travaux qu'il se proposait de faire faire à son logis. Il voulait octroyer, autant que possible, au vieux castel, l'aspect d'une demeure de plaisance.

L'acte fut passé devant Moutonnet, notaire à Soissons, le 13 mai 1696, entre M. d'Hartennes et les sieurs Roubeau, Fabres, Sonnet et Bance, maçons et charpentiers. Grâce aux renseignements que nous avons pu puiser dans ce document, il nous a été possible de retrouver l'emplacement exact des vieilles constructions.

Considérablement modifié à maintes reprises, l'ancien château d'Hartennes appartient de nos jours à notre vénéré Président honoraire, M. Jules Plateau, qui l'habite. Notre obligé collègue a bien voulu nous donner sur sa demeure quelques indications verbales, qui, jointes aux descriptions du contrat notarié, nous ont permis de retrouver et d'identifier dans les bâtiments modernes les restes de l'édifice primitif. C'est ainsi que nous avons pu reconnaître une des anciennes tours, à l'extrémité du corps de logis. Les restes de fossés d'enceinte sont encore visibles, ainsi que ceux de la porte primitive. Enfin les traces du pont-levis ne sont disparues que très récemment. Voici un extrait du devis des travaux de 1696 :

« Premièrement. Il faut démonter la grande porte d'entrée tenant à l'allée avec les piliers et tours y tenant, depuis le mur de ladite porte jusqu'à l'endroit du colombier.....

« Construire une grande porte de pierre de taille de la largeur de dix à onze pieds sur douze de haut d'ouverture, avec un ceintre en pierre de taille, deux assises au-dessus avec le chaperon... Construire un *pilier* avec un arc-boutant de l'épaisseur de trois pieds ou environ, à commencer au fond du *fossé*, sur une bonne fondation jusqu'à la hauteur de la dite grand'porte ; de l'autre côté faire un pilier pareil...

Rétablir aussi, du côté du fossé, les murs de la hauteur de cinq pieds, depuis la dite grand'porte jusqu'au mur de fermeture de la cour.

« Item. A l'entrée du château, du côté de l'allée, il faut démonter la *porte* et la *voûte* au-dessus de la dite porte avec les restes de la maçonnerie, à commencer depuis la *tour* qui y est jointe jusqu'au rez-de-chaussée. Il faut faire disparaître le *pont-levis* et construire en place une arche et voûte bien conditionnée... Il faut démonter et refaire deux *piliers* ; un du côté du fond dudit bâtiment, l'autre proche la porte de la cuisine. Item dans le corps de logis qu'occupe M. d'Artanne, il faut démonter une lucarne. Du côté du fossé dudit corps de logis, il faut démonter *la tour*, proche *le pavillon*. Il faut nettoyer le conduit de l'étang sous la ceinture des fossés. En cas qu'il tombe des démolitions dans le fossé, elles seront retirées... — Toute la couverture doit être refaite.... »

L'acte fut conclu à Soissons et signé le 13 mai 1696 par Antoine Roubeau, Nicolas Fabres et Pierre Sonnet, de Villemontoire, Buzancy et Hartennes, pour la maçonnerie, s'élevant à deux cents livres, et par Jacques Bance, charpentier audit Hartennes, pour la couverture et la charpente, moyennant cent trente-trois livres, faisant au total trois cent trente-trois livres. D'après cet état de marché, on voit qu'un fossé assez profond entourait le château et qu'il était alimenté par l'eau d'un étang voisin. L'entrée était défendue par deux tours et deux piliers, ceux-ci probablement munis d'échauguettes. On accédait dans la cour du château par un passage voûté précédé d'un pont-levis jeté sur le fossé. Quant au corps de logis proprement dit, il devait être flanqué de plusieurs tourelles. Jusqu'ici on ne possédait aucun renseignement archéologique certain sur le manoir d'Har-

tennes. Le devis de 1696 y supplée donc jusqu'à un certain point, et c'est pourquo nous l'avons signalé à l'attention de la Société. On peut déduire de ce contrat que le château devait être un très intéressant spécimen de gentilhommière fortifiée du Soissonnais. On ne peut qu'en regretter vivement la disparition presque totale, mais en se félicitant pourtant que les derniers vestiges qui en subsistent soient tombés en d'aussi bonnes mains.

---

## CARTE AGRONOMIQUE-GÉOLOGIQUE DE L' AISNE

(COMMUNICATION DE M. E. BRUCELLE)

---

M. Gaillot, directeur de la Station agronomique de Laon, a bien voulu me remettre, pour nos Archives les cinq feuilles suivantes de sa superbe *Carte agronomique-géologique du département de l'Aisne*.

La feuille n° 7, établie en 1902, comprend : arrondissement de Laon ; cantons de Rozoy-sur-Serre et Marle (partiels). — Arrondissement de Vervins ; cantons d'Aubenton, Hirson, La Capelle, Vervins et Sains-Richaumont (partiels).

La feuille n° 8, établie en 1903, comprend : arrondissement de Laon ; cantons d'Anizy et Coucy (partiels). — Arrondissement de Soissons ; cantons de Soissons, Vailly, Vic-sur-Aisne, Oulchy et Villers-Cotterêts (partiels).

La feuille n° 9, établie en 1904, comprend : arrondissement de Laon ; cantons de Sissonne, Neufchâtel et Craonne (partiels).

La feuille n° 10, établie en 1905, comprend : arrondissement de Saint-Quentin ; cantons de Le Catelet, Bohain, Saint-Quentin et Vermand (partiels).

La feuille n° 11, établie en 1906, comprend : arrondissement de Saint-Quentin ; cantons de Bohain et Saint-Quentin (partiels). — Et arrondissement de Vervins : cantons de Wassigny (entier), Le Nouvion, La Capelle, Vervins, Guise et Sains (partiels).

Voici l'historique de cette publication :

Ayant analysé, de 1890 à 1894, des échantillons de terres de plus de 200 territoires de l'Aisne, M. Gaillot en consigna les résultats dans les *Bulletins de la Station* des années correspondantes (1). En 1895, il estima qu'il en devait présenter le résumé synthétique dans une *carte* de tout le département. Cette méthode a l'avantage d'éviter l'insertion au *Bulletin* précité des monographies des territoires étudiés depuis et de grouper sous une même teinte les sols de nature physique et de composition chimique analogues, présentant au point de vue agrolologique une ressemblance suffisante.

La première feuille, comprenant les environs de Laon, a été publiée en 1895 ; la deuxième en 1896. Le travail sera complet en 17 feuilles de même format (2).

La partie topographique, exécutée au  $\frac{1}{40\ 000}$  est empruntée à la *Carte de France du dépôt de la Guerre* au  $\frac{1}{80\ 000}$  et à la *Carte de France du Ministère de l'Intérieur* au  $\frac{1}{100\ 000}$ . L'auteur y a apporté quelques

(1) Publiés annuellement par la Préfecture de l'Aisne depuis 1890.

(2) 0 m 765  $\times$  0 m 52 en carte, avec en plus sur les côtés une notice géologique et une notice agrolologique, avec références aux teintes employées, etc.

rectifications, résultant des remarques qu'il a faites au cours de ses nombreuses excursions. Il a en outre profité des corrections qui lui ont été obligeamment signalées par le service des Ponts et Chaussées et par celui des Chemins vicinaux.

Comme base d'exécution de la partie géologique, c'est la *Carte géologique détaillée de la France* qui a servi.

Publiée sous les auspices du Conseil général, cette carte, fort bien exécutée, est très lisible. La Société regrettera certainement de ne pas en posséder les six premières feuilles. Le sud du département va être entrepris prochainement et l'auteur a promis d'offrir chaque feuille nouvelle à la Société, au fur et à mesure de son apparition.

Désirant tenir son œuvre à jour, M. Gaillot accueille avec reconnaissance toutes les observations qu'on voudra bien lui faire, tant au point de vue topographique qu'au point de vue géologique et agrologique. « Par des revisions successives, inévitables d'ailleurs dans ce genre de travail, dit l'auteur, nous nous rapprocherons de plus en plus de la réalité. » (1)

Ces cartes sont pour notre Société, le complément nécessaire aux articles géologiques ou topographiques du *Bulletin*.

---

(1) *Bulletin de la Station agronomique de l'Aisne de 1896*, p. 56.

## Deuxième Séance

---

3 Février 1908

---

*Présidence de M. LECER, Président*

---

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par le Secrétaire, est adopté.

M. le Président énumère les titres des ouvrages suivants déposés sur le bureau et adressés à la Société depuis la dernière séance. Il remet à chaque membre une brochure très intéressante, par M. le chanoine Ledouble, que l'auteur a bien voulu envoyer à ses collègues.

### Ouvrages offerts

• *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1906, 60<sup>e</sup> volume.

*Bulletin français de la Société internationale de Musique S. I. M.*, section de Paris, 4<sup>e</sup> année, tome 1.

*Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers* (Hérault), 3<sup>e</sup> série, tome VII.

*Annales de la Société historique et archéologique de Saint-Malo*, 1907.

*Bulletin de la Société royale belge de géographie*, 31<sup>e</sup> année, nos 4 et 5.

*Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais*,  
année 1907, n<sup>os</sup> 8, 9, 10, 11.

*Bulletin mensuel de l'Association philotechnique*,  
1907, n<sup>o</sup> 12.

*Bulletin historique et philologique du Ministère de  
l'Instruction publique* (Comité des Travaux histo-  
riques), 1906, 3 et 4.

*Mémoires de la Société d'agriculture, sciences,  
belles-lettres et arts d'Orléans*, tome VII, 3<sup>e</sup> série,  
76<sup>e</sup> volume, 1907.

M. le Président, au nom de ses collègues, présente à Mgr Péchenard, qui assiste pour la première fois à la séance, ses compliments de bienvenue et rappelle que notre nouveau collègue fut et demeure encore un des membres les plus distingués de l'Académie de Reims, auteur d'excellents travaux sur l'histoire de la région.

Mgr Péchenard, qui avait déjà remercié, par lettre, ses collègues de leur bon accueil, exprime sa satisfaction de se trouver au milieu d'eux. Il se propose d'assister à nos séances et de collaborer à nos travaux, autant que ses fonctions pourront le lui permettre.

### **Communication et lecture**

M. Brucelle donne lecture d'une note sur la suppression des droits de pontenage à Soissons, en 1789.

M. l'abbé Binet communique la suite de son étude sur les pierres tombales de la cathédrale.

M. Blanchard présente un sceau gothique, de bronze, assez rare par sa forme. Acquis par le

Musée, ce sceau seigneurial paraît dater du milieu du XV<sup>e</sup> siècle. On y lit une devise mi-française, mi-latine : *S. meus, Pierre*. Les armes représentées sont d'or ou d'argent aux trois feuilles de houx de sinople accompagnées en chef d'une billette. Le tout est surmonté d'un heaume fermé et tourné à dextre. Ce sceau paraît appartenir à un seigneur de la famille de Quelen. *L'inventaire des sceaux Clerambault* indique ces armes ainsi : « 7505 Thomas de Quelen. « Ecuier sceau rond de 22 mill. Ecu portant trois « feuilles de houx, penché, timbré d'un heaume « couronné et cimé d'une tête d'aigle. Service de « guerre. Quittance de gages 28 mai 1380. »

M. Blanchard lit ensuite la fin de son étude sur la statuaire de Saint-Jean des Vignes. Ce chapitre est consacré au petit clocher et aux cuisines.

On procède ensuite à la nomination d'un Comité de lecture pour la publication des manuscrits déjà lus en séance et destinés au Bulletin. MM. les abbés Jacquélet et Hivet et M. Bouchel sont nommés membres de ce Comité qui se compose d'autre part des membres du Bureau.

### **Election d'un membre nouveau**

On procède ensuite à l'élection d'un membre titulaire nouveau.

M. Jouillié, principal du Collège, est nommé membre de la Société.

La séance est levée à quatre heures et demie.

*Le Président,*

LEGER.

*Le Secrétaire,*

F. BLANCHARD.

## NOTICES LUES EN SÉANCE

---

### Suppression du Droit de Pontenage à Soissons

EN 1789

(COMMUNICATION DE M. EDMOND BRUCELLE)

---

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le droit de péage, ou plus exactement de *pontenage*, dû pour le passage des voitures attelées, bêtes de charge, bestiaux, marchandises, etc., sur l'unique pont de l'Aisne à Soissons, était perçu au profit du duc d'Orléans, comte apanagiste.

Mais ce droit ayant été contesté sur plusieurs points de la France, le Conseil du Roi arrêta en 1724, 1725 et 1727, qu'il serait nommé une Commission pour vérifier les titres constitutifs des péages. Sur le rapport de cette Commission, le Conseil décida, le 10 mars 1771, que le péage perçu par le duc d'Orléans à Soissons, à Jaulzy et à Lamotte, serait supprimé.

Cependant, le duc prétendant que la décision du Conseil ne faisait pas opposition à la jouissance de ses droits d'apanage, continua à percevoir le pontenage aux lieux précédemment indiqués. Il l'augmenta même de dix sous à livre, malgré l'arrêt du Conseil du Roi du 15 septembre 1774, et obtint le 10 mai 1787, de la Chambre du domaine de Soissons, une ordonnance homologuant cette étonnante augmentation !

Sollicité à plusieurs reprises d'abandonner volontairement son prétendu droit de pontenage à Soissons,

jugé exorbitant et gênant, le duc fit à nouveau valoir qu'il faisait partie de son apanage ; il alla même « jusqu'à recommander au Comité (1) de le féconder de sa surveillance ».

C'est alors que la commune de Soissons et le Comité décidèrent, à la date du 24 août 1789, que le droit de péage ne rentrait aucunement dans l'apanage du duc d'Orléans et établirent que ce dernier ne se conformait pas aux ordonnances de 1663 et 1669 sur la matière, notamment : 1° en ce qu'il ne justifiait pas de titres établissant sa jouissance ; et 2° en ce qu'il ne remplissait pas les charges et conditions légales d'entretien du pont qui était uniquement supportées par la ville. En conséquence, ils arrêtaient « provisoirement, sous le bon plaisir de l'Assemblée Nationale et du Roi, qu'en conformité de l'arrêt du 10 mars 1771, ces mêmes droits de péage, supprimés, cesseraient dès à présent d'être payés, sous la réserve de réclamer la restitution des sommes exigées avant et depuis » (2).

Voici la curieuse scène qui se passait à Soissons au sujet de cette perception le jour même où la Commune et le Comité délibéraient : Pierre Pavie, « receveur des droits de vicomté et pontenage, à la porte de Crouy », réclamait au conducteur d'une voiture, « de par le Roy et de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc d'Orléans », le paiement immédiat « de six deniers, compris les dix sols pour livre », dus en vertu de l'article premier du tarif des droits

(1) V. Sur ce Comité permanent ou municipal, le t. VIII, p. 8, des *Annales du diocèse de Soissons*, de l'abbé Pécheur.

(2) Mémoire sur les droits de péage par terre et par eau prétendus par le duc d'Orléans, tant à Soissons, qu'à Jaulzy et Lamotte. Ponce-Courtois, imprimeur de la Ville et du Comité permanent de Soissons, 1789. Col. Perin, n° 4777.

de pontenage, dont un exemplaire était affiché « en dedans et en dehors de son bureau ». Le voiturier allait payer, « lorsque le sieur Lherbon (1), marchand et bourgeois, demeurant près de ladite porte de Crouy, ouvrant sa croisée, lui en fit défense, disant que ces droits n'étaient aucunement dus et que c'était monopole ».

Le voiturier fit comme Lherbon venait de dire. Pavie en rédigea procès-verbal et le porta aussitôt, pour l'affirmer, chez M. Brulé, conseiller du Roy et du duc d'Orléans « au bailliage et siège présidial de Soissons et à la Chambre du domaine ».

M. Brulé fit observer à Pavie qu'il n'était pas le plus ancien Conseiller de la Chambre du domaine, que d'un autre côté il faisait alors partie du Comité et qu'ainsi c'était moins à lui qu'aux autres juges à recevoir son affirmation. Le receveur répondit que M. Charpentier était absent, que M. Brayer était toujours occupé et M. Decarne souvent à la campagne. M. Brulé engagea Pavie à revenir le soir à 9 heures, ou le lendemain à 6 heures du matin. L'agent ayant représenté au juge que le délai de 24 heures, dans lequel l'affirmation devait être faite, expirait précisément à l'heure qu'il lui indiquait pour le lendemain, celui-ci répondit « que cela ne tirait pas à conséquence pour un quart d'heure de plus ou de moins, qu'au surplus il pouvait venir avant 6 heures du matin. »

Pavie se rendit donc le lendemain à 6 heures précises du matin au logis du juge, mais, ayant trouvé la porte fermée, il alla « entendre une messe basse dans l'église paroissiale de Notre-Dame des Vignes ». Puis, étant retourné chez M. Brulé, celui-ci lui dit

(1) Probablement celui qui fut conseiller municipal à Soissons et juge de paix en 1790.

« qu'il n'était pas nécessaire de recevoir son affirmation, parce que les droits qu'il percevait allaient être supprimés ou éteints, suivant la délibération de la commune de la veille ».

Le receveur prit cette réponse pour un refus de recevoir son affirmation et en informa de suite M. Thury, inspecteur des droits de pontenage, qui lui conseilla de se rendre chez un notaire, pour faire dresser acte du tout. En conséquence, Pavie se présenta à 9 heures du matin (25 août 1789), devant M<sup>e</sup> Charré, notaire à Soissons, qui reçut ses déclarations, affirmation et serment (1).

La délibération de la commune du 24 août 1789 commentée et imprimée sous forme de « mémoire », fut adressée au Parlement et au Roi (2). Ce mémoire mentionne « que la commune de Soissons et le Comité n'ont rien entrepris sur les droits de l'apanage de M. le duc d'Orléans et qu'en arrêtant provisoirement la perception du péage dont il s'agit, ils n'ont fait qu'user d'une liberté qu'assure la régénération du royaume. » Il se termine ainsi : « La province du Soissonnais réclamant par la commune et le Comité de Soissons, n'a-t-elle pas droit d'espérer d'obtenir l'affranchissement et la liberté, de la sagesse et de l'équité de l'Assemblée Nationale et du Roi, lorsque tout y concourt au cas particulier et que déjà l'abolition de toute servitude est un des premiers gages du bonheur et de la félicité qui sont annoncés et préparés à tous les ordres de l'Etat. » C'était une allusion au vote de la nuit du 4 août 1789 qui avait

(1) Aux archives de M<sup>e</sup> Thomas, notaire à Soissons.

(2) Mémoire sur les droits de péage, etc., cité précédemment.

aboli les privilèges seigneuriaux, le titre et les droits de comte, d'apanage, etc.

Ces doléances, qui s'ajoutaient à celles déjà portées au cahier du Tiers-Etat Soissonnais et aussi à celles de beaucoup d'autres cahiers, furent enfin entendues : Dans sa séance du 9 mars 1790, l'Assemblée Nationale supprima, sans indemnité, les droits de péage, pontenage, etc., dans tout le royaume ; toutefois, elle en excepta les péages royaux sur les grands chemins et sur les rivières (1).

Cédant sous la vigoureuse poussée des idées nouvelles, le vieil édifice féodal et royal de la France s'écroulait ainsi pièce à pièce !



(1) *Gazette Nationale ou Moniteur Universel* du 10 mars 1790.

## Troisième séance

---

Lundi 2 mars 1908

---

*Présidence de M. LECER, Président*

---

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par le Secrétaire, est adopté.

M. le Président énumère les titres des ouvrages envoyés depuis la dernière séance.

### Ouvrages offerts

*Bulletin historique du diocèse de Lyon*, novembre et décembre 1907.

*Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 56<sup>e</sup> année, 224<sup>e</sup> livraison.

*Bulletin mensuel de l'Association philotechnique*, 29<sup>e</sup> année, janvier 1908, n<sup>o</sup> 1.

*Mémoires et documents de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie*, tome XLV, 2<sup>e</sup> série, tome XX, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> fascicules.

*Annales de l'Académie de Mâcon*, 3<sup>e</sup> série, tome XI, 1906.

Parmi ces ouvrages, on remarque particulièrement deux opuscules dus à la plume de notre collègue M. Bouchel. On remarque également onze volumes

de l'almanach Matot-Braine donnés à notre Compagnie par l'éditeur M. Matot, qui a chargé M. Brucelle, archiviste, de nous les faire parvenir.

M. Brucelle signale tout l'intérêt que présentent certains articles archéologiques de cette publication très connue du reste dans la région. La Société remercie vivement le donateur de son envoi.

M. Leloutre, notre collègue, adresse également à M. le Président un cliché et une épreuve photographiques d'un vieux plan de Soissons datant de 1747, appartenant à M. le chanoine Ledouble, et dont le Musée possède aussi un exemplaire.

Le cliché présenté par M. Leloutre a été exécuté gracieusement par M. Hutin, il est parfait en tous points. Aussi la Société décide-t-elle d'utiliser ce cliché pour la reproduction en phototypie de ce plan ancien du XVIII<sup>e</sup> siècle, devenu très rare. Ce plan figurera donc au présent Bulletin.

M. le Président adresse tous les remerciements de la Société à MM. Stanislas Leloutre et Hutin.

### **Correspondance**

Le Secrétaire communique une lettre du vicomte de Gosson, demandant des renseignements sur un membre de sa famille, gouverneur de Soissons vers 1420, messire de Gosson, qui jusqu'ici n'était pas connu comme ayant exercé cette fonction.

### **Communications et travaux**

M. Blanchard présente à ses collègues une empreinte, sur plomb, d'un sceau de Grégoire IX, provenant d'une bulle. Ce plomb historié a été trouvé

dans des fouilles rue de Puységur, près Saint-Jean-des-Vignes. Il provient assurément d'un manuscrit d'une abbaye soissonnaise, perdu soit au moment des guerres de religion, soit sous la Révolution.

M. Lhermitte signale la découverte récente, sur l'emplacement du cimetière des Longues-Raies, d'une tuile à rebords intacte, sans marque de potier.

M. l'abbé Binet donne lecture d'une note où il résume un curieux document inédit intitulé : *De Paris à Notre-Dame de Liesse. Souvenir de voyage de l'année 1644.*

M. Blanchard, au nom de M. d'Arcosse, qui ne peut assister à la séance, présente un manuscrit ayant appartenu autrefois, avant la Révolution, à la Fabrique de l'église d'Ambleny.

Ce document, écrit vers 1774, contient le compte des rentes et des obits de la Fabrique. M. Blanchard est chargé de résumer ce qu'il peut contenir d'intéressant pour les anciennes familles de la région.

M. Lecer signale brièvement les découvertes intéressantes qui ont eu lieu récemment au cours des travaux de voirie, rue Saint-Martin et route de Coucy sur l'emplacement du nouvel abattoir.

M. de Buttet communique à la Compagnie, par l'intermédiaire de M. Blanchard, un plan ancien du XVIII<sup>e</sup> siècle de la Seigneurie de Terny-Sorny, Margival, le domaine de Montgarni. Ce plan est très intéressant en ce qu'il donne une reproduction cavalière des édifices et des villages en question.

M. Blanchard a trouvé dans l'armorial de Le Féron de la Bibliothèque de Soissons les armoiries de plusieurs personnages de Soissons, ou des environs, de

Eustache Delaitre et de messire Georges de Montaigu, « seigneur de Listenoy, grand maître de France en « mil quatre cent quatre-vingt-huit, du temps du « roy Charles VIII, qu'on tient être inhumé en la « ville de Vailly (Vély), près de Soissons (1). Et portait d'azur à trois têtes de lion d'or, lampassé de « sable.

« Je trouve (ajoute Le Féron) en autre lieu, qu'il « portait bandé d'or et d'azur à la bordure de gueules, au canton d'hermine, qui est du duché de « Bourgogne. ».....

Et enfin celles de Jean de Dormans qui sont « d'azur à trois têtes de léopard d'or ». A ce propos, M. Blanchard rappelle que Jean de Dormans est accompagné, justement, sur la statue qui le représente à Saint-Jean-des-Vignes, d'un animal qu'on prenait, jusqu'ici, pour un lionceau et qui est peut-être un léopard, caractéristique tirée des armes mêmes du chancelier : « d'azur à trois têtes de léopard placées deux et une ».

M. Lecer termine la lecture de son article sur les fortifications de Soissons et il présente la copie d'un plan de la ville, exécutée par lui-même, sur un plan de la ville de Soissons prêté par l'administration du génie de Compiègne.

### **Excursion annuelle**

Les excursions archéologiques de la Société reprendront prochainement, ce mois-ci, par la visite des

(1) Armorial de Féron. Grands maîtres, page 53. Bibliothèque de Soissons.

(2) — Même ouvrage — Chanceliers, page 26.

anciennes fortifications et par l'excursion des fortifications de Muret.

La première promenade est fixée au 12, la seconde au 26 mars.

### **Publication du Bulletin**

Le Secrétaire remet aux Sociétaires présents le Bulletin de la Société, récemment paru, et qui comprend les années 1905 et 1906. Les Sociétaires qui ne pourront venir aux séances prochaines peuvent le faire retirer, quand ils voudront, au Secrétariat de la Société ou se le faire adresser, par le Secrétaire, à leurs frais.

### **Présentation de membre nouveau**

M. Stanislas Leloutre et M. Fernand Blanchard présentent la candidature de M. Lucien Henry, comme membre titulaire nouveau.

La séance est levée à quatre heures.

*Le Président,*

LECER.

*Le Secrétaire,*

F. BLANCHARD.

---

## TRAVAUX LUS EN SÉANCE

---

### DE PARIS A NOTRE-DAME DE LIESSE

par **Villers-Cotterêts et Soissons**

SOUVENIRS DE VOYAGE DE L'ANNEE 1644

COMMUNICATION DE M. LE CHANOINE BINET

---

Le pèlerinage de Notre-Dame de Liesse fut très fréquenté au XVII<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle la Cour donnait l'exemple de la dévotion aux pèlerinages. Ces pieux voyages occasionnèrent mainte composition édifiante écrite en prose ou en vers par les pèlerins qui joignaient à l'esprit de religion le goût des belles-lettres. Une de ces œuvres poétiques, en somme assez médiocre au point de vue littéraire, est bien connue des historiens du célèbre sanctuaire, mais n'a jamais fait l'objet d'une étude archéologique au sein de notre Société. Il y a lieu cependant d'y recueillir des impressions de voyage échelonnées sur la vieille route de Paris, de Villers-Cotterêts à Soissons. Elles peuvent ajouter de précieuses confirmations à l'histoire pittoresque de notre région.

Voici le titre du petit ouvrage dont je veux vous donner des extraits. Il est interminable, comme cela arrivait souvent avant le siècle de la vapeur et de l'électricité : *Le Vray trésor de l'histoire sainte sur le transport miraculeux de l'Image de Notre-Dame de*

*Liesse*, nouvellement composé par quatre pèlerins faisant ce saint voyage, en l'année 1644. Ensemble une instruction très salutaire aux voyageurs, avec une description particulière de tous les lieux de leur voyage.

C'est cette description finale qui nous intéresse. Il y a lieu aussi de nommer l'auteur qui est désigné dans l'extrait du privilège du roy placé à la fin de l'opuscule. C'est un sieur de Saint-Pères, conseiller, trésorier-payeur de la gendarmerie de Sa Majesté. Dans le cours de son œuvre, il explique qu'ayant échappé aux dangers de la guerre, il avait fait vœu d'aller à Notre-Dame de Liesse avec sa femme, son fils et sa fille. Ce sont les quatre pèlerins du titre.

Arrivons à ces souvenirs de voyage mis en vers héroïques, où le sens délicat de la nature et la bonne humeur française se mêlent à l'enflure et au mauvais goût.

Partis de Paris, nos quatre voyageurs passent par Le Bourget, Saint-Denis, Montmorency, Dammartin, Nanteuil-le-Haudouin, et bientôt le coche les introduit par la route de Paris dans la forêt de Villers-Cotterêts.

Ils arrivent chez nous ; je leur donne la parole :

D'abord nous descouvrons dans un Pais aimable,  
De la *Forest de Rets* le feuillage agréable ;  
Nous eusmes le plaisir du frais et des oyseaux,  
Tant que roula le Coche en des chemins si beaux.  
Presqu'au milieu du Bois, nous mismes pied à terre,  
Dans un val cahoteux, que le sentier enserre.

Arrivez à *Villiers*, après un peu de temps,  
Nous y disnâmes tous, satisfaits et contents,  
Grace renduë à Dieu, l'un se met à son aise,  
L'autre avant que marcher, s'endort sur une chaise ;

L'un porte à ses amis des nouvelles de Cour.  
Et l'autre d'un Picquet joué un tour et retour ;  
Celuy-cy curieux des choses qu'il agrée,  
S'entretient à part-soy de ce qui le récréé.  
Chacun suit son capricé en toute liberté,  
Attendant le Cocher dans le temps limité :  
Après sur le Bureau les pièces l'on rapporte,  
Où l'Arrest intervient, mais le plus fort l'emporte ;  
    Quelques-uns cependant, pour mieux se divertir,  
Visitent le Chasteau, qu'autrefois fit bastir  
Un de nos Souverains, dans cette Forest sombre,  
Où toujours en Esté l'on peut aller à l'ombre :  
Ce Prince dédia cette belle Maison  
A la Chasse du Cerf, et d'autre Venaison.

    Comme chacun fut prest, le Cocher touchant viste,  
Pour prendre dans Soissons le souper et le giste,  
Tout proche le grand Parc, à l'un des coins du Bois,  
L'on ouit un Concert de ravissantes Voix,  
Qui venaient d'un Couvent, où des Vierges pudiques,  
Au Monarque des Cieux adressaient des Cantiques  
Heureuses par trois fois de servir un Espoux,  
Si fidèle, si bon, si traitable, si doux,  
Et d'avoir, en quittant les Vanitez du Monde,  
Sceu vaincre les Démons, et cette Chair immonde,  
S'abreuvant à souhait des divines Liqueurs,  
Pour en fortifier leurs Ames et leurs Cœurs.

Ce début nous fait apprécier les charmes de Villers-Cotterêts à la belle saison (car le pèlerinage se faisait en été comme nous le dirons tout à l'heure). La forêt et le château, mais surtout la forêt aient toujours les délices des touristes. La halte au relai de poste est prise sur le vif ; elle est vécue ; elle a la valeur d'un tableau de mœurs de l'époque. Quel est ce monastère de religieuses dont le sieur de Saint-Pères parle en termes si mystiques ? C'est l'abbaye des Bénédictines de Saint-Remy, appelée dans les

pouillés du temps : *Sancti-Remigii, prope Villarem ad collum Retiæ*. Les mêmes pouillés la donnaient comme située à un quart de lieue au nord de la ville. Si les quatre pèlerins étaient passés vingt et un ans plus tôt, ils n'auraient pas entendu ce « concert de ravissantes voix ». Ils n'auraient vu qu'un vieux prieuré en ruines, le prieuré de Saint-Georges. Les Bénédictines de Saint-Remy de Senlis en furent mises en possession par lettres patentes de Louis XIII, du 9 mars 1623, et elles le restaurèrent.

Le poétique voyageur poursuivit :

Sortis de la Forest, on rentre en la Campagne,  
Là se void un Vallon, un Bois, une Montagne,  
Un Costeau verdoyant, un Pré qui rit aux yeux,  
Et là coule un Ruisseau, qui plaist encore mieux :  
Les trésors naturels de ce Pais champestre  
Font dire aux Pèlerins, qu'il fait icy bon estre !

A la veille de la récolte, la fertilité des plaines du Soissonnais date de temps immémorial. Dans les plus anciens récits, et jusque dans les vieilles chroniques latines, elles provoquent l'admiration des voyageurs.

Mais les pèlerins sont arrivés en haut de la montagne de Vauxbuin, d'où ils découvrent la vallée de Soissons. A la fin d'une journée d'été, sous les derniers feux du soleil couchant, le délicieux spectacle, dont nous avons joui nous-mêmes bien des fois, ravit les voyageurs. Il faut avouer qu'alors les nombreux clochers des églises devaient ajouter au pittoresque et au grandiose du tableau. Tous sortent du coche et descendent à pied la vieille montagne de Vauxbuin.

Pour un comble parfait des plaisirs innocens,  
Qui charmoient nos Esprits, et ravissaient nos sens.  
Nous voilà parvenus au Valon agréable,  
Qui proche de Soissons est du tout admirable ;  
Où chacun hors du Coche achemine ses pas,  
Par le sentier estroit, qui conduisoit en bas.  
Ce Valon est remply de maint et maint Bocage,  
Et d'un Cristal liquide épandu sur l'herbage.

Les voilà dans la ville. Où vont-ils loger ? Ils ont pris soin de nous indiquer leur hôtel, et c'est là une précieuse donnée qui peut répondre à une question laissée sans réponse par M. Pécheur dans son travail sur les rues de Soissons.

A propos du nom de la rue de la Bannière qui accède au pont, M. Pécheur se demande : « Ne pourrait-on pas dire qu'un hôtel de la Bannière, situé en cette rue, lui aurait laissé son nom ? » Après le récit que je vais poursuivre, l'hypothèse me paraît une certitude. Le pieux touriste va nous dire que lui et ses compagnons descendirent à l'hôtel de la Bannière de France. Il n'indique pas la rue, mais une foule de détails et de traits poétiques indiquent que de cet hôtel il put facilement aller voir la rivière, le pont, le port et les bateaux. D'ailleurs, un coche venant de Paris à destination de Laon devait nécessairement passer dans cette rue. Les pèlerins soupèrent à cet hôtel et y couchèrent non sans éprouver de vives émotions.

Après estre arrivez au Portes de Soissons,  
Quand le Soleil prenait le giste des Poissons,  
Nous prîmes pour logis la Bannière de France,  
Désireux d'aborder en un Port d'assurance.  
Le souper était prest, le couvert déjà mis,  
Chacun s'y convioit, comme on fait entre amis ;

Quand un murmure sourd venant à nos oreilles,  
S'épandit parmy nous de choses n'importe quelles ;  
Le garçon du logis, en nous lavant les mains,  
Dit qu'aux lieux d'alentour, des Soldats inhumains,  
Transformez par leur vice en Assassins infames,  
Volaient les Voyageurs, et violaient les Femmes ;  
Sans espargner non plus les Devots Pelerins,  
Dedans les grands chemins de Liesse, ou de Rheims,  
Il n'est si resolu, qui n'eust à la nouvelle  
Fremy d'horrible peur, et troublé sa cervelle :

Cela de prim'abord estonna leurs Esprits  
Minutans leur retour, de crainte d'estre pris :  
Mais enfin resolus contre ces Avantures,  
Priant le Créateur de toutes Créatures,  
D'estre en temps opportun leur Saint Libérateur,  
Et de les delivrer de l'homme malfaicteur ;  
Ils furent rassurez, et pleins de confiance,  
Prirent tous leur repas avecque patience ;

Ce que nos pèlerins disent de l'emploi de la journée du lendemain est très intéressant, d'abord pour la date exacte du voyage. En termes imagés ils nous font entendre que le lendemain était le jour de la Fête-Dieu. Le vrai nom liturgique traduit exactement par l'auteur est : la Fête du Corps du Christ. Ils s'en allèrent faire leurs dévotions dans une église qui n'est pas indiquée. Il y a bien des probabilités que ce fut à l'église Saint-Quetin, l'église du quartier. En ce jour de fête qui était alors chômé, la journée fut employée à de pieuses visites, et la cathédrale attira tout d'abord les voyageurs.

Ils vont rendre leurs Vœux le lendemain matin,  
A ce jour bien-heureux, où le sacré Festin,  
Du Corps du Fils de Dieu, se célèbre en l'Eglise,  
Qu'avec un zèle ardent chacun le solennise,

Et qu'un beau Soleil d'or renferme le Soleil,  
Brillant sur les Mortels d'un éclat sans pareil.  
Nous allons de bonne heure our la sainte Messe,  
Adorer ce grand Dieu, qui nous a fait promesse,  
De nous donner le Ciel pour nostre logement,  
Si nous le reverons en terre dignement.

Après qu'au Tout-Puissant nous eusmes fait  
Devots nous poursuivons nostre Pelerinage, [hommage  
Et voyons à Soissons, avant que d'en partir,  
Le Temple spacieux de S. Gervais Martyr,  
Patron du Diocèse ; Eglise magnifique,  
Bien claire, et bien croisée, avec un beau Portique:  
Les Chapelles qui sont en l'enceinte du chœur,  
Portent l'amour de Dieu jusques au fond du cœur :  
A la Nef, et par tout, ne se void qu'une allée,  
Et voilà sa beauté dans trois mots estalée.

Il faut savoir gré au sieur de Saint-Pères d'avoir apprécié notre cathédrale ; il n'y trouvait pas cependant le luxe d'ornementation sculpturale ni la profusion des statues qui éblouissent dans d'autres cathédrales. Il a été sensible à ce mélange de force et de grâce, à cette discrète élégance, à cet atticisme religieux de l'art ogival qui s'affirme ici en pleine lumière.

De la cathédrale on alla à Notre-Dame qui rivalisait de beauté avec la mère-église, mais les visiteurs nous apprennent que l'église était très sombre. Rien n'est plus facile à comprendre. Il suffit de se rappeler Saint-Germain-des-Prés à Paris. Au lieu de larges baies ogivales telles que celles de la cathédrale, Notre-Dame avait des fenêtres romanes ne donnant qu'un jour discret.

Nous voyons Nostre-Dame, où font un doux séjour  
Des Vierges, dont le cœur brûle d'un saint Amour :  
Son Temple, bien qu'obscur, excite à la Prière,  
Et fait luire dans l'Ame une sainte lumière.

L'histoire locale nous avait appris que le cloître du couvent des Minimes, au numéro 11 de la rue de ce nom, faisait l'admiration des amateurs d'art. Les grisailles des verrières mêlées de compositions allégoriques étaient l'œuvre du peintre verrier soissonais Pierre Tacheron ; elles soutenaient la comparaison avec celles dont il avait orné les fenêtres de l'Arquebuse. On savait aussi que la muraille intérieure de ce cloître était entièrement recouverte de peintures sur toile d'un grand mérite, représentant l'histoire des martyrs de l'Eglise catholique. La narration en vers du sieur de Saint-Pères nous atteste que la réputation du cloître des Minimes n'était pas surfaite.

Les Minimes aussi sont par nous visitez,  
Où l'Art fait remarquer d'excellentes Beutez ;  
Leur Cloistre étant remply d'une Peinture sainte,  
Des Martyrs de l'Eglise, en toute son enceinte.

Après avoir satisfait leur curiosité et leurs dévotions, nos quatre pèlerins quittèrent Soissons dans l'après-midi de la Fête-Dieu. Après la traversée du pont et du faubourg Saint-Waast, leur coche les emporta dans la direction de Laon par Crouy, la Perrière, Vauxrain, Chavignon, etc... Dans son récit versifié, le sieur de Saints-Pères doit faire une confusion au sujet de la ferme de la Perrière, dont la belle porte ogivale, précédée d'une avenue d'arbres, attira ses regards. Sur la route de Laon avant Chavignon, je ne vois que ladite ferme qui réponde au signalement d'une résidence qu'il appelle le Plessis.

Laisne arrouse Soissons de ses coulantes eaux,  
Et sous un Pont fort beau, porte de grands Battaux ;  
Ayant veu tous ces lieux, l'on se met en campagne,  
Pour aller droit à Laon, et gagner sa Montagne,

Par tous ses grands chemins, se descouvrent aux yeûx  
De superbes Palais, séjour des Demy-Dieux ;  
Entr'autre le Plessis, dont la gaye advenue,  
Sembla ravir nos sens, et charmer nostre veûe.

Ici la muse s'est donnée libre essor. Les superbes palais, séjour des demi-dieux, n'ont existé que dans l'imagination du versificateur, évoqués par la vision de la porte monumentale de la Perrière, mais bientôt il revient à la réalité. Il se rappelle les horreurs de la guerre de Trente Ans finissante, dont il avait souffert lui-même, d'où le tableau très sombre qui termine la relation du voyage en terre soissonnaise.

Nous disme tous pourtant, d'une commune voix,  
Que ce Pais n'est plus ce qu'il fut autrefois,  
Comme on void en Esté l'impitoyable gresle  
Fondant sur les Espics, les coucher pesle-mesle :  
Ainsi les Escadrons, sous le drapeau de Mars,  
Ont inhumainement pillé de toutes parts,  
Les biens des pauvres gens, désolé la campagne,  
Massacré le Mary, violé sa Compagne,  
Et de tous leurs Hameaux fait un lieu déserté,  
Où ce n'est que dégast, qu'horreur, que pauvreté.  
Sans qu'il leur soit resté de ce sanglant outrage,  
Que ce qu'ils ont sauvé de la maudite rage.  
Des Soldats, ou plustost des Tygres furieux,  
Puisqu'on peut assurez, qu'ils sont plus Tygres qu'eux.  
Mais ce Mars, dont le fer toutes choses dévore,  
Leurs misérables corps gesne et bourelle encore ;  
Ils sont pasles, défaits, descharnez, transparens,  
Des Fantosmes affreux, des Squelets apparens ;  
Leurs Entans, dont la faim ne peut estre assouvie,  
A chanter et danser, gaignent leur pauvre vie :  
Bref c'est une pitié de les voir languissans,  
Pleurer, gémir, crier et suivre les Passans.

Telle est cette relation dite des quatre pèlerins.

Elle nous donne la connaissance de l'état d'âme du touriste autant et plus que la vision objective des choses. Au demeurant, ce n'est pas une médiocre jouissance pour celui qui aime la petite Patrie de saisir sur le vif les impressions que les étrangers éprouvent en la traversant. Le sieur de Saint-Pères nous a ouvert son âme avec candeur ; c'était, semble-t-il, une bien bonne âme. Nous lui saurons gré d'avoir apprécié et admiré notre ville et ses environs.

---

## DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

**faites au cours de l'exécution des travaux de voirie  
rue Saint-Martin et route de Coucy**

(COMMUNICATION DE M. LECER)

---

1° Rue Saint-Martin. — En faisant une tranchée de trois mètres de profondeur, vis-à-vis la rue du Grenier-à-Sel, on constata que toutes les terres étaient des terres rapportées et que, sous le trottoir du côté Est, existait une maçonnerie massive provenant sans doute des fondations des bâtiments sur lesquels s'appuyait, de ce côté, la vieille porte Saint-André ou Fausse Porte.

2 Route de Coucy. — Sur le terrain du futur abattoir, en creusant le sol pour l'établissement d'une cave, les terrassiers trouvèrent une douzaine de squelettes, disposés sans ordre, sans orientation, sur plusieurs couches, comme s'ils avaient appartenu à des cadavres jetés pêle-mêle à la suite d'un combat meurtrier ou d'une épidémie. Aucune trace de cer-

cucils, aucun bouton d'uniforme n'ont été trouvés dans le voisinage.

Une partie de ces squelettes était d'une grande friabilité ; d'autres, au contraire, sont parfaitement conservés et semblaient avoir appartenu à des personnes jeunes et robustes. Un seul squelette, de petite taille, pouvait être attribué à un adolescent.

Dans quelles circonstances ces inhumations insolites ont-elles eu lieu ? Ne serait-ce pas en 1814, à la suite du combat meurtrier du 14 février, lorsque les troupes russes de Winzingrode enlevèrent de vive force la porte de Laon malgré l'héroïque résistance de Rusca, qui commandait la Place et qui fut tué l'un des premiers sur les remparts ?

L'époque possible de l'inhumation pourra peut-être être fixée approximativement par l'état des quelques crânes qui ont été conservés. Peut-être aussi la continuation des travaux de terrassement permettra-t-elle de trouver d'autres indices ? J'ai pensé qu'il était bon de vous signaler dès maintenant ces premiers renseignements.

---

## LES FORTIFICATIONS DE SOISSONS EN 1814

d'après un devis

dressé par le service du Génie de la Place en 1817

(COMMUNICATION DE M. LECER)

---

En 1814, Soissons a subi quatre sièges qui, bien qu'ayant eu peu de durée, n'en ont pas moins laissé des marques profondes dans notre histoire locale.

Le 14 février, défendue par le général Rusca, la

Place était enlevée de vive force par des troupes de l'armée russe de Winzintgerode.

Le 2 mars, commandée par le général Moreau et attaquée à la fois par les troupes prussiennes de Bulow, arrivant par la rive droite de l'Aisne et par celle de Winzintgerode, qui se présentaient par la rive gauche, elle capitulait après un bombardement de plusieurs heures, sous la menace d'un assaut.

Le 5 mars, occupée par des troupes russes, elle repoussait une attaque de vive force des maréchaux Marmont et Mortier.

Enfin, à partir du 20 mars, défendue par le chef de bataillon Gérard, elle luttait victorieusement, d'abord contre une attaque brusquée, puis contre les opérations d'un siège régulier, de sorte qu'à la chute de l'Empire le drapeau tricolore flottait encore sur ses remparts.

Les principaux épisodes de ces sièges se trouvent rapportés en détail dans les histoires de Soissons, de Leroux et d'Henri Martin, mais jusqu'ici le manque d'une carte des fortifications de Soissons à cette époque ne permettait pas au lecteur de se rendre un compte précis des efforts de la défense et de l'attaque. Grâce à l'obligeante intervention de M. le général de Castelnau, commandant la subdivision, j'ai pu avoir à ma disposition un vieux plan qui comble cette lacune. C'est un levé à l'échelle du  $\frac{1}{1000}$ , exécuté en 1817 par le Service du Génie de Soissons et faisant actuellement partie des archives de la Chefferie de Compiègne. Ce document, fatigué par un long usage, est peu lisible : il ne pourrait être reproduit par la photographie. J'en ai fait un décalque, hélas, bien imparfait, mais qui peut cependant donner une idée assez exacte de ce qu'était l'enceinte fortifiée de Soissons à cette époque. Ce levé est postérieur de trois ans à

l'époque des sièges, mais entre la chute de l'Empire et l'année 1817, les remparts ne subirent aucune modification : on ne savait, pendant cette période, si la Ville resterait classée comme place de guerre, et l'on s'était abstenu de toucher à son enceinte fortifiée. Le levé du Génie nous donne donc la situation des remparts telle qu'elle se trouvait être à la fin de l'invasion de 1814.

Ce levé, qui comporte également le plan de la Ville proprement dite, permet aussi de reconnaître les principaux changements qui ont été apportés dans la disposition et dans l'appellation des rues, places et monuments de Soissons entre 1817 et l'époque récente où la disparition des remparts a transformé notre vieille cité resserrée dans son enceinte fortifiée en une ville ouverte qui s'étend chaque jour davantage. Le relevé de ces changements fera l'objet d'une note particulière qui prendra place à la suite de notre étude.

A défaut d'une copie du levé du Génie, copie qu'il aurait été impossible de prendre par la photographie, nous l'avons déjà dit, nous profiterons de la *gravure de Poincellier*, datée de 1747, dont une réduction accompagnera notre Bulletin de 1908. Cette gravure, si intéressante pour nous en raison des renseignements précieux qu'elle nous donne sur le Soissons du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, ses églises, ses monuments, ses abords, etc., nous permettra, pour notre étude spéciale, de retrouver l'emplacement relatif des diverses parties de l'enceinte que nous aurons à décrire. De simples croquis, reportés sur une planche à part, reproduiront quelques détails tirés du plan du Génie, entre autres les procédés de fortune employés pour défendre les trois portes de la Ville.

HISTORIQUE DE L'ENCEINTE DE 1814

L'origine de cette enceinte remontait au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. C'était l'amiral Coligny qui avait été chargé de l'organiser vers 1552, lorsqu'on se décida à incorporer dans la place l'Abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, ainsi que le faubourg Saint-Martin et, en même temps, à remplacer les anciennes murailles à tourelles, non doublées de terrassements, par des murs terrassés susceptibles de mieux résister au canon de l'attaque et dont le tracé bastionné permettait d'installer l'artillerie de la défense.

Les travaux de Coligny furent naturellement une création dans la partie nouvelle de l'enceinte, c'est-à-dire sur le front Sud et dans la partie Sud-Ouest et un remaniement plus ou moins complet sur tout le reste. L'enceinte avait reçu, soit à la même date, soit au cours des années suivantes, le complément indispensable de nombreux ouvrages extérieurs : redans, ravelins, lunettes, etc. Le *plan sommaire* que donne *Leroux* à la page 160 du deuxième volume de son histoire de Soissons et la vieille *gravure d'Abel Beraut* qui représente un épisode du siège de Soissons par l'armée royale, en 1617, nous permettent d'apprécier la force de résistance dont la Ville était capable vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

Mais en 1660, en raison de l'annexion récente à la France de l'Artois et d'une partie de la Flandre et du Hainaut, Soissons ayant été jugée trop éloignée de la nouvelle frontière pour continuer son rôle de place de guerre, on lui enleva son armement. (Aujourd'hui, on dirait : on la déclassa.) Ses ouvrages extérieurs furent successivement rasés et aliénés, ses anciens remparts, dégarnis d'une partie de leurs

parapets, dont les terres furent jetés dans les fossés, se convertirent en promenades publiques, des constructions particulières s'édifièrent sur les anciens terrains militaires et même sur les glacis à courte distance des remparts.

Telle était devenue, à la suite de transformations successives, l'ancienne place forte de Soissons, quand le coup de foudre de 1814 l'amena à remplir de nouveau le rôle de forteresse.

Cet exposé, peut-être un peu long, terminé, procédons à la visite de fortification en commençant par le bastion numéro 1, situé à l'angle sud-est de la Place. Nous examinons successivement les fronts Sud, Ouest, Nord et Est, et nous terminerons par la couronne de Saint-Vaast.

#### FRONT SUD.

Le *bastion numéro 1*, dénommé également *bastion de l'Arquebuse ou de Crise*, se trouvait naturellement défendu sur sa gauche par la rivière d'Aisne qui n'était qu'à 200 mètres de lui. De front il était couvert par la Crise et par les oseraies qui la bordaient sur une assez grande étendue; sa face droite n'était embarrassée d'aucun obstacle.

La carte de Poincellier (1747) représente l'Aisne comme baignant la muraille de la face gauche du bastion; il y a là une erreur probable, car on ne peut guère supposer qu'entre 1747 et 1817 le lit de la rivière ait été déplacé. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'en 1814 une bande de terrain séparait l'Aisne de la fortification; en effet, Leroux, dans son histoire de Soissons, raconte qu'au cours du troisième siège (la ville défendue par les Russes) des tirailleurs de la division Christiani, après un combat dans le faubourg Saint-Crépin, *se glissèrent entre le*

*bastion de l'Arquebuse et la rivière*, dépassèrent la Tour du Diable, escaladèrent la muraille peu élevée qui continuait la fortification (le petit rempart) et s'avancèrent ainsi jusqu'au pont. Cet épisode ne se serait pas produit si l'Aisne avait alors baigné la face gauche du bastion.

*Porte de Reims.* — Le bastion suivant, le numéro 2, est à 600 mètres plus à l'Ouest. Entre ces deux saillants régnait donc une longue courtine dont la partie moyenne était totalement dépourvue de flanquements, et c'était là justement que se trouvait une des entrées de la ville, la porte de Reims.

L'enceinte de 1552 avait comporté en avant de la Porte de Reims, une demi-lune qui croisait ses feux avec ceux des deux bastions voisins. Cette demi-lune est indiquée sur le plan de Poincellier. Mais, en 1814, elle avait disparu et l'entrée de la ville se serait trouvée à la merci du premier détachement ennemi qui s'y serait présenté si le général Rusca n'avait pris la précaution de la faire couvrir par un tambour en palissades flanqué de deux parapets d'infanterie qui dirigeaient leurs feux, l'un sur la route de Reims et l'autre sur celle de Château-Thierry. Ces travaux complémentaires de fortifications passagères figurent encore sur le levé du génie en 1817 ; mais ils n'avaient pas empêché la Porte de Reims d'être l'un des points les plus faibles de l'enceinte, et c'est là justement que se portèrent les premiers efforts des assiégeants au deuxième, au troisième et au quatrième siège de 1814.

Le *bastion numéro 2, bastion de la Bergerie ou de Crise*, avait été autrefois couvert par une demi-lune qui, bien avant 1814, avait eu le sort des autres ouvrages extérieurs : elle ne figurait déjà plus sur le plan de 1747.

Au cours du quatrième siège, ce bastion fut le théâtre d'une lutte épique dont il est peut-être utile de rappeler ici les principales phases.

La Place avait été investie le 20 mars. Du 20 au 23, le commandant Gérard avait défendu pied à pied les faubourgs de Saint-Crépin et de Crise ; très inférieur en forces, il n'avait pu, malgré les tentatives les plus énergiques, empêcher son adversaire d'en rester maître et de s'y retrancher solidement. Le bombardement de la Place avait été commencé dès le 22 et, le 23, des batteries de siège avaient été établies au Moulin de la Buerie, à 400 mètres de la face droite du bastion. Le même jour, un parlementaire, qui s'était présenté au nom de l'assiégeant, avait été éconduit. Devant la fermeté de la résistance, l'assailant s'était alors décidé à faire un siège régulier et, pendant la nuit du 23 au 24, il avait fait creuser devant le bastion de la Bergerie des boyaux de tranchée qu'il occupa le 24 et qui rendirent intenable le terrain du bastion.

Paralysé dans ses moyens de défense, Gérard passa à l'offensive et, dans une vigoureuse sortie exécutée la nuit suivante, il refoula les troupes ennemies qui occupaient le faubourg Saint-Christophe, ainsi que les glacis voisins de la Bergerie, et il détruisit les tranchées et les divers abris, habitations, clôtures, etc., qu'occupait l'ennemi. Les murs crénelés du faubourg de Crise, seuls, arrêtèrent l'élan des troupes françaises qui rentrèrent en ville, fières de leur expédition.

L'ennemi répara de son mieux les dégâts occasionnés par la sortie et reprit ses travaux d'approche. Le bombardement devint plus intense, les zigzags des tranchées se rapprochèrent du bastion et les échelles destinées à l'assaut furent ostensiblement amenées.♥

Gérard attendait l'attaque de pied ferme et déjà il avait établi, à la gorge du bastion, la coupure qui devait lui donner une seconde ligne de défense.

Le 17 mars, un second parlementaire se présentait ; il n'eut pas plus de succès que son prédécesseur : Gérard avait déclaré qu'il ne correspondrait avec l'ennemi que par le canon, et il tint parole.

Pendant la nuit du 27 au 28, l'assiégeant avait couronné presque en entier le haut de la contrescarpe.

Pour répondre à l'imminence du danger, Gérard fit une nouvelle sortie, composée, cette fois, de troupes de trois armes. Le canon de l'assiégeant, établi dans les moulins de Crise, prit part à la lutte et arrêta les colonnes soissonnaises, mais celles-ci, avant de rentrer en ville, avaient pu continuer l'œuvre de destruction commencée à la sortie précédente. Le 29, un troisième parlementaire est renvoyé sans être reçu.

Pendant la nuit du 29 au 30, nuit très obscure, l'assiégeant était descendu dans le fossé où il avait construit, en gabions et en fascines, un chemin couvert aboutissant au mur d'escarpe. Ce travail n'avait pu être achevé faute de temps, mais le bois nécessaire avait été amené à pied-d'œuvre. Le 30 après-midi, Gérard fit jeter du haut du rempart, sur cet amas de bois, des fascines enflammées qui le réduisirent en cendre. Ce nouveau danger était encore écarté.

Le matin du 31 mars, surprise ! Les abords de la Place se trouvent dégagés et les troupes ennemies se sont retirées sur les hauteurs voisines. Gérard ne cherche pas la clef de ce mystère ; les glacis sont libres, il y envoie, sans perdre un instant, de forts détachements de travailleurs qui nivellent le terrain, et il reprend avec ardeur, les travaux de défense que le siège étroit qu'il vient de subir ne lui a pas permis

d'achever. Son ignorance des faits politiques qui se passaient à Paris eurent ainsi la conséquence bizarre suivante, que cite Leroux et qui n'est pas pour nous déplaire : « *Le dimanche de Pâques, huit jours après que le Sénat et le Corps législatif avaient prononcé la déchéance de Napoléon, le « Domine salvam fac Imperatorem » retentissait encore dans la cathédrale de Soissons. »*

Aujourd'hui, derrière l'emplacement qu'occupait autrefois le bastion de la Bergerie, se trouve une amorce de rue nouvellement tracée qui, du boulevard Jeanne-d'Arc, se dirige sur le mur d'enceinte de l'ancienne Abbaye de Saint-Jean. *C'est la rue du Commandant Gérard.* Saluons dans son nom la mémoire de ce jeune et valeureux officier qui, en 1814, épargna à notre cité les désastres d'une prise de vive force et la honte d'une capitulation.

Vient ensuite le *bastion numéro 3 ou de Saint-Jean.* Ce bastion était garni d'un cavalier. Il n'a joué aucun rôle signalé dans les sièges de 1814.

Là s'arrête le front Sud de l'enceinte.

*Abords.* — Les abords de la Place, devant le front Sud, sont indiqués, sur le plan du Génie, comme presque complètement dégarnis de constructions sur une profondeur de deux cents mètres environ. La situation était évidemment toute différente au commencement de 1814, et ce sont les commandants successifs de la Place qui ont ainsi fait le vide sur les glacis et en avant d'eux.

Certains chemins marqués sur le plan comme traversant les glacis ont disparu lors de la construction de l'enceinte de 1822. Ce sont : un chemin de cinq mètres de largeur qui, de la pointe du bastion Saint-Jean, aboutissait au chemin du Tour de Ville, près de

la route de Paris, et qui se prolongeait au delà, sous le nom de *Vieux Chemin de La Ferté-Milon*. Cette dernière partie du chemin existe encore aujourd'hui. C'est le chemin vert non entretenu qui va passer près de la ferme de Vauxbuin et qui se prolonge sur Courmelles.

Un autre chemin de huit mètres de largeur, partant du milieu de la face gauche du même bastion, descendait sur le chemin actuel du Tour de Ville, près d'un rentrant proche de la propriété de M. Henry. Au même point débouchait également un sentier qui venait de la pointe du bastion de la Bergerie. Ce sentier avait été respecté par les travaux de terrassements de 1822, et ce n'est qu'à une époque toute récente que la Municipalité de Soissons l'a aliéné et en a cédé le terrain aux propriétaires riverains.

#### FRONT OUEST

Le premier bastion qui se présente sur le front Ouest est le *bastion numéro 4* ou *bastion Myon*. Le rempart, en cet emplacement, étant en contre-bas de la colline Saint-Jean, on avait, dès la construction de l'enceinte, en 1552, renforcé le bastion Myon d'un ouvrage à cornes qui s'avancéait jusqu'à la route de Paris, alors plus rapprochée des flèches de Saint-Jean qu'aujourd'hui. Cet ouvrage à cornes avait lui-même été couvert par un redan établi au-delà de la route de Paris. Le désarmement de 1760 avait fait disparaître ces ouvrages extérieurs et, en 1814, la ligne de défense ne dépassait pas le bastion. Mentionnons cependant qu'à cette époque, en deçà et à courte distance du bastion, se trouvait un cavalier très élevé dont le canon dominait et battait les hauteurs de la colline Saint-Jean. Ce cavalier, conservé dans la

fortification de 1822, forme encore aujourd'hui un massif de terre considérable qui fait partie des dépendances du pensionnat de jeunes filles de la Croix.

Les ingénieurs militaires de 1822 avaient rétabli l'ouvrage à cornes de Myon et dans des proportions plus considérables : son glacis s'étendait du côté de l'ouest jusqu'au delà de la route de Paris et, en conséquence du développement donné à la fortification, la route dut être déplacée en ce point.

C'est là l'origine de la courbe très accentuée que fait actuellement la route de Paris entre la rue d'Héricourt et le passage à niveau du chemin de fer de Compiègne. Ajoutons que le bastion Myon ne paraît avoir rempli aucun rôle particulier important en 1814.

Le fossé de la Place recevait, un peu au nord du bastion Myon, les eaux de la fontaine du même nom : ces eaux, après avoir formé deux petites mares successives, continuaient à s'écouler au fond du fossé où elles formaient une cunette qui se déversait dans l'Aisne vers l'entrée du Mail.

Le *bastion numéro 5, bastion Saint-Remi* présente sur le plan de 1817 une particularité : le tracé de sa partie droite manque. Cette fraction du rempart avait, en effet, été enlevée le 13 octobre 1815, par l'explosion du magasin à poudres établi dans cette partie du rempart, et ce n'est qu'en 1818, c'est-à-dire postérieurement à l'époque du levé du plan, qu'elle fut reconstruite.

Nous arrivons à la *Porte de Paris*.

Lors de la création de l'enceinte, en 1552, cette entrée de la ville avait été couverte par un ravelin auquel, plus tard, Mayenne avait ajouté une contre-garde en terre ; mais en 1774 (la date en est indiquée dans Leroux), le ravelin et sa contre-garde avaient

été rasés jusqu'au niveau du sol et les fossés avaient été comblés.

En 1814, une palissade, du genre de celle que Rusca avait établie à la porte de Reims, couvrait cette entrée de la ville et le commandant Gérard, avant le quatrième siège, avait certainement accumulé en avant de ce passage, qui lui servit de point d'appui pour opérer ses sorties, le plus grand nombre de moyens de défense possible. De tout cela, il ne restait, en 1817, d'autre vestige que le parapet qui, du côté gauche, flanquait le fossé de la fortification dans la direction du bastion Saint-Remi.

Le dernier bastion du front Ouest est le bastion numéro 6. Leroux raconte qu'au moment du premier siège de 1814, la courtine qui séparait ce bastion de la Porte de Paris avait son fossé tellement encombré de décombres divers qu'en certains points voisins du bastion, la profondeur en était réduite à deux mètres, ce qui permit à une partie des troupes de la défense de s'échapper dans la campagne, malgré l'occupation du poste de la Porte de Paris par l'ennemi.

Pendant aucun des sièges de 1814, cette courtine ne fut pas particulièrement attaquée, pas plus, du reste, que le bastion numéro 6 qui lui fait suite ; mais ce bastion, qui est également nommé *bastion de l'Évangile*, a pour nous un intérêt historique tout particulier qui mérite que nous nous y arrêtions un instant. Sa construction, au moment de l'établissement de l'enceinte de 1552, avait absorbé deux monuments anciens de la ville : la *Tour de l'Évangile* et l'*Eglise de Notre-Dame-des-Vignes*.

Les ingénieurs militaires de l'époque avaient conservé la tour, ce qui était alors sans grand inconvénient au point de vue de la défense de la Place et ils n'avaient abattu que la partie supérieure de

l'église, laissant sa partie inférieure noyée dans le parapet. Leurs successeurs de 1822, mus sans doute par le même sentiment de conservation, ayant été forcés d'abattre la tour, en raison des effets de l'artillerie moderne, en respectèrent également la base qui resta de même dissimulée dans le terrassement. Aussi lorsque, vers 1886 après le déclassement de la Place, les remparts furent rasés, vit-on émerger de nouveau les ruines très bien conservées de ces deux débris précieux. Hélas ! leur apparition fut de courte durée : on vendit bientôt, comme matériaux de démolition, ces témoins si intéressants de notre histoire locale et le sol lui-même fut compris dans les terrains mis à la disposition des particuliers.

Inutile d'ajouter que la Société archéologique de Soissons n'a pas été consultée en cette circonstance.

Le bastion de l'Évangile, d'assez grande superficie, possédait un parapet solide et une longue traverse.

#### ABORDS

Devant le front Ouest, il restait encore, en 1817, longeant la contrescarpe un mur qu'on peut supposer être le débris de la clôture du *Parc de la Tour-nelle*, parc qui avait été occupé par l'assiégeant pendant le quatrième siège de 1814 ; et, en avant de la Porte de Paris, le groupe des bâtiments de la *Poste aux Chevaux*. D'après Leroux, ces bâtiments avaient été rasés par Gérard au moment du quatrième siège de 1814 ; rebâti aussitôt après la guerre, ils avaient failli être de nouveau démolis en 1815, pendant les Cent Jours, également par Gérard qui, devenu colonel avait repris le commandement de la Place. Le général Drouot s'y était opposé.

D'autres constructions, que nous voyons figurer çà et là éparses sur les glacis du plan de 1817, bien que non mentionnées par Leroux, doivent probablement leur existence à des circonstances analogues.

De la porte de Paris partaient, comme aujourd'hui, les routes de Paris et de Compiègne.

Du même point se dirigeait, vers le Nord, le chemin de Saint-Crépin-en-Chaye.

Sur la route de Compiègne, la place demi-circulaire, dénommée *Marché aux Chevaux*, n'existait pas. Il en était de même du chemin qui, de ce point, va à Saint-Crépin (rue du Château-d'Albâtre). Enfin, vis-à-vis cet emplacement, le chemin qui se dirige sur Maupas est alors appelé la vieille route de Paris ».

#### FRONT NORD

Le front Nord va du bastion de l'Évangile à celui de Saint-Pierre-à-la-Chaux dont l'emplacement est marqué aujourd'hui par le magasin du service de la Voirie (ancien magasin à poudre dans l'enceinte de 1822).

Son tracé irrégulier, composé d'angles nombreux servant au flanquement de ses diverses parties, n'appartient pas au système bastionné. Ce front est donc de construction antérieure à 1552 et, à cette date, on aurait simplement doublé d'un terrassement la vieille muraille d'enceinte et on aurait augmenté sa force défensive en la couvrant de deux vastes redans qui sont figurés sur le plan de Leroux. Ces redans avaient disparu depuis longtemps en 1814.

Le front Nord de l'enceinte de 1822, celui dont nous voyons raser en ce moment les derniers débris, tout en s'appuyant comme le précédent sur le bastion de l'Évangile et sur celui de Saint-Pierre-à-la-Chaux, avait été reporté fortement en avant dans sa

partie centrale où un bastion complémentaire avait été ajouté. Il s'est alors produit un vide entre la ville et le nouveau rempart : c'est ce long bassin qui a donné asile au Jeu de Paume et au jardin des Archers.

Au sud de ce bassin, c'est-à-dire du côté de la ville, il existe encore aujourd'hui une longue suite de vieilles et hautes murailles servant de clôtures à des propriétés particulières et qu'à leur aspect d'anciens remparts on pourrait prendre pour le mur d'enceinte qui a précédé la fortification de 1822. Le plan de 1817 nous montre qu'il n'en est rien, car ce plan donne à la fois les vieilles murailles en question et la courtine en zig-zag qui a précédé l'enceinte de 1822. D'où proviennent ces murs de clôtures ? La question est peut-être assez intéressante pour que nous allions l'étudier sur place lors de l'une de nos prochaines promenades archéologiques.

Remarquons, en passant, qu'un saillant, très peu marqué, du front Nord, situé dans le voisinage de l'issue de la rue Bara, porte le numéro 7 comme s'il était un bastion ; je signale cette particularité sans l'expliquer.

Le bastion suivant, le numéro 8, ou bastion de Saint-Pierre-à-la-Chaux, n'a pas non plus le tracé régulier des autres bastions de la Place, attendu qu'il n'a ni faces ni flancs proprement dits. Le plan nous le montre muni d'un cavalier de 10 mètres d'élévation, comportant une batterie dirigée partie vers le Nord-Est et partie vers l'Est. Cette batterie avait donc, entre autres, la mission de battre les abords de la porte de Laon, abords si mal protégés, nous le verrons plus tard, lors du premier siège de 1814. Elle était probablement l'œuvre du commandant Gérard et avait été établie, soit en vue du quatrième

siège, soit seulement en 1815 pendant les Cent Jours.

Un cavalier avait déjà été élevé à cet emplacement à l'époque de l'établissement de l'enceinte de 1552, et c'est même sa construction qui avait amené *la disparition du prieuré de Saint-Pierre-à-la-Chaux* et la destruction d'une partie de son église. Mais, après le désarmement de 1660, le cavalier était devenu un simple tertre agrémentant la promenade des remparts (grand plan de Soissons d'une date un peu antérieure à l'époque révolutionnaire existant au Musée de la Ville.) Le tracé de l'église Saint-Pierre figure sur le plan du Génie.

*Abords.* — Du côté Nord, aucune construction ne gênait la défense.

#### FRONT EST

Le front Est, qui longe la rivière d'Aisne, n'avait en 1814, de fortifications qu'à ses deux extrémités : sa partie centrale, entre le Palais de la Sénatorerie (Hôtel de Ville actuel) et le Pont n'avait plus, pour la couvrir, le mur crénelé qui l'avait défendue dans le principe, mur crénelé que la fortification de 1822 rétablit.

De la fortification de gauche (Nord) subsistait seulement en 1814 un mur terrassé dont le fossé, en partie comblé, servait de *Jeu de Paume*. Le petit bras de l'Aisne, qui jadis avait été utilisé pour la défense à son extrémité inférieure (Nord) (voir la gravure représentant le siège de Soissons par l'armée royale en 1617), n'existait plus et l'accès des abords du pont par des troupes venant du Mail semble avoir été facile. Cependant le plan du Génie indiquant l'existence devant le mur Nord du jardin de la Sénatorerie, d'un long et étroit fossé rempli d'eau,



peut laisser croire qu'à cet emplacement, une barrière avait été établie en 1814 pour fermer le passage.

Du côté opposé, la fortification comprenait une muraille continue qui, faisant suite au mur du bastion de l'Arquebuse, allait rejoindre le pont. La *Tour Lardier* ou *Tour du Diable* faisait partie de cette fraction de l'enceinte. Nous avons eu l'occasion de signaler plus haut qu'au cours du troisième siège, un détachement appartenant aux assiégeants, s'était glissé entre la fortification et la rivière et avait abordé le pont. Certainement, le commandant Gérard avait pris, avant le quatrième siège, les précautions nécessaires pour empêcher le renouvellement d'un épisode semblable, mais le levé de 1817 ne donne aucun indice des dispositions prises.

La *Tour Lardier*, dont nous venons de parler, avait appelé autrefois l'attention de notre regretté collègue M. Collet qui, dans une note figurant au onzième volume de la troisième série du *Bulletin*, se demandait où pouvait bien être cette tour. Le plan du génie répond à cette question : la tour était à l'angle Sud-Est de la *petite rue de la Tour*. Mais cette rue ayant été élargie en 1846 (c'est M. Collet qui nous l'apprend), par un recul de sa face Sud, la tour a disparu et son emplacement s'est trouvé faire partie de la rue elle-même. Actuellement, à l'angle Sud-Est de la rue de la Tour, se trouve greffée sur l'ancien mur d'enceinte une saillie rectangulaire que l'on pourrait croire un reste de l'ancienne tour. C'est simplement une addition faite en 1846, probablement pour rendre au mur le flanquement que lui procurait précédemment la tour disparue.

Mais c'était principalement par son centre, par le

pont, que le front Est du corps de place était abordable et, lors du premier siège, c'est par là que les troupes russes pénétrèrent dans la Ville.

Avant le deuxième siège, des précautions avaient été prises pour isoler la place proprement dite du faubourg Saint-Vaast, et l'on avait préparé la rupture du pont et fait créneler les maisons faisant face à Saint-Vaast. Ces préparatifs avaient été inutiles puisque le général Moreau avait capitulé après un premier bombardement sans utiliser tous ses moyens de défense.

#### FAUBOURG SAINT-VAAST

Le faubourg Saint-Vaast était défendu par un ouvrage à couronne composé de trois bastions : celui de gauche, numéroté 11, appelé *bastion Saint-Julien* ou de *Ponsenac* ; celui du centre, numéroté 10, et appelé *bastion Saint-Vaast* ; enfin celui de droite, le n° 9, appelé *bastion de Saint-Médard*. Le premier de ces bastions était dans le prolongement de la rue Porte-Crouy ; le second, dans le prolongement de la rue de Saint-Vaast (au delà de l'emplacement de l'Usine à Gaz), et le troisième avait sa capitale marquée par l'axe de la rue nouvelle de « Claude-Dormay ».

L'ouvrage à couronne de Saint-Vaast avait également comporté autrefois une demi-lune devant chaque courtine et une vaste place d'armes qui barrait la route de Laon entre la pointe du bastion Saint-Julien et la rivière. Au commencement de 1814, ce complément de défense n'existait plus, les remparts étaient dégarnis de leurs parapets et exposés aux vues de l'extérieur. Ajoutons que la muraille, mal entretenue, en laissait l'escalade possible en divers points et, comme nous l'a rappelé dernièrement notre collègue, M. Brucelle, que l'auberge du « Point

du Jour », établie près de la porte de Laon, avait des fenêtres dominant le terre-plein du rempart.

C'est dans ces conditions de défense si défectueuses que le *général Rusca*, commandant la place lors du premier siège, reçut le 14 février l'attaque de vive force de l'armée russe de Winzingerode. La succession des épisodes de cette fatale journée ne peut surprendre personne : Rusca tué sur le bastion Saint-Julien dès le commencement de l'action ; les boulets et les biscuiens de l'ennemi balayant les remparts voisins qu'ils prenaient de front et de flanc pendant que quelques tirailleurs russes, postés à l'étage supérieur de l'auberge du Point du Jour, fusillaient les défenseurs à courte distance et que les sapeurs du même parti brisaient à coups de hache la porte de la ville. Et, pour compléter cet émouvant tableau, au même moment, un poste français établi derrière la porte de l'Echelle-Saint-Médard (poterne donnant accès au chemin de halage de la rive droite de l'Aisne, en amont de la ville), s'enfuyait apeuré sans tirer un seul coup de fusil, sans donner l'alarme, à la vue de quelques cosaques qui venaient d'escalader le rempart et qu'ils laissèrent ouvrir la poterne à leurs camarades de l'extérieur.

Ces poltrons de la porte de l'Echelle méritent nos plus sévères malédictions ! Mais étaient-ce bien des soldats ? N'étaient-ils pas plutôt de ces conscrits ou de ces anciens soldats appelés ou rappelés de la veille et jetés hâtivement dans les rangs sans avoir subi préalablement la préparation morale indispensable pour transformer un citoyen en un soldat prêt au sacrifice et chez lequel l'instinct de la conservation a été étouffé par l'esprit du devoir ?

Mais cette réflexion philosophique m'écarte de mon sujet : je m'empresse d'y revenir.

L'état déplorable de la fortification du faubourg Saint-Vaast avait été quelque peu amélioré dès avant le deuxième siège : les maisons extérieures voisines de la porte de Laon avaient été rasées et les parapets en partie rétablis sur les remparts. Aux approches du quatrième siège, on avait fait davantage. Le commandant Gérard, qui avait décidé de faire de Saint-Vaast le réduit de sa défense, au cas où l'enceinte de la ville proprement dite, trop étendue pour être solidement occupée sur tout son pourtour, viendrait à être forcée, s'était sérieusement préparé à cette éventualité. Un parapet continu couronnait les remparts de Saint-Vaast ; des traverses y étaient jointes ; le rû de Saint-Médard, barré sous la porte de Laon, avait mis plusieurs pieds d'eau dans les fossés ; les murs bordant la rivière, face à l'ouest, avaient été crénelés, et leurs pieds étaient protégés par une palissade. Enfin, la rupture éventuelle du pont était assurée.

A ces précautions minutieuses marquant la ferme volonté de pousser la résistance jusqu'à son extrême limite, ne reconnaissons-nous pas notre commandant Gérard du bastion de la Bergerie ?

De ces préparatifs, on ne retrouve, sur le plan de 1817, qu'une partie du tambour en palanque qui défendait l'entrée de la porte de Laon, ainsi que les parapets et les travaux du rempart.

*Abords.* — Les abords de la couronne de Saint-Vaast n'ont subi que peu de modifications lors de la construction de l'enceinte de 1822. Ils avaient donc, en 1814, à peu près le même aspect que celui que nous leur avons connu en 1885, au moment du déclassement de la place.

Notre examen des fortifications de Soissons en 1814, telles que le plan de 1817 nous a permis de

les reconstituer, est terminé ; peut-être avons-nous le devoir de résumer ici notre impression générale.

En 1814, Soissons, depuis une cinquantaine d'années, avait cessé d'être une place forte régulière, mais son enceinte proprement dite était encore debout ; aussi, devant l'imminence du danger, s'était-on efforcé de la remettre en état de remplir, au moins momentanément, la mission défensive qui allait lui incomber. A la hâte, on avait couvert les trois entrées de la ville de palissades appuyées à des levées de terre ; la porte de Reims, considérée comme plus particulièrement exposée, avait eu ses abords débarrassés des constructions diverses qui auraient gêné le tir rapproché de la défense, et quelques travaux de terrassement avaient été commencés sur les remparts. C'est là tout ce qui avait pu être fait jusqu'au 14 février, jour où Winzingerode, débouchant de Crouy, attaqua la place de vive force. Le général Rusca, commandant les troupes de la défense, n'avait pu que se faire tuer noblement sur le bastion attaqué.

Quelques jours plus tard, le 2 mars, le général Moreau, investi à son tour du commandement des troupes de la défense, après avoir eu à sa disposition une semaine entière pour améliorer la situation de la place, semblait en mesure de faire une résistance plus longue. Après avoir subi un bombardement de quelques heures il avait capitulé.

Le 5 mars, le général russe, qui occupait Soissons, sut y tenir tête aux deux maréchaux français qui l'y attaquèrent sans succès, malgré un combat acharné qui coûta de 800 à 900 hommes à chaque parti. Il marqua ainsi la faute capitale qu'avait commise Moreau en n'essayant même pas de prolonger sa résistance.

Enfin, le chef de bataillon Gérard, qui prit en dernier lieu le commandement, a donné la mesure de ce que peut un chef énergique que les difficultés grandissent au lieu d'abattre, et il eut la gloire de conserver jusqu'à la fin de la guerre la place presque démantelée confiée à son honneur, et cela malgré la prudence, la rudesse et l'énergie des assiégeants.

---

## Quatrième séance

---

6 avril 1908

---

*Présidence de M. LECER, Président*

---

Le procès-verbal de la séance de mars est adopté sans modifications, après lecture par le Secrétaire.

### Ouvrages offerts

*Bulletin historique du Diocèse de Lyon*, Janvier-Février 1908, 9<sup>e</sup> année, 49.

*Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, tome II, 1907.

*Bulletin de la Société géographique de l'Aisne*, 1908. Janvier-Février-Mars, n<sup>o</sup> 1.

*Mémoires de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, tome XXXII, 1908.

SAINT-AUBIN (Aisne), *Les Invasions de 1814, 1815 et 1870*. Conférence faite au cours d'adultes, par A. CANNOT, maire.

*Bulletin de la Société internationale de Musique*, Section de Paris. Ancien Mercure Musical.

*Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique du département d'Ile-et-Vilaine*, tomes XXXVI-XXXVII.

*Mémoires de la Société académique d'Archéologie*,

*Sciences et Arts, du département de l'Oise*, tome xx.  
1<sup>re</sup> partie. Beauvais 1907.

*Compte rendu des Séances de la Société académique  
du département de l'Oise*, 1907.

*Bulletin de la Société royale belge de Géographie*,  
31<sup>e</sup> année, 1907, n<sup>o</sup> 6.

*Annales de la Société zoologique et malacologique  
de Belgique*, tome xxxii, 1907.

A la suite de cette liste, M. le Président signale particulièrement les livres qui viennent d'être adressés à la Société par Mgr Péchenard, et dont il est l'auteur. Ces ouvrages ont pour titres : *Vers l'Action*, *Histoire de l'Abbaye d'Igny*, *Voyage de Reims à Jérusalem*, et enfin, *les Reliques de Saint-Remy de Reims*.

La Compagnie, très honorée de cette attention, charge M. le Président de transmettre ses remerciements à l'érudit donateur.

M. Bouchel offre à la Société différents tomes de l'almanach Matot-Braine, en échange de volumes du Bulletin. L'échange est accepté.

### **Communications et Travaux**

M. le Président donne lecture de son rapport sur la promenade archéologique récente où la Société examina les vestiges des fortifications anciennes du nord de la ville.

Le Secrétaire présente, sur le Bureau, au nom de M. Scalabre, de Braine, divers objets rencontrés dans une sépulture néolithique, aux environs de cette ville. Ce mobilier de sépulture consiste : 1<sup>o</sup> en une hache de silex poli emmanchée, au moment de sa décou-

verte, dans un bois de renne, malheureusement brisé après l'extraction. On distingue cependant encore, sur la pierre, des fragments adhérents de cette monture ; 2° Un vase de terre grossière, de cuisson irrégulière, ayant tous les caractères de la poterie néolithique ; 3° Deux crânes de squelettes de la sépulture et les débris de deux autres crânes ; 4° Un fragment des pierres du tombeau et une lame de silex. M. Blanchard lit, au nom de M. Scalabre, une lettre concernant cette découverte. Il le remercie vivement de son obligeante entremise en faveur du Musée.

M. Vauvillé qui avait appris par les journaux l'existence de cette sépulture, donne les renseignements qu'il a recueillis. Il accompagne sa communication d'une récapitulation des découvertes analogues de l'âge de pierre faites dans notre région.

M. Brucelle communique à la Société la copie de deux proclamations du maire de Crouy, Burel, du 31 décembre 1805 et du 2 janvier 1806. « La première, dit M. Brucelle, contient l'éloge de la vaccine et de l'Empire ; la seconde est un encouragement à boiser les terrains incultes ». La copie de ces proclamations sera déposée aux archives de la Société.

M. Blanchard donne lecture de deux notes, l'une sur une icône russe, l'autre sur un document relatif à une donation concernant l'église d'Ambleny, datée de 1633.

M. l'abbé Hivet communique une étude étymologique sur divers noms de la région.

M. Bouchel lit une note biographique concernant l'abbé Raizer, curé de Saint-Vaast à la Révolution.

Enfin, M. le Président signale un article d'un journal de Paris où il est fait mention d'une lettre

écrite à Soissons par Charles IX en 1570. Voici la teneur de cet article :

« Un visiteur français, en ce moment à Lisbonne,  
« nous fait part d'une curieuse trouvaille aux archives  
« nationales de la *Torre do Tumbo* (parto 2<sup>o</sup>, maço 248,  
« documento II). C'est une lettre du roi de France à  
« l'infant de Portugal pour lui demander la croix de  
« chevalier de l'ordre du Christ en faveur de « nostre  
« amé et féal conseiller, aumônier ordinaire, messire  
« Pierre de Ronsard, gentilhomme vendômois pour  
« l'honneur de vous et de la *République française* »...  
« Priant Dieu, très excellent et illustre prince, de  
« vous avoir en sa sainte garde. Escript à Soissons ce  
« XIII<sup>e</sup> jour de novembre 1570.

« CHARLES. »

« La lettre est écrite sur la largeur d'une grande page  
« in-4<sup>o</sup>, en caractères dits « de civilité ».

« On sait qu'en 1570 la *République française* c'est  
« l'Etat français ; mais n'est-il point piquant de  
« voir cette expression sous la plume de Charles IX  
« sollicitant un honneur pour son poète qui « portait  
« aussi une couronne... » ?

### **Election de membre titulaire**

M. Lucien Henry, présenté à la dernière séance,  
est nommé membre de la Société.

### **Présentation de membre nouveau**

MM. Burel et Leloutre présentent la candidature  
de M. Waelès, comme membre titulaire nouveau.

*Le Président,*  
LECER.

*Le Secrétaire,*  
Fernand BLANCHARD.

EXTRAIT D'UN LEVE DRESSE PAR LE SERVICE DU GENIE.  
DE LA PLACE DE SOISSONS EN 1817

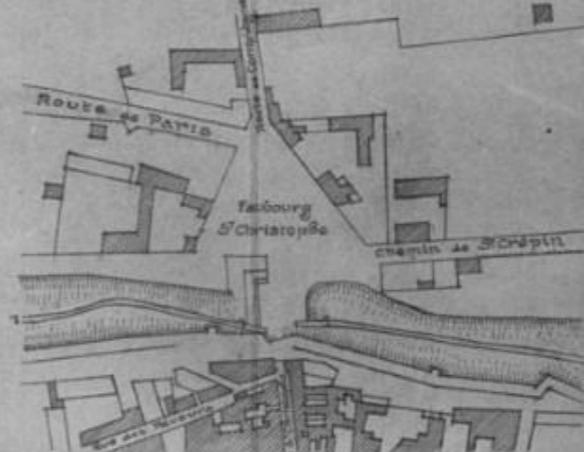
LEGENDE

- 1 Ruissseau de la Fontaine Myon
- 2 Maison de Force
- 3 Ruissseau suivant le Fond du Fosse, se conduisant à la rivière les eaux de la fontaine Myon.
- 4 Mur d'escarpe
- 5 Tour de l'Evangile
- 6 Fosse
- 7 Batterie établie sur le cavalier de Saint Pierre
- 8 Eglise S' Pierre à la Chatix
- 9 Habitation du Colonel Barbade
- 10 — de Monsieur Filremann
- 11 Maison de Lapprairie
- 12 Propriété de Monsieur Brocette
- 13 Maison Baudoux
- 14 — de Laurent Ferte (évêché)

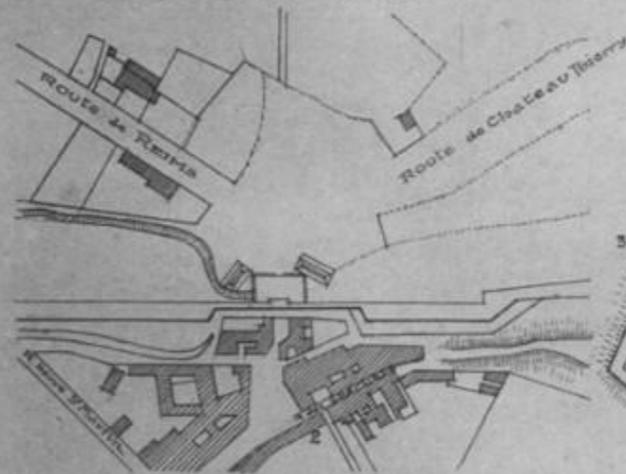
PORTE DE LAON



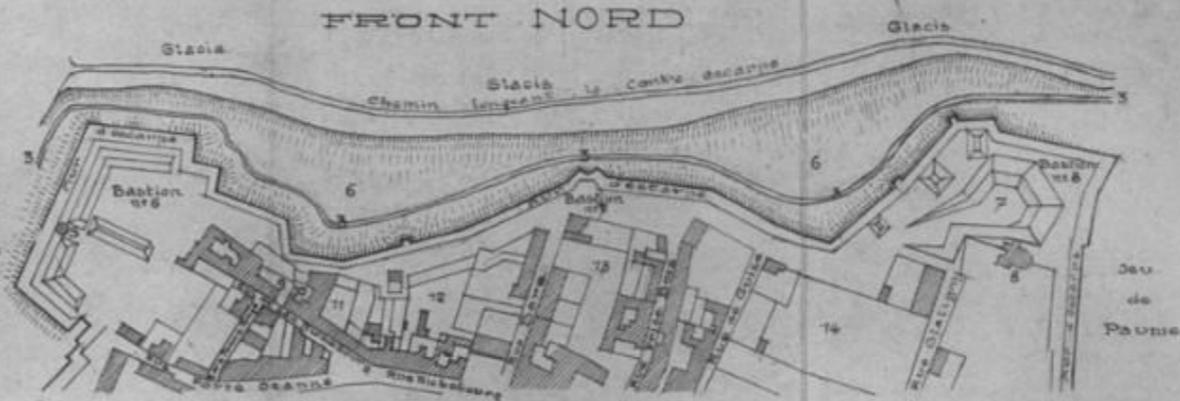
PORTE DE PARIS



PORTE DE REIMS



FRONT NORD



ÉCHELLE 1:50,000

## TRAVAUX LUS EN SÉANCE

---

### VISITE ARCHÉOLOGIQUE

---

## Murs de clôture avoisinant le Jeu de Paume

(COMMUNICATION DE M. LECER)

---

Ainsi qu'il avait été convenu au cours de notre dernière séance, nous sommes allés, le 12 mars dernier, visiter ensemble les vieux murs de clôture des propriétés particulières qui bordent au Sud le large fossé dans lequel sont établis les jeux de Paume et d'Arc. Nous étions déjà convaincus que ces murailles étaient les restes d'une ancienne enceinte fortifiée, mais nous voulions les examiner en détail pour en acquérir la certitude et enfin, s'il était possible, déterminer leur âge.

Nous avons pénétré successivement dans toutes ces propriétés particulières et, presque partout, nous avons constaté que les murailles en question, construites en grand appareil, épaisses de plus d'un mètre à la base, étaient doublées, à l'intérieur, à cinq mètres de distance, d'un second mur moins épais et, qu'entre les deux murs était enfermé un bloc de terre. Les murs qui avaient appelé notre attention sont donc les faces extérieures de massifs terrassés maintenus entre deux murailles parallèles. Leur caractère de débris d'une vieille enceinte fortifiée ne

pouvaient faire aucun doute. Voici du reste le détail de nos observations :

En partant de l'Ouest, à la suite de l'Hôtel de la Subdivision (maisons du lieutenant-colonel Barbade, du 67<sup>e</sup>, et de M. Fitremann, juge au Tribunal civil), murailles et terrassements très bien conservés, passages voûtés traversant ce bloc à la façon de poternes. La partie supérieure de la construction, formant terrasse, est cultivée en jardin suspendu.

Maison voisine : Garde-meuble et habitation du commandant Ribert (ancienne maison de la Prairie). Le mur intérieur a disparu mais on retrouve la trace de son attache sur le mur d'une façade d'un bâtiment d'aile. Ce mur intérieur figure du reste sur le plan du génie en 1817. Naturellement le terrassement a disparu avec le mur.

Maison de notre collègue, M. Brucelle. Les deux murs existent, mais le mur intérieur est de trois mètres moins élevé que le mur extérieur et la terrasse se trouve abaissée d'autant. Là, sur la partie apparente des faces Sud des deux murs, nous avons constaté qu'on avait employé des matériaux de rencontre : pierres de toutes formes dont quelques-unes portent des traces de sculptures, briques, etc. Le sol de la terrasse et celui du jardin qui lui est contigu contiennent, nous a dit M. Brucelle, de nombreux fragments de poteries gallo-romaines : les ruines du château d'Albâtre semblent avoir contribué, pour une part, à la construction de cette portion de murailles.

Entre la rue Bara et la rue Frizebois, les murs de clôture des propriétés particulières sont de construction récente et n'ont rien de commun avec les vieilles murailles visitées précédemment.

Au-delà de la rue Frizebois et jusqu'à la rue de

Guise, les deux murs parallèles et le terrassement qui en remplit l'intervalle se retrouvent de nouveau. (Maison Desboves, aujourd'hui maison Baudoux).

Plus loin, aussitôt après la rue de Guise, une maison particulière (maison Mouton) a été établie sur l'emplacement même de la fortification ; mais aussitôt après, dans la propriété qu'habite Mgr Péchenard, le mur extérieur en excellent état de conservation, se retrouve et, derrière lui, la terrasse de 5 mètres de largeur. Le mur intérieur n'est plus apparent et les terres de la terrasse se raccordent avec le sol du jardin par un simple glacis. Postérieurement à notre visite, Mgr Péchenard voulut bien faire fouiller le sol à l'emplacement du bord intérieur de la terrasse pour y chercher les restes du mur, mais on n'y trouva d'autres traces que de nombreux fragments de pierres sans cohésion. Il y a lieu de supposer que l'ancien mur a été démoli à une époque récente lorsqu'on planta à sa place la belle route d'arbres qui ombrage la terrasse.

Là devait se terminer notre reconnaissance.

Un de nos collègues, M. Leloutre, nous signala alors que, lors de la récente démolition sur le port de vieilles maisons qui ont fait place à la Salle des Ventes, on avait pu voir un reste de terrasse du genre de celles qui nous venions de visiter, et, quelques jours plus tard, au retour de notre excursion de Muret, il nous entraîna à visiter les vieilles maisons voisines de la Salle des Ventes. Notre curiosité a été pleinement satisfaite : dans les deux maisons les plus proches de cette salle, nous avons retrouvé la terrasse et, dans l'une d'elles, les deux murs parallèles distants de 5 mètres.

Tout cela nous confirmait dans notre opinion relative à l'existence d'une ancienne muraille terrassée

ayant formée, à une époque très reculée, l'enceinte fortifiée de Soissons.

Quelle date attribuer à la création de cette enceinte ? C'est dans les documents écrits que nous chercherons la solution de cette question.

Le levé du génie établi en 1817 nous indique qu'à cette époque les murailles en question existaient conjointement avec l'enceinte fortifiée d'alors, enceinte qui remonterait au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Elles sont donc antérieures à cette date. De combien ? Sont-ce ces murailles qui subirent le tir des bombardes royales qui, en 1414, produisirent en huit jours une brèche franchissable ? c'est probable : mais alors elles n'étaient certainement pas encore doublées du terrassement de 5 mètres dont nous constatons l'existence aujourd'hui ; ce terrassement a dû précéder de peu de temps la création de l'enceinte du XVI<sup>e</sup> siècle. Un renseignement donné par M. de la Prairie dans ses *Notes sur sa maison* (Bulletin 2<sup>e</sup> Sér., T. VI) nous confirme dans cette opinion. M. de la Prairie dit en effet que les premiers titres de propriétés de la dite maison, pour spécifier les tenants de l'immeuble du côté Nord, se servent de l'expression : « les murailles » et, qu'à partir de 1549, ils disent : « les remparts ».

Pendant que nous sommes dans le champ des conjectures, ne pouvons-nous pas ajouter que ces murs du vieux rempart soissonnais, encore en si bon état de conservation aujourd'hui, surtout du côté Nord, avaient probablement continué à être entretenus, même après l'établissement de l'enceinte de Coligny et qu'ils constituaient en arrière de celle-ci une seconde ligne de défense ?

C'est par ce point d'interrogation que je termine mon compte rendu ; dans nos études sur des sujets aussi anciens, il est sage de ne pas être trop affirmatif.

## NOTE

SUR LA

# Sépulture de l'Époque Néolithique de la Roche-Braine

---

COMMUNICATION ADRESSÉE A LA SOCIÉTÉ

PAR M. F. SCALABRE, DE BRAINE

La sépulture est située sur le bord d'un promontoire de la colline au N. N. E. de Braine, dominant la vallée de la Vesle. Ce promontoire est le premier à gauche de la route allant vers Vieil-Arcy, à 5 à 600 mètres de cette route et à 1.800 mètres environ de Braine, à 140 mètres environ d'altitude. (Voir la carte d'Etat-Major). (L'altitude de Braine est de 54 mètres au pont de Reims.)

La tombe consistait en une pierre plate formant le fond ; du côté du chevet, par le haut seulement, de pierres dressées sur lesquelles reposait, inclinée, une grande pierre formant le dessus.

Elle est située sur la pente inclinée vers l'Ouest ; ses dimensions étaient la longueur des squelettes de taille ordinaire et, comme largeur, l'espace suffisant pour les contenir serrés les uns contre les autres.

Les quatre squelettes (et non trois) étaient placés côte à côte, les pieds vers le bas de la tombe dans le sens de la pente par conséquent, la face en l'air. Ils étaient complets ; toutes les parties étaient en place : les crânes avec les maxillaires possédant presque toutes leurs dents, les cages thoraciques, les vertèbres, les os du bassin, ceux des bras et des jambes. Ils ont été vus entiers.

Malheureusement les ouvriers les ont brisés ; la

plupart des débris ont été réenfouis sur l'emplacement.

Toutes les pierres composant le fond, le chevet et le dessus, ont été cassées en morceaux destinés aux chemins.

La petite hache est la propriété d'un des ouvriers (1). Elle était emmanchée en bout, dans un os plat percé d'un trou vers le milieu du grand côté. Elle a 72 millimètres de long, 52 millimètres en taillant et dépassait d'environ 22 millimètres l'emmanchure ; l'épaisseur est de 20 millimètres. Elle est en silex poli. Depuis la trouvaille, l'emmanchure, mise au sec derrière un poêle, est devenue friable et a été réduite en fragments. Il reste des traces très visibles de l'os sur un des côtés de la hache.

Le vase a été brisé également ; les fragments en ont été dispersés, comme le reste et enfouis sur l'emplacement. Depuis, en fouillant seulement à la surface, j'ai pu recueillir plusieurs de ces fragments, dont trois réunis forment un côté de la partie supérieure du vase et donnant une idée assez exacte de la forme de cette poterie en terre cuite grossière.

Les ossements, du moins ceux que j'ai pu voir entiers : un humerus, des femurs et tibias (brisés depuis), m'ont paru de dimensions ordinaires.

J'ai recueilli quelques débris laissés à la surface. La partie supérieure d'une boîte crânienne, recueillie également, brisée en trois parties qui se raccordent parfaitement, a été soumise à l'examen de la Société d'Anthropologie de Paris à la séance du 5 mars, par M. le docteur Paul Raymond et M. O. Vauvillé. Le tour mesure 50 centimètres.

Les quatre parties de crânes témoignent bien de la

(1) Elle a été recueillie par le Musée de Soissons ainsi que les crânes.

présence de quatre squelettes dans la sépulture de Braine, aucun des fragments osseux ne pouvant convenir pour compléter les parties en place, il sont bien distincts.

Le moins incomplet des crânes, celui qui a été soumis à la Société d'Anthropologie, paraît le mieux admettre l'adjonction du temporal (mis en place approximativement) qui, malgré la solution de continuité, doit lui appartenir.

Le second crâne, dans l'ordre « incomplet », est d'un volume moindre et a appartenu au squelette beaucoup plus petit que les ouvriers ont signalé.

Les deux autres parties se réduisent à quelques fragments et appartiennent à d'autres ; ils ne peuvent servir que d'indication.

Sauf le premier, tous les autres fragments osseux et le temporal, comme les derniers fragments de vase, sont dus à des recherches effectuées depuis la première communication faite à MM. O. Vauvillé et docteur Paul Raymond.

En même temps que les débris, j'ai découvert un petit silex taillé de 6 centimètres de long sur 2 ; mais, bien que trouvé exactement dans les terres de la tombe, il se peut qu'il ne fasse pas partie du mobilier funéraire de la sépulture.

La petite hache, le silex taillé, les fragments du vase remis à M. F. Blanchard, et les divers ossements que j'ai l'intention de lui faire parvenir, compléteront ces renseignements que je le prie de vouloir bien communiquer à la Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons.

*Braine, 16 mars 1908.*

F. SCALABRE.

## Sépulture néolithique de Braine

---

(COMMUNICATION DE M. O. VAUVILLÉ)

Le journal-*L'Argus Soissonnais*, du 23 février dernier, contenait un court article ayant pour titre : « Braine. Sépulture préhistorique », annonçant la découverte de squelettes humains de l'époque néolithique, avec une hache en silex poli, emmanchée dans un os perforé et des vases en terre.

Comme cette découverte me paraissait devoir être intéressante, j'écrivis de Paris, le 24 février dernier, à M. Lobjois, maire de Braine, pour le prier de vouloir bien avoir l'obligeance de me donner, ou de me faire connaître par d'autres personnes des renseignements sur huit questions que je posais, sur cette découverte.

Le 27 février, je recevais une lettre de M. F. Scalabre, de Braine, me donnant, sur la demande que M. Lobjois lui avait faite, des renseignements sur la sépulture en question, dont voici la copie :

« Les ouvriers, ignorant l'intérêt de cette découverte, ont généralement brisé les ossements et les vases en terre, la hache et l'emmanchure ont seulement été conservées. La sépulture se trouvait située sur le bord de la montagne, en forme de promontoire, au N. N. E. de Braine, au-dessus du château de la Roche, à gauche de la route allant à Vieil-Arcy, à 5 ou 600 mètres de cette route et à environ 1.800 mètres de Braine, à l'altitude de 140 mètres environ.

« Le monument funéraire consistait en une partie plate en pierres pour le fond, le tour était formé par d'autres pierres dressées. Il se trouvait sur la pente d'un terrain incliné vers l'Ouest ; ses dimensions

étaient de la longueur des squelettes, et, comme largeur, l'espace suffisant pour avoir contenu les quatre corps. Les cadavres avaient été déposés côte à côte, les pieds vers le bas de la tombe, la face en l'air, tous les ossements étaient encore bien en place de leur position anatomique. »

Quoique les ouvriers aient brisé la plus grande partie des ossements et les vases, M. Scalabre a pu recueillir une boîte crânienne brisée en trois parties et des fragments de vases en terre.

Toutes les pierres du fond et du tour de la sépulture ont été cassées en morceaux destinés à l'empierrement du chemin.

La hache en silex de la sépulture mesure 75 millimètres de longueur, 52 millimètres au taillant et 20 millimètres d'épaisseur, elle était emmanchée dans un os d'environ 20 centimètres de longueur totale, qui était percé vers le milieu d'un trou circulaire sur le grand côté plat pour recevoir le manche. Il est regrettable que l'ouvrier ait mis cette emmanchure près d'un poêle pour la faire sécher, ce qui la rendit friable et la réduisit en morceaux.

D'après les fragments de vases recueillis par M. Scalabre, on voit qu'ils étaient du même genre que celui provenant du dolmen d'Argenteuil (Musée de Saint-Germain, salle 2, vitrine 9) et d'un autre de l'époque néolithique que j'ai découvert en 1887 dans une allée couverte de Montigny-l'Engrain. Sur ma demande, M. Scalabre m'a envoyé les trois fragments du crâne, je les ai présentés à la Société d'anthropologie de Paris, dans la séance du 5 mars, en parlant de la récente découverte de Braine; comme il manquait à cette pièce dolichocéphale les temporaux, l'étude en devenait peu intéressante. Après avoir recollé ce crâne, sur la demande de M. Scalabre, je le lui ai renvoyé.

*Observation au sujet de la découverte de Braine  
sur les allées couvertes de la région*

Il me paraît intéressant de faire remarquer à la Société, au sujet de la récente découverte de la sépulture néolithique de Braine, qui se trouvait dans un monument funéraire, formé, tout le tour, par des pierres dressées et dont les objets trouvés ne laissent aucun doute pour en fixer l'époque, qu'elle doit se rapporter à la série des allées couvertes de la région, qui toutes se trouvaient, comme celle de Braine, sur le bord d'une montagne au nord ou au sud de la vallée de la rivière d'Aisne.

Voici les endroits où ont eu lieu ces diverses découvertes, comme je l'ai indiqué sur un plan, à l'échelle de 1 à 200.000, avec les numéros d'ordre des divers monuments :

1° Saint-Christophe-à-Berry (1) ; 2° Vic-sur-Aisne (2) ; 3° Saint-Pierre-les-Bitry (3), au nord de la rivière d'Aisne ; 4° Courtieux (4) ; 5° Croutoy (5) ; 6°, 7° et 8° Montigny-l'Engrain (6) ; 9° Ambleny (7) ; 10° Serches (8), qui se trouvaient au sud de la rivière d'Aisne, comme celle de Braine (N° 11).

Dans toutes les sépultures des allées couvertes,

(1) *Bulletin de la Société Académique de Laon*, T. IX, p. 20.

(2) *Bulletin de la Société*, volume de 1858, p. 53 à 63.

(3) *Bulletin de la Société*, volume de 1858, p. 53 à 63.

(4) *Bulletin de la Société*, volume de 1856, p. 249.

(5) *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, vol. 1903, p. 171.

(6) *Bulletin de la Société*, vol. 1856, p. 248. Age de pierre et les sépultures de l'âge du bronze du département de l'Aisne, par A. Wattelet, 1866.

*Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, vol. 1887, p. 710.

(7) *Bulletin de la Société*, vol. de 1879.

(8) *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, vol. 1892, p. 576.

dont il vient d'être question, on n'a signalé que la découverte de deux haches en silex poli avec emmanchure : la première à Serches (1), ayant été mise dans une partie de bois de cerf, percé d'un trou pour recevoir le manche ; la deuxième, de la découverte récente de Braine, ayant été fixée dans un os, aussi percé d'un trou pour le manche.

Les sépultures de Serches et de Braine se trouvaient à environ 7.300 mètres de distance l'une de l'autre ; celles des numéros 1 à 9 étaient réparties sur une distance de onze kilomètres.

Des observations qui précèdent, il est permis de supposer que les habitants de l'époque néolithique, qui se trouvaient près de la vallée de la rivière d'Aisne, devaient avoir l'habitude de déposer intentionnellement leurs morts dans des monuments funéraires ayant été formés sur le bord des montagnes, comme les onze allées couvertes, dont il vient d'être question, paraissent bien le prouver.

Le dolmen de Vauxrezis se trouve presque aussi sur le bord de la montagne, comme les allées couvertes qui sont de la même époque.

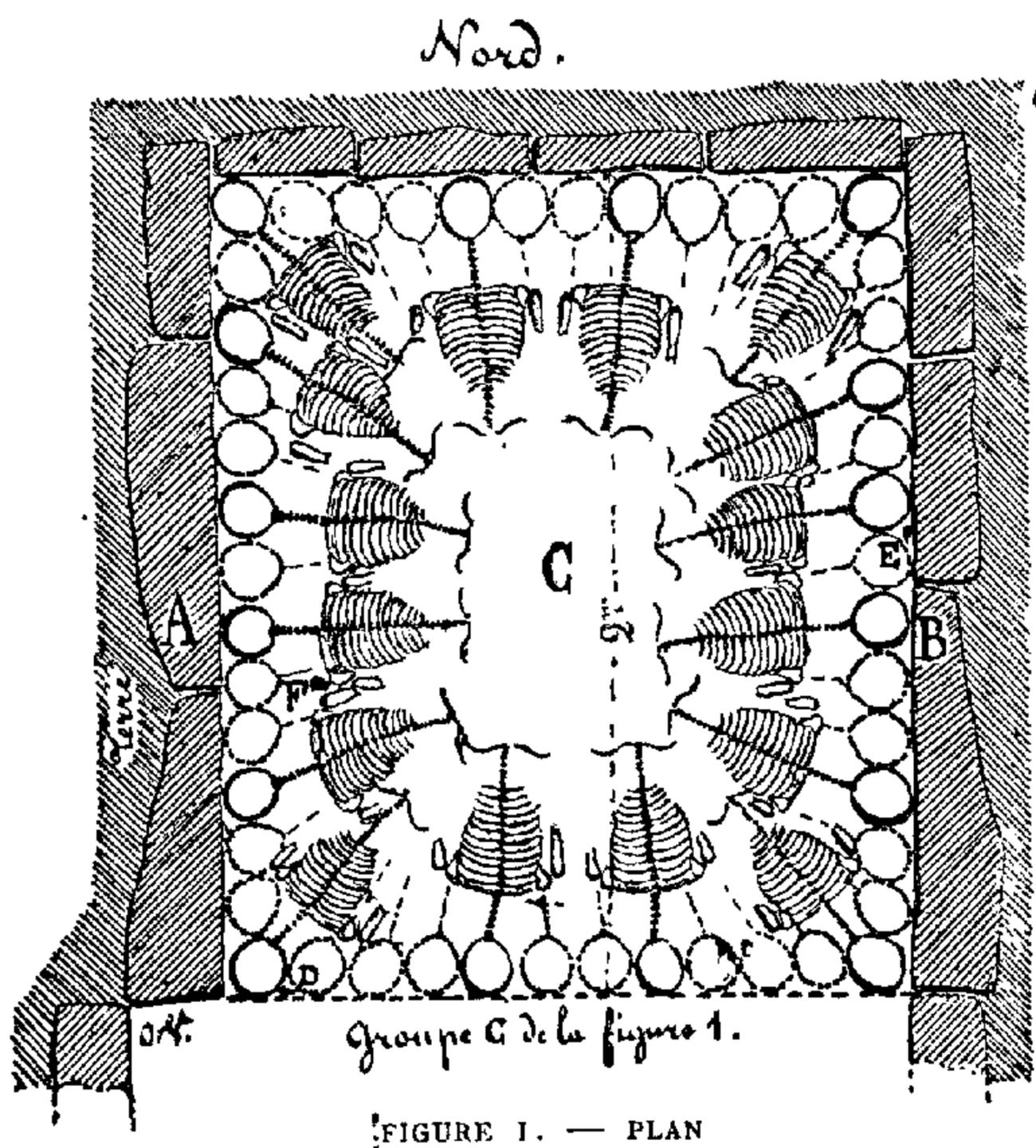
On peut encore faire remarquer que les allées couvertes n'avaient pas une orientation régulière, ni pour les monuments funéraires, ni pour les squelettes qui s'y trouvaient. L'allée couverte de Vic-sur-Aisne, orientée du nord au sud, avait 4 mètres 30 de longueur, 1 mètre 20 de largeur et 1 mètre 30 de profondeur, elle contenait 42 squelettes, sur trois couches, dont la moitié ayant été déposé la tête contre le bout nord du monument, au contraire l'autre moitié ayant été placée la tête contre le bout sud.

A Courtieux où l'allée couverte avait 7 mètres de

(1) *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, vol. 1892, p. 576.

longeur sur 2 mètres 20 de largeur, les squelettes se trouvaient placés en travers tête-bêche.

Le monument funéraire d'Ambleny, d'environ 10 mètres 50 de longueur sur 1 mètre 50 de largeur était orienté presque de l'est à l'ouest.



L'allée couverte que j'ai fouillé en 1887 sur Montigny - l'Engrain était orientée du nord au sud, comme celle de Vic-sur-Aisne ; la longueur qui était de 7 mètres 90 comprenait quatre parties de diverses largeurs (1) l'une de ces parties d'une lon-

(1) *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, vol. 1887, p. 711 et vol. 1905, p. 151.

gueur de 2 mètres sur 1 mètre 70 de largeur, contenait 48 squelettes, sur quatre couches, dont les cadavres avaient été déposés avec une régularité méthodique sur quatre directions : la première ayant la tête à l'est, la deuxième au nord, la troisième à l'ouest et la quatrième au sud, tous les ossements des pieds étaient vers le milieu, comme on peut en voir la disposition sur les croquis fig. 1 et 2, représentant le plan et la coupe (1).

Les quatre squelettes de Braine étaient tous orientés du même sens, la tête vers l'est, contrairement à ceux découverts à Vic-sur-Aisne, Courtieux, Montigny-l'Engrain.

D'autres sépultures de l'époque néolithique ont aussi été signalées dans le département de l'Aisne ; la

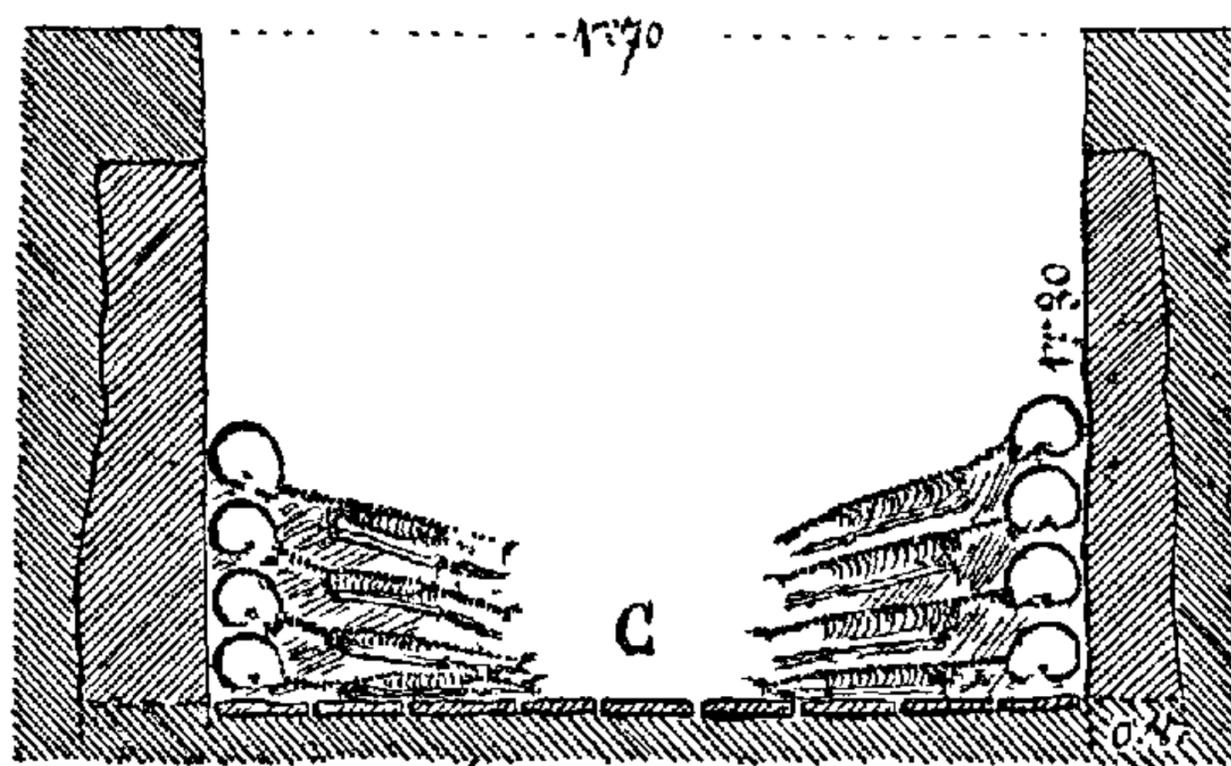


FIGURE 2. — COUPE

découverte la plus ancienne connue est probablement celle de Saint-Gobain, faite en 1780 (2). Là on dé-

(1) Ces clichés ont été obligeamment prêtés à l'auteur par la Société Anthropologique de Paris.

(2) *Annuaire du département de l'Aisne*, 1828. p. 46.

couvert, dans un monument funéraire formé de grès, 5 squelettes ayant les pieds au centre, comme à Montigny-l'Engrain. Le mobilier funéraire comprenait 5 haches en silex et un vase en terre cuite.

Pour terminer je citerai la découverte beaucoup plus récente, de MM. Delvincourt et Baudet, de la sépulture néolithique de Montigny-sur-Crécy, canton de Crécy-sur-Serre (1). Là dans une excavation rectangulaire, creusée dans la craie, soigneusement délimitée par des grès, on trouva 67 squelettes d'adultes, orientés du nord au sud et du sud au nord, comme à Vic-sur-Aisne. On y trouva un riche mobilier funéraire dont : 4 haches polies avec emmanchure en corne de cerf, poli et non poli, 2 poinçons en os, un collier formé de rondelles en nacre, schiste et os et d'environ 100 silex taillés ou non taillés.

---

## ICONE RUSSE

### Descente du Christ aux Enfers

---

(COMMUNICATION DE M. FERNAND BLANCHARD)

Notre collègue M. Delorme m'a remis, pour vous la présenter, une icone russe très intéressante, en cuivre jaune. Ces icones ne sont autre chose, en réalité, que des médailles pieuses rectangulaires, variantes de nos médailles catholiques, que les croyants de la religion orthodoxe portent par dévotion. Toutes ont

(1) *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, vol. 1906, p. 207.

conservé un immuable caractère byzantin. Par sa facture même, l'icône appartenant à M. Delorme semble avoir été destinée à recevoir des émaux vitrifiables dans certains compartiments. Ce bronze représente la descente de J.-C. aux enfers. Au centre Jésus est représenté dans un grand nimbe ovale rayonnant. Un second nimbe plus petit entoure sa tête, il tient d'une main un volumen et de l'autre attire à lui un des Justes de l'ancien testament. Celui-ci, un vieillard à genoux, suppliant, est pris entre les mâchoires d'un monstre à gueule largement ouverte, le Léviathan, symbole de l'enfer. Au dessus de lui, un personnage imberbe est vêtu de fourrures et semble tenir un agneau. Ce pasteur est fort probablement Jacob. Près de lui est un vieillard nimbé et au-dessus de lui s'étagent les nimbés d'une foule nombreuse de Justes. A gauche du christ, on remarque deux saintes femmes et au-dessus un vieillard, près d'un roi couronné qui est assurément David ou Salomon.

Sur le cadre se lisent deux mots russes qui signifieraient, paraît-il, d'après notre collègue M. Delorme, le *Christ compatissant*. — Cette descente du Christ aux Enfers a aussi tenté le ciseau de nos sculpteurs romans. C'est ainsi qu'au musée de Soissons nous possédons l'admirable tympan du portail de Saint-Yved où le même sujet est également traité. L'enfer est symbolisé par une gueule béante de monstre comme à Paris, à Amiens et comme sur beaucoup de manuscrits gothiques. On peut en conclure que cette façon de figurer l'Enfer était générale en Europe, aussi bien dans l'église orthodoxe que dans l'église catholique.

---

## Cueilleret des rentes de l'Eglise d'Ambleny AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

---

COMMUNICATION DE M. FERNAND BLANCHARD

Dans l'une de nos précédentes séances, M. André d'Arcosse a offert à la Société pour ses archives, un manuscrit ayant appartenu à la fabrique de l'église d'Ambleny avant la Révolution. Chargé d'en faire un rapport j'ai étudié ce document qui me paraît très intéressant pour le village d'Ambleny. Notre collègue M. l'abbé Letombe ne semble pas l'avoir utilisé dans ses travaux. Ce manuscrit est un cueilleret, c'est à dire un recueil, une nomenclature des rentes de la fabrique de l'église d'Ambleny à propos des messes d'obits qu'elle devait acquitter. Ce cueilleret nous paraît dater d'environ 1773. Une note que nous y trouvons nous apprend qu'il est l'œuvre du clerc laïc d'Ambleny lequel a touché quarante sols du marguillier pour sa confection. On retrouve, dans cette énumération de rentes, les noms des principales familles d'Ambleny signalées déjà par M. l'abbé Letombe, Nous citerons entr'autres les familles Brayer, Montigny, Blanchard, Ronsin, de Latombe, Véron, Charpentier, Thumery etc. Plusieurs de ces services anniversaires et mortuaires ont été rappelés par les fondateurs sur leurs épitaphes. Chacun de nous a pu remarquer plusieurs de ces inscriptions lapidaires, au cours de notre visite de l'église d'Ambleny lors de notre récente excursion, sous la savante direction de M. Lefèvre-Pontalis.

A propos de ce cueilleret nous signalerons ici un

document de 1636 que nous possédons et qui se rapporte également au même sujet, c'est à dire aux services d'obits célébrés dans l'église d'Ambleny.

Par acte testamentaire du treizième jour d'avril 1636, messire Nicolas de Chouy, doyen de Blérancourt et curé de Saint-Aubin, exprimait ainsi au notaire Gallet, de Blérancourt, ses dernières volontés: « Je veux et entends, dit-il en ce testament, qu'à « pareil jour que je décéderai, si faire se peut, ou peu « après, il soit chanté et célébré en l'église d'Ambleny « un obit solepnel, avecque messe et recommandace « et mon âme recommandée aux prières des gens de « bien; ce annonçant par le curé le dimanche de pa- « ravant le dit obit et les prières les quatre jours « notaux. Pour cy, ai je donné à la dite église et cure « la somme de cinquante livres tournois pour une « fois, pour être employée en achat d'héritages, au « nom de la dicte église et cure. Laquelle somme « de cinquante livres, demeurera aux mains de mes « exécuteurs du testament, jusqu'à ce que l'on ait « trouvé héritages propres au contrat, auquel je « veux que mes dits exécuteurs, un deux soit présent, « pour compter argent et faire apposer, audict con- « trat, la clause et charge d'obit. Laquelle somme, « j'ordonne être prise sur la veuve de defunt Jehan « Foreau, faisant partie de plus grande somme « qu'elle me doit, pour vente, a elle faicte, d'heri- « taiges. »

Le surlendemain 15 avril 1636, la sœur de Nicolas de Chouy, notre aïeule, Louise de Chouy, veuve de Jehan Foreau, abandonna à l'église d'Ambleny, en présence et avec l'approbation de sa fille Jehanne Foreau, mariée à Pierre de Hallus, une pièce de terre à Ambleny, dans la vallée lieudit au fond de Vordal, productive de soixante deux sols six

deniers tournois de rente que la fabrique toucha jusqu'à la Révolution en affermant les biens à divers locataires comme on le voit dans l'obitier offert à notre Société.

Les exécuteurs de ce testament, présents à cet acte, étaient messire Adrien Corrien prêtre, curé de Saint-Christophe à Berry et doyen de Vic-sur-Aisne M<sup>e</sup> Charles Tavernier, autrefois curé d'Ambleny, M<sup>e</sup> Pierre de Chouy autrefois curé de Selens, neveu du défunt et son successeur dans la cure de Saint-Aubin.

Le curé d'Ambleny à cette date était Charles Dabancourt; le marguillier était Louis de Pimont.

Nicolas de Chouy quoique absent depuis longtemps d'Ambleny avait gardé bon souvenir du lieu de sa naissance puisqu'il légua une rente à la fabrique de l'église. La famille de Chouy habitait Ambleny depuis le XIV<sup>e</sup> siècle et aussi Soissons où nous trouvons un des cousins de Nicolas de Chouy, Raoulquin de Chouy qualifié dans un acte de 1594 de: « maistre de l'artillerie du Roy notre Sire en la ville de Soissons ».

Nicolas de Chouy était fils de nos aïeux à la neuvième génération, Claude de Chouy et Marie de Vaucelle. Il fut instruit par les soins de son oncle maternel messire Nicolas de Vaucelle chanoine du chapitre Saint-Gervais de Soissons vers 1559 et fut pourvu, tout jeune encore, du décanat de Blérancourt où nous le voyons installé avant 1611 dans cette cure de Saint-Aubin où il devait demeurer nombre d'années. Grâce à notre très obligeant collègue M. Cannot, maire de Saint-Aubin, nous avons pu retrouver l'emplacement de la sépulture du bienfaiteur de l'église d'Ambleny. Il est enterré dans l'église de Saint-Aubin, devant le maî-

tre autel. Sa pierre tombale était disparue avant les restaurations actuelles.

Nous avons voulu, par ces quelques notes, compléter les renseignements inédits, donnés par le cueilleret d'obits de l'église d'Ambleny, qui vient d'être adressé à la Société. Ce manuscrit du XVIII<sup>e</sup> siècle sera fort utile à ceux de nos collègues qui voudront étudier particulièrement le village d'Ambleny et sa vieille et superbe église.

En résumé le cueilleret offert par M. d'Arcosse est une pièce très intéressante et nous sommes heureux de pouvoir le classer parmi les archives de la Société.

---

## Petite Excursion étymologique dans le Département

---

COMMUNICATION DE M. L'ABBÉ HIVET

*Fère*, d'après M. Longnon, vient de *Fara*, famille et semble apparenté avec l'allemand *Waehren*, habiter.

Mais ne pourrait-on pas dire plutôt que, à cause de ses fortifications, *Fère*, comme d'ailleurs *La Fère*, peut être apparenté avec le mot allemand *Wehre*, défense, qu'on trouve dans *Landwehre*, défense du pays, etc ?

Ce mot se rattache au sanscrit *vara*, protéger, entourer, défendre et au latin *per*, radical qu'on trouve dans *operio* pour ob + perio, fermer.

*Fère* et *La Fère* signifieraient donc lieux protégés, *défendus*, ce qui se justifie surtout pour le fond.

— *Fère*, se trouvant dans le *Tardenois*, fait penser à l'origine de ce dernier.

C'est un pays de sources ou au moins de nombreux cours d'eau : *tard* peut être rapproché du celte *dur, dor*, eau, rivière (cf., la Dore, la Dordogne, le Durdent, le Dure, la Thür, etc.)

En Normandie les *dour* sont des ruisseaux qui l'arrosent en partie.

Tous ces *dour, dur, dor* se rapportent au sanscrit *dru, dur*, couler.

Le Tardenois n'est pas à la vérité un cours d'eau ; mais l'*Aquitaine*, non plus ; et cependant cette province doit son nom à ce qu'elle se trouve au milieu des eaux, (*aqua*) ; pour le *Médoc*, de même (*media aqua*).

— Non loin nous trouvons la *Brie* dont nous allons aussi chercher la signification. *Brie* peut venir du celte *broc*, broussailles, buissons, bois.

Il peut venir aussi du celte *brag*, endroit bas, fangeux, apparenté avec le celte *ber*, couler que nous trouvons aussi dans Berny, Breny, Braine, Berne, etc.

Les deux étymologies *broc* et *brag* peuvent se justifier. Ce pays était autrefois et est encore couvert de broussailles, de buissons, de bois espacés plutôt que de forêts.

Les plaines de la Brie sont aussi entrecoupées de vallées humides et composées de terres grasses.

— Tout près se trouve l'*Otmensis pagus* l'*Otmois* qui, suivant toute probabilité, paraît avoir eu, pour chef-lieu *Otmus*, auquel a succédé *Château-Thierry*.

*Otmus* semble syncopé de *Odomus*, mis lui-même pour *Odomagus* (cf. *Rotomus* pour *Rotomagus*, Rouen ; *Noviomus* pour *Noviomagus*, Noyon, etc.).

*Odomus* est composé des deux mots *Odo*, *Odon* et *Magus*, habitation et signifie *habitation d'un certain Odon* ; il se rapproche tout à fait de *Odomez* (Nord)

dont la seconde partie dérive de *mansus* au sens également d'habitation.

— De cette excursion en provinces du sud nous pouvons remonter en *Thiérache* dont l'étymologie a toujours tant intrigué.

Dernièrement je voyais le mot celtique *doireach* qui signifie *lieu boisé* et s'en rapproche singulièrement.

Ses parents sont : dans le sanscrit *daru*, dans le grec *doru*, dans le goth *triu* (Anglais *tree*), tous avec le sens de *bois*. Cette explication paraîtra pour le moins vraisemblable à ceux qui savent que la langue celtique vit encore un peu dans certains des noms de lieux.

L'ancienne Thiérache était un pays couvert d'une forêt attenant aux *Ardennes*, mot dont le sens est analogue, puisqu'il est composé de l'article *ar* et de *ten* au sens de chênes dans la langue celtique : il signifie *les chênes*, comme la Thiérache signifierait *lieu boisé*.

— Comme l'occasion s'en présente, je vous sou mets l'étymologie de *Lesquielles* que j'ai trouvée depuis déjà un certain temps et que je pense assez plausible.

*Lesquielles* se disait en 1133 *Lischeria* et en 1325 *Lesquières*. Ce dernier est devenu *Lesquielles* par le changement de r en l comme dans *altare*, *autel* ; *fragrare*, *flairer*).

La racine du mot est *lisca*, en ancien haut allemand, *Liesch*, de nos jours, d'où est dérivé *laïche*, sorte de *carex* de la famille des cypéracées. Le bas du pays a dû abonder autrefois en ces sortes de plantes, dont certaines espèces croissent au bord des rivières (ici c'est l'Oise) *Leschères* (Jura), *Lescherolles*, peut être aussi *Lesges* et ont la même origine.

Il peut se faire qu'on ne rencontre plus de ces plantes à *Lesquielles* et, dans ce cas, il lui est arrivé

la même chose qu'à Faverolles, Homblières, où on ne voit plus spécialement de fèves et de houblon.

— Je termine par *Vervins*, depuis longtemps l'objet de mes recherches et sur lequel je n'ai rien trouvé de satisfaisant. Peut être pourrait-on avancer qu'il contient la racine celte *ber*, couler, (cours d'eau) il est sur deux cours d'eau le Chertemps et le Vilpion.) Il serait alors comme Berny, Breny, Braine, Berne, etc., dont j'ai déjà fait mention et qui sont tous sur des cours d'eau.

— Depuis longtemps, je cherche la signification de *Vaast* ; je ne prétends pas dire *euréka* ; mais il y a peut-être quelque probabilité dans celle que je vais avancer.

*Vaast* n'est pas d'origine germanique, car saint Vaast, comme le disent les hagiographes, vit le jour en Aquitaine, où, comme l'indique le mot *aquitania* (venant de *aqua*), on parlait le latin. C'est donc dans le latin qu'il faut aller en chercher l'origine. On nous présente saint Vaast sous le nom de *Vedastus*, depuis qu'il a été attaché à Clovis ; il y a donc lieu de croire que son nom primitif n'en est pas éloigné. Le radical de ce mot est *vedast* et la racine *ved*. Cette racine se rapproche très bien, à mon avis, de *vid* (de *video*) à laquelle on a ajouté le suffixe-*astus* qu'on retrouve dans certains noms. *Vedastus* signifierait alors *voyant, pourvoyeur*, qui s'occupe de quelque chose.

On peut dire que saint Vaast a eu un nom prédestiné et qu'il l'a très bien porté : il *voyait* parfaitement les choses de Dieu, il *pourvoyait* très bien soit à l'instruction religieuse de Clovis, soit à la formation de son troupeau, lorsqu'il fut évêque d'Arras.

Quant à la forme du mot, pour arriver de *Vidast* à *Vaast*, il n'est rien de plus facile ; le *d* médian, sui-

vant les règles les plus élémentaires, se retranche devant la tonique, il reste *viast*, (cf. *confidentia* devenu confiance) ; *i* s'est changé en *e* (cf. *siccus*, devenu sec ; *diluvium*, devenu déluge.)

---

## Notes sur l'abbé Reizer

Doyen de Saint-Vaast à la Révolution

---

COMMUNICATION DE M. BOUCHEL

Dans sa notice sur la fin de l'ancienne église Saint-Vaast, parue au tome XIII de notre Bulletin (3<sup>e</sup> série), notre sympathique vice-secrétaire, M. Brucelle, a été amené à citer l'abbé Reizer, qui en fut le dernier curé.

L'abbé Pécheur ne manque pas non plus d'en parler dans ses *Annales*. Il dit, notamment, au tome VIII, p. 269, que ce fut lui qui, comme plus ancien des curés de Soissons, reçut Marolles à son entrée dans la cathédrale, et il donne le texte de son allocution.

Ailleurs, au tome IX, p. 580, il s'exprime ainsi, et M. Brucelle après lui, d'après des papiers de Gravier : « Retiré à Paars, il allait exercer le ministère dans les environs ; il s'était emparé alors de l'église de Bazoches et devint curé de Courcelles après 1802. »

Doyen de la communauté des prêtres de Saint-Vaast, dernier curé de la primitive église de cette paroisse, et devenu, de par ces citations, personnage pour ainsi dire historique, M. Reizer nous appartient. J'ai donc pensé qu'il était bon d'ajouter

quelques notes à ce qui a été dit de lui et de vérifier et rectifier les assertions de l'abbé Pécheur à son endroit ; j'espère ainsi modifier avantageusement le jugement qu'on a pu porter sur lui.

J'ai trouvé la première mention de l'abbé Jean Reizer aux registres de l'état civil de Brenelle où il figure le 18 avril 1758 en qualité de vicaire de Braine et desservant alternatif de Brenelle.

Il arriva à Paars au commencement de 1763 ; le premier acte qu'il y signa comme curé est du 21 mai et le dernier du 4 avril 1769.

Il quitta cette paroisse pour desservir celle de Courcelles où il commença à signer le 11 mai 1769.

Ainsi que je l'ai dit déjà au tome XIII du Bulletin (3<sup>e</sup> série p. 5), le 14 juin 1776, il reçoit du tuteur des demoiselles Oré, « dames de Courcelles », procuration pour conclure un échange relatif à la ferme de ce village.

Le 4 octobre 1783, dans un bail passé devant Petiteau, notaire à Braine, il figure comme bailleur et avec les titres de « prêtre chapelain de la chapelle Saint-Médard, de Vauberlin, curé de la paroisse de Courcelles, y demeurant, doyen-curé nommé de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Vaast de Soissons. »

Il a stipulé, dans ce bail, que la redevance lui sera payée à son domicile, à Soissons.

Encore en qualité de chapelain de la même chapelle, il signe un autre bail le 26 octobre 1784 avec les titres de « prêtre-doyen et curé cardinal de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Vaast, de Soissons, y demeurant ».

Il avait donc, à cette date, pris possession de la cure de Saint-Vaast, où on le trouve encore le 13 octobre 1792. Mais au fort de la tempête, forcé de

l'abandonner, il se souvint des ami fidèles et sûrs qu'il avait laissés à Paars et à Courcelles, et parmi lesquels, dans ces deux villages, étaient mes ancêtres.

Toutefois, ni à Courcelles ni à Paars, il ne reste aucune trace écrite de ce nouveau séjour au milieu de ses anciens paroissiens ; mais la tradition y supplée.

Les vieillards d'autrefois aimaient à parler de M. Reizer et racontaient volontiers qu'il venait célébrer la messe à Courcelles, en cachette, et portant dans une hotte les ornements sacerdotaux et les vases sacrés.

Son ministère s'étendit également à Bazoches et, là aussi, c'est la tradition qui le constate. Un curé de cette paroisse l'a recueillie et conservée dans cette note : « Pendant la grande Révolution de 1792 à 1799, la cure de Bazoches fut abandonnée. On ne parle pas, dans le pays, de curé assermenté qui y ait résidé, mais on se souvient encore de MM. Reizer, ancien curé de Paars, et Pétel, ancien curé de Chézy-l'Abbaye, celui-ci retiré et caché à Courcelles, dans sa famille, qui vinrent administrer les sacrements dans la paroisse de Bazoches. »

Voilà donc comme M. Reizer « s'empara de l'église de Bazoches ».

En 1802, au rétablissement du culte, nous le trouvons curé de Braine ; en cette qualité il devait, le 12 floréal an XI (2 mai 1803), prêter serment à la Constitution ; mais, d'après l'abbé Pécheur, il s'était fait excuser pour cause légitime. Je le crois, car c'est ce jour-là même qu'il mourut à Braine. Son acte de décès nous apprend qu'il était fils de Philippe Reizer et de Marie Bailleux, âgé de 71 ans et demi, et né à Etalle, département des Forêts (Luxembourg).



## Cinquième séance

---

4 mai 1908

---

*Présidence de M. LECER, Président*

---

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal qui est adopté après lecture.

### Ouvrages offerts

M. le Président énumère les titres des volumes déposés depuis la dernière séance :

*Bulletin historique du diocèse de Lyon*, janvier-février 1908. 9<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 49.

*Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, tome II, 1907.

*Bulletin de la Société géographique de l'Aisne*, 1908. Janvier-février-mars, n<sup>o</sup> 1.

*Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XXXII, 1908.

Saint-Aubin (Aisne). *Les Invasions de 1814, 1815 et 1870*. Conférence faite au cours d'adultes par A. Cannot, maire.

*Bulletin de la Société internationale de Musique*. Section de Paris. Ancien mercure musical.

*Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ile-et-Vilaine*, tome XXXVII, n<sup>o</sup> 36.

*Mémoires de la Société académique d'Archéologie*.

*Sciences et Arts du département de l'Oise*, tome xx, 1<sup>re</sup> partie. Beauvais, 1907.

*Compte rendu des séances de la Société académique etc., du département de l'Oise.* 1907.

*Bulletin de la Société royale belge de géographie*, 31<sup>e</sup> année, 1907, n<sup>o</sup> 6. 1907.

*Annales de la Société zoologique et malacologique de Belgique*, tome XLII, 1907.

Parmi ces envois, M. Lecer signale tout particulièrement l'intéressante brochure sur les Invasions du XIX<sup>e</sup> siècle et le village de Saint-Aubin, par notre collègue M. Cannot.

Il note aussi de même le Manuel de l'Arbre, par E. Cardot, 1907, l'Action humaine et sa responsabilité directe, par Gustave Parès, 1906. (Dons du Touring-Club.)

M. le Président donne communication de l'invitation adressée à notre Compagnie par la Société française d'archéologie, dirigée par M. Lefèvre Pontalis, pour la 75<sup>e</sup> Session du Congrès archéologique de France, qui s'ouvrira, cette année, à Caen, le mardi 23 juin.

### **Communication et Travaux**

M. Firino donne lecture de plusieurs documents ayant trait à l'histoire de notre région et qu'il a découverts à Paris aux Archives Nationales et à la Bibliothèque Nationale.

Ces deux premiers documents consistent en deux lettres de remission de 1422, concernant les communes d'Ambleny et de Pernant.

Les deux suivants sont deux lettres de Levayer de

Boutigny, intendant de la Généralité de 1682 à 1686, l'une relative à la famille Quinquet, l'autre à Guérin et à Hébert, membres de l'Académie de Soissons.

M. Firino signale enfin à ses collègues et présente sur le bureau un livre récemment paru en Angleterre : *les Lettres du pasteur Stanley*, où se trouvent de curieuses descriptions de l'état de notre région après la chute de Napoléon 1<sup>er</sup>.

M. le Colonel Lecer leur donne la suite de ses remarques sur les fortifications de Soissons en 1817 et termine l'étude des remparts de la ville même.

M. R. Hennequin donne lecture d'une note sur l'Hôtel de l'Intendance de Soissons. En raison de son intérêt, la Compagnie décide que la pièce adjointe à cette note paraîtra au *Bulletin*.

M. Vauvillé présente à la Société et donne au Musée quatre monnaies d'empereurs d'Orient, deux carreaux émaillés du XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècle et une icône russe trouvée, paraît-il, près Soissons.

M. de Roucy, au nom de M. Gaillard, de Morte-fontaine, offre à ses collègues présents, un portrait de l'académicien Gaillard, né à Ostel, près Soissons, en 1726, mort en 1806, portrait qui a été tiré d'après un vieux cuivre gravé, découvert par notre collègue et exécuté, jadis, par Barrois, d'après Carmontelle.

M. le Président exprime à M. de Roucy les vifs remerciements de la Société et le prie de vouloir bien les transmettre à l'aimable donateur, M. Gaillard.

Le Secrétaire présente à ses collègues une plaque de plomb, trouvée dans une maison du faubourg Saint-Vaast, appartenant à M. Parent. La façade de

cette maison, qui était de pur style Louis XV, vient d'être refaite pour mise à l'alignement. La plaque de plomb présentée relatait la pose de la première pierre de ce logis qui était à pignon comme les maisons voisines, ce qui donne un aspect tout particulier à l'un des côtés de cette rue Porte Crouy. Comme on le voit par la copie que nous donnons ci-dessous, cette construction datait de 1739.

Sa porte principale cintrée était entourée de bossages et ses claveaux étaient ornés de rocailles. Audessous, l'espace compris entre le cintre de la maçonnerie et la porte était orné d'un motif de ferronnerie reproduisant en lettres anglaises les initiales des possesseurs. Le marteau et l'entrée de serrure sont particulièrement intéressants. Ils ont été recueillis pour le Musée. La plaque était déposée dans une cavité au niveau du seuil et à gauche en entrant ; elle est bien conservée. Le creux des lettres avait été peint en bleu azur ainsi que les filets d'encadrement et quelques étoiles d'ornement.

Le Jean Brayer dont il est question dans cette description était quatrième échevin de Soissons. On rencontre son nom sur diverses plaques du Musée ; il dut mourir dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### **Election de membre nouveau**

M. Waeles, présenté à la dernière séance, est élu membre titulaire.

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

*Le Président,*

LECER.

*Le Secrétaire,*

Fernand BLANCHARD.

TRAVAUX LUS EN SÉANCE

---

Texte de l'Inscription sur plaque de plomb

TROUVÉE FAUBOURG SAINT-WAAST

---

COMMUNICATION DE M. Fernand BLANCHARD

---

Latin

Traduction

Latin	Traduction
D. O. M.	D. O. M.
ANNO D 1739	L'AN DU SEIGNEUR 1739,
R LUDOVICO XV	SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XV,
R D FITZ JAMES BARVIK	LE RÉVÉRENDISSIME SEIGNEUR
EPISCOPO SUESSION	DE FITZ-JAMES BARVIK
PACE PROMULGATA	ÉTANT ÉVÊQUE DE SOISSONS,
HOC EDIFIIUM	CETTE MAISON
EXTRUXERUNT	A ÉTÉ CONSTRUITE PAR
I. F. DELAPLACE	I.-F. DELAPLACE
ET M. M. TIERRY	ET LA DAME M. THIÉRY
EJUS CONJUX	SON ÉPOUSE
PRIMUM LAPIDEM	LA PREMIÈRE PIERRE
POSUIT	A ÉTÉ POSÉE PAR
JOANNES BRAYER	JEAN BRAYER
DIE JUNII 26	LE 26 JUIN
E. D. DIREXIT CUR	ED. EN DIRIGEA (LES TRAVAUX)
	AVEC SOIN

---

# LETTRE DE REMISSION

Concernant Ambleny et Pernant (1422)

---

(COMMUNICATION DE M. FIRINO)

Tous ceux qui se sont occupés d'études historiques ont pu apprécier l'importance des lettres de rémission, savent qu'on y peut y glaner de précieux renseignements. J'ai trouvé dans le si intéressant travail de M. Champion sur Guillaume de Flavy l'indication de deux lettres de rémission concernant les communes d'Ambleny et de Pernant, et c'est le texte de ces lettres que je voudrais faire passer sous les yeux des membres de la Société.

Ces lettres sont toutes deux de 1422, une des années de ce premier quart du xv<sup>e</sup> siècle si triste pour la France, si douloureux pour le Soissonnais dévasté tantôt par les Armagnacs, tantôt par les Bourguignons et leurs alliés les Anglais, tantôt par les troupes royales elles-mêmes.

Voici la première de ces lettres :

ARCHIVES NATIONALES

JJ 172

N<sup>o</sup> 72

Juin 1422

« Charles par la grâce de Dieu Roy de france :  
« savoir faisons a tous presens et avenir nous avoir  
« receu humble supplicacion de Jehan Raquet poure  
« homme laboureur chargié de femme grosse et en-  
« sainte d'enfant, et de cinq petiz enfens, demourant  
« à Embleny-les Soissons, contenant comme dès

« ung an et demi a ou environ ledit suppliant qui ot  
« congnoissance que lors laditte ville de Soissons  
« estoit nouvellement reduite et mise en notre  
« obeissance, se feust parti de laditte ville d'Ambleny  
« et s'en feust alé et retrait audit Soissons avec plu-  
« sieurs des habitans dudit Ambleny, en entencion  
« de illec estre et demourer soubz nous et en nostre  
« obeissance, en laquelle ville de Soissons icellui sup-  
« pliant fut et demoura par aucun temps, pendant le-  
« quel nostre amé et feal conseiller maistre Jehan de  
« Mailly commis de par nous en ceste partie fu et se  
« transporta audit lieu de Soissons où il fist de par  
« nous publier certaines noz lettres contenant le  
« traicté et paix final faite par entre nous et nostre  
« tres chier et tres amé filz le Roy d'Angleterre hé-  
« ritier et regent de France, et ce fait nostre dit con-  
« seiller fist jurer laditte paix par tous ceulx qui  
« estoient en laditte ville en général, entre lesquels  
« ledit suppliant estoit, qui jura ycelle paix et avec ce  
« jura et fist le serement de garder laditte ville de  
« Soissons pour nous avecques les habitants dicelle.  
« Depuis lesquelles choses ainsi faites ledit suppliant,  
« qui avoit et a grant charge de femme et d'enffans,  
« comme dit est, lesquels il avoit lessiez audit lieu  
« d'Ambleny, et qu'il n'avoit mais de quoy vivre au  
« dit Soissons, se feust parti d'icelle ville de Soissons  
« et s'en feust retourné audit lieu d'Ambleny en son  
« hostel et domicile avec sa dicte femme et enfans  
« en laquelle ville qui lors estoit hors de nostre obe-  
« issance et occupée par ceulx que l'en disoit tenir  
« le parti du daulphin, icelluy suppliant seulement  
« s'entremist de labourer ses heritages et aussi de  
« faire labourer grant quantité de vingnes apparte-  
« nant à ceulx qui estoient audit lieu de Soissons  
« pour l'amour qu'il avoit et a à nostre partiet à eulx,

« sanz ce qu'il se soit aucunement entremis du fait  
« de la guerre ne qu'il ait porté aucun préjudice à  
« nous ne à noz subgez en quelque manière que cesoit. »

« Et il soit advenu que depuis naguair, c'est  
« assavoir après la prinse de noz ville et marchié de  
« Meaulx, les chastel, forteresse et moustier, fort, et  
« ville dudit lieu d'Ambleny ayent esté reduiz et  
« mis en nostre obeissance par le moien d'aucuns  
« dont ledit suppliant est l'un des principaulx, et  
« yceulx chastel, moustier, fort et ville renduz à  
« nostre chier et amé cousin Pierre de Luxembourc,  
« conte de Conversen et de Bresne par le moien de  
« certain traictié ou accord par lui fait c'est assavoir  
« que tout a esté pardonné, remis et quitté aux ma-  
« nans, habitans et demourans audit lieu d'Ambleny,  
« pour doresnavant y demourer avec leurs corps,  
« biens meubles et heritages seurement, sauvement  
« et paisiblement, sanz pour occasion d'aucunes  
« choses advenues ou temps passé leur faire ou  
« donner aucun destourbir ou empeschement, si  
« comme ces choses et autres peuvent plus aplain  
« apparoir par ledit traictié seellé du seel de nostre  
« dit cousin, lequel nous avons eu agréable et  
« ycelluy lore ratiffié et approuvé par noz lettres  
« seellées de nostre seel en laz de soye et sire vert et  
« passées par la deliberacion de nostre dit filz d'En-  
« gleterre. Et combien que ledit suppliant soit l'un  
« de ceulx qui principalement est nommé audit  
« traictié et confirmation d'icelluy, et qu'il ne se soit  
« point armé ne entremis du fait de la guerre, aincois  
« se soit seulement entremis de son labour: neant-  
« moins il doubte que pour ce qu'il a esté en la  
« dicte ville de Soissons et ilec fait le serement et  
« juré ladicte paix et garder ladicte ville par la  
« manière dessus dicte et que par ledit traictié on a

« réservé ceulx qui autrefois ont juré ycelle paix  
« final, vous, noz gens et officiers ou autres lui  
« vueillent faire mettre ou donner aucun d'estourbir  
« on empeschement en son corps ou en ses biens  
« ores ou pour le temps avenir, laquelle chose, se  
« ainsy estoit, seroit en très grand grief, prejudice  
« et deshéritement de sadicte femme et enffans qui  
« par ce seroient en voie de demourer mendians, se  
« par nous ne lui estoit et est sur ce eslargié nostre  
« grâce, si comme il dit, requérant humblement  
« icelle.

« Pour ce est-il que nous, ces choses considérées  
« et que ledit suppliant qui n'a aucunement che-  
« vauchié, pillié, robé ne porté aucun prejudice à  
« aucun de noz subgez, ainçois et par nécessité et  
« par ce qu'il n'avoit de quoy vivre esté contraint de  
« retourner et demeurer audit lieu d'Ambleny sur  
« ses heritages qu'il y avoit et a et que aillieurs il  
« n'avoit aucuns biens ne heritages dont il peust  
« vivre, audit suppliant avons quitté, remis et par-  
« donné et par la teneur de ses presentes, de nostre  
« grace especial, plaine puissance et auctorité royal  
« quittons, remettons et pardonnons le cas et fait  
« dessus dit avec toute peine, amende et offense cor-  
« porelle, criminele et civile, en quoy pour occasion  
« d'icelluy il peut ou pourroit estre encouru envers  
« nous et justice, et lui octroions que non obstant  
« ycelluy cas il puisse joir et user du benefice dudit  
« traictié et accord et de ladicte abolicion et confir-  
« macion, et le restituons à sa bonne fame et re-  
« nommée au pais et à ses biens non confisquez, et  
« imposons sur ce scilence perpétuel à nostre procu-  
« reur present et avenir. Si donnons en mandement  
« par ces mesmes presentes au bailly de Senlis et à  
« touz noz autres justiciers et offieiers ou à leurs

« lieutenants presens et avenir et à chacun d'eulx  
« sicomme à lui appartenait, que de nostre dicte  
« grâce, pardon et remission facent, seuffrent et  
« laissent joir et user et laucement et paisiblement  
« ledit suppliant sanz le travailler, molester ne em-  
« pescher ou souffrir estre travaillié, molesté ne  
« empesché en corps ne en biens ores ou pour le  
« temps avenir en aucune manière, mais tout em-  
« peschement qui lui aurait esté ou seroit fait ou  
« donné au contraire rappellent et mettent ou facent  
« rappeler et mette tantost et sanz delay ou premier  
« estat et deu et à plaine delivrance. Et pour que ce  
« soit chose ferme et estable à tousjours, nous avons  
« fait mettre nostre seel à cés presentes, sauf en  
« autres choses nostre droit et l'autrui en toutes.  
« Donné à Paris au moins de juing l'an de grace mil  
« ccc c et vint et deux, et de nostre règne leX l II<sup>e</sup> »

« *Ainsy signé par le Roy à la relacion*  
« *du Conseil. GENTE* ».

Le traité de paix dont il est question est évident, celui de Troyer, Meaux, ayant été pris par les Anglais le 10 mai 1422, Ambleny serait donc tombé en leur pouvoir après cette date.

Voici maintenant la second des lettres de rémission dont nous avons parlé et qui nous semble présenter un plus grand intérêt :

*Lettre du traictié ou appoinctement  
de la reduction du chastel de Pernant-lez-Soissons*

ARCHIVES NATIONALES

JJ 172

N<sup>o</sup> 73

Juin 1422

« Charles par la grace de Dieu de France (*sic*)  
« Savoir faisons à tous presens et avenir nous avoir

« veu les lettres de nostre très chier et très amé  
« cousin Pierre de Luxembourg, conte de Conversan  
« et de Breme, commis de par nous encestes partie,  
« contenant certain traictié ou appoinctement de la  
« reddicion et obeissance à nous faictes du chastel de  
« Pernant-lez-Soissons par Jehan de Ploisy dit  
« Pinaguet, escuier, seigneur de Ploisy, capitaine  
« dudit chastel, Jehan Gaucher et Jehan Morel, des-  
« quelles lettres la teneur s'ensuit.

« C'est l'appoinctement fait entre hault et puissant  
« seigneur Pierre de Luxembourg, conte de  
« Conversan et de Breme et seigneur d'Enghien,  
« aiant puissance en ceste partie du Roy nostre sire,  
« et de très hault, très excellent et très puissant  
« prince et mon très redoubté seigneur le Roy  
« d'Angleterre heritier et regent de France, d'une  
« part, et Jehan de Ploisy, dit Pinaguet escuier,  
« seigneur de Ploisy, capitaine du chastel de Pernant-  
« lez-Soissons, Jehan Gaucher et Jehan Morel, tant  
« en leurs noms comme eulx portans fors de tous les  
« autres compaignons estans en garnison en ycelluy  
« et de tous les habitans de la ville dudit Pernant  
« retraiz audit chastel, d'autae part, à traictier et  
« composer de la reddicion et obeissance du dit  
« chastel de Pernant en la manière qui s'ensuit :  
« Premièrement est accordé que les dessus nommez  
« Jehan de Ploisy, Jehan Gaucher et Jehan Morel et  
« les autres de la dicte forteresse délivreront et feront  
« délivrer incontinant la dicte forteresse en l'obeis-  
« sance desdiz rois à mondit seigneur le conte ou à  
« son certain commandement toutes et quantesfoiz  
« que requis en seront, et feront les seremens de la  
« paix final faicte entre lesdiz rois ainsy qu'il appar-  
« tenait pareillement que ont fait les dessusnommez.  
« Item que les dessus nommez laisseront en ladicte

« forteresse toutes manières d'artilleries et autres  
« habillemens de guerre quelz qu'ilz soient, apparte-  
« nant à ladicte forteresse, sanz les rompre, froissier  
« ou despecier aucunement, excepté leurs armeures  
« dont ilz ont acoustumé de eulx armer, eulx et leurs  
« varlez et semblablement laisseront toutes manières  
« de vivres appartenant à la dicte forteresse s'aucuns  
« en y a qui soient d'appatissement.

« Car ceulx qui appartiennent ausdits capictaine et  
« compaignons de la dicte garnison et autres ma-  
« nans et hrbitans en icelle ou qui y soient retraiz,  
« leur demeurent saufz et sans aucun empeschement.  
« Item que les dessusnommez feront délivrer tous  
« prisonniers qu'ilz ont en ladicte forteresse quelz  
« qu'ilz soient de l'obéissance desdiz rois et les  
« quitteront de leurs finances, foiz, seremens qu'ilz  
« estoient tenus à eulx, et semblablement quitteront  
« tous autres autres prisonniers quelx qu'ilz soient  
« hors de la dicte forteresse leurs foiz, finances et  
« seremens, commedit est. Item que mondit seigneur  
« le conte fera avoir aux dessus nommez et autres  
« manans, habitans et retraiz en la dicte forteresse  
« de Pernant lettres de pardon et abolicion desdiz  
« rois, et seront et demeurent les habitans, gentilz  
« hommes et autres, quelx qu'ilz soient, de la dicte  
« forteresse et ville de Pernant leurs corps et leurs  
« biens meubles et héritages saufz seurement et  
« paisiblement sans aucun empeschement, pourveu  
« que aucuns de leurs diz heritages ne aient esté  
« donnez en temps passé, et aussi pourveu qu'ilz  
« pourchasseront lesdictes lettres devers lesdiz roiz  
« dedans un ung mois prochain venant, réservé que  
« en ce present traictié ne sont point comprins au-  
« cuns qui seroient ou pourroient estre trouvez  
« coupables de la mort de feu monseigneur de Bour-

« gongne ou d'autre cas extrême concernant lesdiz  
« rois, et en oultre qu'ils delivreront ausdiz rois tous  
« anglois, Illoys, normans et autres s'aucuns en ont  
« qui autrefois aient fait le serement de la paix final  
« faicte entre lesdiz rois. Et pour ce présent appoinc-  
« tement et traictié deurement entretenir sans enfandre  
« en aucune manière à ceste partie de cest appoincte-  
« ment devers lesdiz de Ploicy, Gaucher et Morel,  
« ledit Monseigneur le conte a fait mettre son seel.  
« Donné à Crespi en Valois, le mercredi xiii<sup>e</sup> jour de  
« may, l'an de grace, mil iii<sup>e</sup> et vingt-deux.

« Lesquelles lettres dessus transcriptes en tant  
« qu'il touche Jehan Fremin, Jehan Morel, Regnault  
« Janvier et Gobin du Four, hommes d'armes de la  
« dicte forteresse ensemble le traictié et appoincte-  
« ment et tous les points et articles contenuz en  
« icelles, aians agreables iceulx louons, approuvons,  
« ratiffons et confermons par ces presentes et audit  
« Jehan Fremin, Jehan Morel, Regnault Janvier  
« et Gobin du Four avons quitté, remis, par  
« donné et aboli, quittons, remettons, pardonnons  
« et abolissons de nostre grace especial plaine puis-  
« sance et auctorité royal tous crimes, deliz et deso-  
« beissances qu'ils ont faiz ou peuvent avoir commis  
« et perpetrez à l'encontre de nous à l'occasion des  
« guerres et divisions qui ont esté en nostre dit  
« royaume, ensemble toute peine, amende et offense  
« corporelle, criminele et civile en quoy ils peuvent  
« estre encouruz envers nous et justice et les resti-  
« tuons à leurs bonnes fames, renommées au pais et  
« à leurs biens, possessions et héritages non donnez,  
« excepté qu'ilz ne soient des exceptez on dit traictié,  
« et tout selon la forme et teneur d'icellui, et impo-  
« sons sur ce silence perpétuel à nostre procureur et  
« à tous autres, pourveu qu'ilz feront le serment de

« de la paix finale entre nous et nostre dit filz, se  
« fait ne l'ont. Et seront et demouront doresnavant  
« bons et loyaulx subgiz et obeissans de nous et  
« d'icellui nostre filz. Si donnons en mandement par  
« ces présentes au prevost de Paris et aux bailliz de  
« Vermendois, Vittri, Valois, Meaulx et Senliz et à  
« tous noz autres justiciers et officiers ou à leurs lieux-  
« tenants presens et avenir et à chacun d'eulx, si  
« comme à lui appartendra, que lesdiz Jehan Fremin,  
« Jehan Morel, Regnault Janvier et Gobin du Four et  
« chacun d'eulx facent, seuffrent et laissent joir et user  
« du dit traictié selon la forme et teneur ensemble de  
« noz presente grâce, pardon et remission plainement  
« et paisiblement, sanz leur faire ou donner ou souf-  
« frir estre fait ou donné en corps ne en biens aucun  
« destourbin ou empeschement, lesquels se mis leur  
« estoient ostent ou facent oster incontinant et leurs  
« diz corps ou biens empeschez mettre à plaine déli-  
« vrance. Et afin que ce soit ferme chose et estable à  
« tousjours, nous avons fait mettre nostre seel à ces  
« présentes au vidimus desquelles fait soubz scel royal  
« nous voulons foy estre adjoustée comme à l'original  
« selon la teneur du dit traictié, sauf en autres choses  
« nostre droit et l'autrui en toutes.

« Donné à Paris ou mois de juing, l'an de grâce  
« mil III<sup>e</sup> et vint deux, et de nostre règne le XIII<sup>e</sup>.

« Ainsi signé par le Roy à la relacion du Conseil.

« OGER ».

Quel était ce seigneur de Ploisy qui était capi-  
taine du château de Pernant, nous l'ignorons.

Melleville, dans son dictionnaire, parle d'un Jean  
de Ploisy, époux de Perronnelle de Thiacy, qui fut  
fait prisonnier par les Anglais avec Charles de Châ-  
tillon. Serait-ce le même ?

Il peut paraître surprenant de voir le roi de France accorder des lettres de rémission à ceux qui n'avaient eu d'autre tort que de combattre sous la bannière du Dauphin, mais il ne faut pas oublier que depuis le funeste et honteux traité de Troyes signé le 21 octobre 1420 à l'instigation d'Isabeau de Bavière, le faible et dément Charles VI avait en réalité abdiqué entre les mains du roi d'Angleterre.

En tous cas, ces lettres de rémission viennent, il nous semble, fixer quelques dates et apporter quelque lumière dans l'histoire si confuse de ces tristes temps.

---

## LES QUINQUET

---

(COMMUNICATION DE M. FIRINO)

---

Nous voudrions maintenant, messieurs, faire passer sous vos yeux, une lettre que nous avons retrouvée aux Archives Nationales dans les papiers du Contrôle général et qui concerne une famille bien connue de tous ceux qui se sont occupés de l'histoire de Soissons (1).

*A Soissons le 20 avril 1682*

« Monsieur,

« Il me fut hier donné avis que les maire et éche-  
« vins de cette ville avoient fait faire le matin des  
« assemblées par les parroisses pour nommer des

(1) Archives Nationales. Papiers du Contrôle général. G. numéro 510.

« députés affin d'assister à une assemblée de ville  
« qu'on devoit faire l'après-disnée et dont les billets  
« d'indication portoient que c'estoit pour affaires  
« importantes sans expliquer le sujet.

« On prétend que cette assemblée estoit provoquée  
« par le concert d'une famille appelée les Quinquets,  
« de gens de bien à la vérité, mais qui est nom-  
« breuse et qui, par ses alliances et par l'union  
« qui est entreux, compose une grande partie de  
« Soissons. Il y en a présentement deux qui sont  
« eschevins et un troisième procureur de ville. On  
« prétend donc, monsieur que cette famille, voulant  
« se perpétuer dans lescharges de ville ont formé le  
« dessein d'en exclure tous les autres habitans qui ne  
« sont pas originaires de la ville et c'estoit en effet  
« pour délibérer sur cette exclusion que l'on vouloit  
« faire l'assemblée générale l'après disnée. On excep-  
« toit seulement de l'exclusion les officiers de justice  
« de bureau et de l'élection.

« Les diverses plaintes qu'on m'en vint faire de di-  
« vers endroits et l'aigreur que ie vis dans les esprits  
« qui sembloit former deux différens partis dans la  
« ville, m'obligea de mander aussitôt les eschevins,  
« de blasmer la conduite clandestine qu'ils avoient  
« tenue (principalement à mon esgard en une affaire  
« où le service du Roy estoit intéressé, s'agissant  
« d'une nouveauté qui alloit à soulever la ville) et de  
« leur ordonner de surseoir l'assemblée sur ce sujet,  
« jusques à ce que je fusse plus pleinement  
« instruit.

« Or il me paroits, monsieur, par le peu que i'en ay  
« desia appris qu'il y a beaucoup à redire en cet  
« Hostel de Ville et principalement en la forme des  
« élections, que tout le monde avoue ne se faire  
« que tumualtuaiement et par caballe. Chaque'un

« veut avoir part au Gouvernement parceque la  
« Police de la ville qui est entre les mains de ces  
« officiers et le droit de faire les logemens des gens  
« de guerre et d'en exempter par conséquent qui bon  
« leur semble (quand on n'y a pas l'œil) leur donne  
« une grande autorité. Mais j'auray l'honneur,  
« Monsieur, de vous expliquer plus amplement tout  
« ce qu'il peut y avoir à réformer, quand je serai  
« un peu mieux informé des causes du mal et des  
« remèdes que l'on y peut apporter. J'ay seulement  
« creu, Monsieur, estre obligé de vous rendre  
« compte de cet incident, et de la précaution que j'y  
« avois cru devoir prendre pour en arrester la suite.  
« J'ay remis cette affaire au retour de la visite que ie  
« vais faire dans la généralité et pour laquelle je fais  
« estat de partir jeudy prochain.

Signé : « Le Voyer de Boutigny (1). »

Ainsi qu'on le voit, les charges municipales faisaient l'objet d'une très âpre compétition, et cela se concevait.

La peine n'était pas bien grande; Chantereau-Lefèvre, maire de Soissons, écrivait, en septembre 1684, que sa fonction ne lui prenait que six heures par mois.

D'autre part, les avantages étaient considérables, surtout lorsqu'on pouvait s'exempter du logement des gens de guerre, car il ne s'agissait pas seulement à cette époque de loger des soldats de temps en temps et pendant quelques jours.

D'Eaubonne, intendant de Soissons, chargé de loger dans cette Ville deux compagnies des gardes, écrivait (2) le 20 septembre 1716 :

(1) Intendant de la généralité de 1682 à 1686.

(2) Bibliothèque nationale, manuscrit n° 11.370.

« Mon dessein, Monseigneur, a été, pour soulager les bourgeois qui sont asses à plaindre d'avoir pendant douze mois chez eux une compagnie étrangère et qui n'est point de leur choix, de ne faire loger les particuliers sujets au logement que de deux années une, de façon qu'ils aient une année de repos. Il y a asses de logements pour cela, et sil s'en trouvoit qui ne fussent pas situés ou meublés déccement; sur la première plainte, j'obligerois le bourgeois à mettre les lieux en état. »

Et plus loin, d'Eaubonne ajoute :

« Je croi aussi que vous n'entendes pas que lorsqu'un garde a un billet, il dépende de luy ou de l'officier de le changer sans le consentement du maire ou de moy. Il y auroit bien des inconvénients si on laissoit aux gardes la liberté de faire ces changements.»

La charge du logement, on le constate, était lourde, les exigences de l'autorité militaire grandes, et on comprend que l'exemption du logement fût considérée comme une grande faveur, la récompense des services rendus.

Ainsi Louvois écrivait le 11 juillet 1674 (1) à Adrien de Warel, lieutenant-colonel au régiment d'Alsace, pour lequel il avait beaucoup d'estime :

« Suivant ce que vous désirez, j'escris présentement aux maire et eschevins de Soissons pour leur défendre de plus envoyer de logement dans la maison que vous y avez, soubs quelque prétexte que ce soit, et je vous envoie le dupplicata de la lettre que je leur escris. Je suis persuadé qu'après cela vous n'en entendrez plus parler. »

Mais revenons aux Quinquet.

(1) Archives de la guerre, vol. 369.

L'intendant nous dit que la famille des Quinquet était très nombreuse et que, soit par elle-même, soit par ses alliances, elle dominait à Soissons. J'ai dans mes papiers de famille le contrat du mariage de François Quinquet, avocat en Parlement et au Bailliage et Siège présidial de Soissons, fils de feu Christophe Quinquet, procureur es sièges royaux de Soissons et de Barbe Villefroy, avec Marguerite Morant, fille de feu Pierre Morant, marchand bourgeois de Soissons et d'Antoinette Regnault, contrat passé le 22 juin 1679, et cette pièce nous permet d'apprécier l'exactitude des allégations de l'intendant.

Le futur époux était assisté de ses frères Nicolas Quinquet le jeune, procureur es sièges royaux de Soissons; Christophe Quinquet, chanoine de la cathédrale; de ses oncles, Nicolas Quinquet, l'aîné, procureur es sièges royaux de Soissons; François Quinquet, chanoine de la cathédrale et conseiller au Bailliage et Siège présidial de Soissons; Claude Quinquet, chanoine de la même église; Antoine Quinquet, sieur de Montpreux, bourgeois, l'un des gouverneurs et échevins de la Ville de Soissons; Gilles Cahier, bourgeois; de ses cousins Nicolas Duchesne, conseiller du Roi, chevalier du Guet; Nicolas et Antoine Quinquet, marchands à Soissons; de ses amis Adrien Cuyret, greffier au Bureau des Finances, et Samson Athenas, substitut adjoint et l'un des gouverneurs et échevins de Soissons.

Du côté de la future on trouve Jacques de Pargny, conseiller du Roi, lieutenant-général et criminel en l'élection de Soissons; Antoine Brouet, conseiller et avocat du Roi au bureau des Finances; Etienne Morant, avocat, ancien gouverneur et échevin (1); Nico-

(1) Il était, en 1677, lieutenant-criminel au présidial.

las-Vincent Morant, prêtre; Simon et Jacques Morant, marchands.

D'autres pièces nous montrent les Quinquet alliés aux Racquet, aux Branche, dont l'un, nommé Nicolas, avait été gouverneur et échevin de la Ville de Soissons, aux Buirette (Bernard Buirette était, en 1684, lieutenant criminel au Baillage de Soissons), et encore à plusieurs autres familles occupant une situation importante à Soissons.

On voit donc que l'intendant ne se trompait en attribuant à cette famille dont il serait intéressant de retracer l'histoire, une influence prépondérante. Nous n'avons malheureusement pu trouver dans les papiers du Contrôle général la suite de cette affaire et nous ne savons comment elle s'est terminée.

---

## SOISSONS EN 1814

D'après les Lettres du Pasteur Edouard STANLEY

---

COMMUNICATION ET TRADUCTION DE M. FIRINO

---

Edward Stanley, jeune pasteur anglican, devenu plus tard évêque de Norwick, détestait cordialement la France et surtout Napoléon. Lorsque celui-ci tomba sous le coup des puissances coalisées, Stanley voulut se donner le plaisir de parcourir les lieux témoins de la résistance suprême de l'Empereur et le 26 juin 1814 il débarquait en France.

Stanley entretint à ce moment une correspondance assez active, principalement avec sa femme, corres-

pondance récemment publiée à Londres (1) et dont la lecture présente un assez vif intérêt. On trouve aussi dans ces ouvrages quelques curieux dessins faits par l'auteur sur les lieux mêmes.

Du Havre, Stanley se rend à Paris, y fait un assez long séjour puis se met en route, passe à Fontainebleau, à Meaux, à Châlons et s'arrête aussi à Soissons. Il écrit à sa femme pour lui donner ses impressions.

L'aspect des faubourgs où a eu lieu le plus fort du combat est affreux ; pas une maison n'est intacte. « Je ne puis vous donner, dit-il, une meilleure idée des coups de feu tirés et par conséquent du nombre de personnes qui ont péri qu'en vous assurant que sur la façade d'une maison à peu près aussi grande que la nôtre, et qui n'était pas plus favorisée que ses voisines, j'ai compté deux à trois cents marques de balles », et plus loin il ajoute : « Le petit étang d'un moulin avait été tellement rempli de cadavres qu'on fut obligé de laisser échapper l'eau pour nettoyer l'étang. »

Les dépêches de sir Charles Stuart et une carte à la main, Stanley, qui aimait bien se rendre compte de tout, monte au haut des tours de la cathédrale, examine soigneusement les lieux et, dans son appréciation de la conduite du général Moreau donne pour une fois raison à l'Empereur.

« Bonaparte, dit-il, a dans un de ses Bulletins, blâmé le Gouvernement qui avait rendu cette ville aux Alliés qu'il poursuivait, et leur avait ainsi donné

(1) Voici le titre de cet ouvrage : *Before and after Waterloo, Letters from Edward Stanley (1814-1816)*. Londres, librairie Fisher, 1 vol., 1907. (On y trouve aussi les lettres écrites par Stanley lorsqu'en 1816 il alla visiter le champ de bataille de Waterloo.

passage sur la rivière, et dit que si le Gouvernement avait fait son devoir, il aurait complètement défait les Russes », et Stanley ajoute qu'à son sens Napoléon avait complètement raison et que si lui Stanley avait eu ce général sous ses ordres, il croit bien qu'il l'aurait fait pendre.

Stanley quitte Soissons après un court séjour, traverse Chavignon qu'il trouve dans un état aussi lamentable que Soissons et nous l'abandonnons en route pour Laon.

---

## Guérin et Hébert

*Membres de l'Académie de Soissons*

---

COMMUNICATION DE M. FIRINO

---

Nous avons aussi trouvé dans ces mêmes papiers du Contrôle général (1) une autre lettre de l'Intendant de Soissons d'un moindre intérêt, mais que nous croyons cependant devoir reproduire, car elle concerne deux membres de cette Académie de Soissons, dont notre Société est, jusqu'à un certain point, l'héritière. Voici cette lettre :

« *A Soissons, le 29 juin 1683.*

« MONSIEUR,

« Il est rare, comme vous le savez, de trouver en  
« France des personnes qui s'appliquent à une  
« science singulière. On y veut tout savoir, et cela  
« fait qu'on n'approfondit jamais rien. Mais la pen-  
« sée que vous aviez, Monsieur, de faire chercher

(1) Voir plus haut, page 104.

« dans les provinces des gens qui se donnent uni-  
« quement à une science de leur génie, de les grati-  
« fier de quelques marques de vostre estime, est  
« capable de corriger le deffaut de la nation, et me  
« paroît une des veues des plus dignes de la gran-  
« deur de ce règne et de la réputation de vostre  
« ministère.

« Ainsy, Monsieur, je n'ay garde de manquer à la  
« publier dans cette Province et à vous donner advis  
« des descouvertes que j'y pourray faire.

« Je prendray mesme la liberté, Monsieur, de  
« vous dire par avance que dans l'Académie de Sois-  
« sons, qui se vante de vous devoir son établisse-  
« ment et d'avoir, par conséquent, l'honneur d'estre  
« vostre ouvrage, je connois deux hommes d'un  
« mérite singulier et dignes de vous estre nommez  
« avec grande distinction. L'un, qui en est le direc-  
« teur, est ce mesme M. Guérin, avocat du Roy,  
« dont j'eus l'honneur de vous dire à Saint-Germain  
« que je recevois de grands secours dans la subdélé-  
« gation. C'est un homme d'une probité aussy bien  
« que d'une modestie singulière, qui a tousiours aymé  
« les lettres et le travail, mais sur toutes choses le  
« service du Roy et le bien public, et qui auroit peu  
« remplir avec éclat dans un Parlement, la charge  
« qu'il occupe il y a près de trente ans dans ce Pré-  
« sidental. Je croy, Monsieur, ne vous en dire rien que  
« Madame des Marests, dont il a l'honneur d'estre  
« connu et mesme Madame de Maintenon, qui m'a  
« fait celuy de m'en parler comme d'un amy qu'elle  
« estimoit très particulièrement, ne voulussent  
« appuyer de leur témoignage.

« L'autre, Mōnsieur, est M. Hébert, trésorier de  
« France, qui eut l'honneur de vous porter la parole  
« pour l'Académie à votre dernier passage dans

« Soisons, à telle enseigne, Monsieur, que vous luy  
« respondites, à ce qu'il m'a dit, comme s'il eust  
« eu l'honneur de vous avoir auparavant communi-  
« qué tous les points de sa harangue. Il a de la  
« délicatesse dans le stile, beaucoup de conduite et  
« de (le mot est déchiré) en ce qu'il compose, et ie le  
« crois très propre à escrire l'histoire d'une pro-  
« vince.

« Je suis, Monsieur, avec un profond respect,  
« votre très humble et très obéissant serviteur,

« LE VAYER ».

Guérin jouissait de l'estime des intendants de Soissons, et son nom revient à plusieurs reprises dans leur correspondance.

Dans une lettre du 2 juin 1682, Le Vayer parle de lui comme d'un des meilleurs sujets de la province, tant pour sa capacité que pour sa probité et sa fidélité au service du Roi. Le 4 octobre 1683, il fait de nouveau un grand éloge de Guérin, qui est connu de l'évêque de Meaux et à Madame de Maintenon. « Il y a un an et demy, dit-il, qu'il sert le Roy, avec autant de capacité que de zèle dans la subdélégation des affaires dont je suis obligé dans mes voyages de me reposer sur autrui. »

Le 28 mai 1691, l'intendant Bossuet s'exprime aussi sur Guérin dans les termes les plus élogieux.

Je regrette de n'avoir pas de renseignements plus complets sur ce personnage, connu en haut lieu, et qui semble assez intéressant. Il est cependant question de lui à deux ou trois reprises dans le Bulletin de notre Société, où j'ai trouvé les indications suivantes :

Jean-Baptiste Guérin était le fils d'un Jacques Guérin qui avait été inhumé en l'Eglise Saint-Léger

de Soissons. On lui avait consacré à ce Jacques Guérin une épitaphe très élogieuse conservée dans la collection de Dom Grenier et reproduite dans le tome XIX, 1<sup>re</sup> série, de la Société.

Son fils avait été un des fondateurs de l'Académie de Soissons, était devenu son secrétaire perpétuel et avait eu, à ce titre, l'honneur d'être à plusieurs reprises son porte parole auprès de l'Académie française, entre autres en 1675, 1687, 1692 et 1709.

En ce qui concerne Hébert, mes renseignements ne sont pas plus complets :

Le jour de la Saint-Louis 1676, il fut un des députés de l'Académie de Soissons auprès de l'Académie française et y donna lecture du discours qu'il avait adressé à celui qui lui avait succédé dans la Mairie de Soissons sur les devoirs de sa charge.

En effet, Hébert, qui était trésorier de France, avait été à deux reprises investi de la Mairie de Soissons ; il n'arriva pas jusqu'au terme légal de sa deuxième magistrature par suite de l'édit du Roi, de 1692, qui érigea les mairies en titre d'office.

J'ai dans ma bibliothèque un petit livre assez curieux et assez rare, il me semble. C'est le recueil des discours et harangues d'Hébert, imprimé chez Hanisset, imprimeur et marchand libraire à Soissons. Le permis d'imprimer est en date du 6 septembre 1698 ; le livre est dédié à l'évêque de Soissons.

Ce petit volume contient quatre discours ou harangues malheureusement non datés ; il serait d'ailleurs possible pour plusieurs d'entre eux, en tenant compte des indications du texte, de rétablir la date.

Quelquefois Hébert prend la parole au nom de l'Académie de Soissons. C'est en cette qualité qu'il harangue le Roi passant à Soissons pour le mariage du Dauphin (en 1680), ainsi que Colbert à deux re-

prises, mais nous le voyons surtout paraître comme Maire de la ville de Soissons.

Il adresse un discours au Roy allant à la guerre contre les Hollandais, revenant du siège de Namur (1692), il n'oublie pas non plus la Reine. Puis nous trouvons les membres de la famille royale, le Dauphin, la Dauphine, celle-ci au moment où elle passa à Soissons après son mariage. Nous trouvons aussi trois discours adressés au grand Condé et trois autres dédiés à son fils.

Hébert harangue aussi divers personnages : le duc de Vitry, ambassadeur en Suède, MM. d'Avaux et de Croissy allant représenter la France au Congrès de Nimègue (1678), ainsi que M. de Luxembourg, immédiatement après sa promotion à la dignité de maréchal de France (1670).

Hébert n'oublie naturellement pas les personnages de sa province. Il harangue le duc d'Estrées, ainsi que plusieurs autres membres de la même famille, le marquis de Cœuvres, au retour de la campagne de Hollande, le vice-amiral comte d'Estrées, la marquise de Cœuvres, retirée à Nanteuil pendant que son époux était à l'armée, l'évêque de Laon une première fois, puis une seconde lorsqu'il fut nommé cardinal.

Un premier janvier, il adresse un discours à l'abbesse de Notre-Dame, Madame de La Rochefoucauld, et, dans une autre occasion, au duc de La Rochefoucauld, venu à Soissons.

A trois reprises il harangue Mgr de Sillery, évêque de Soissons, après son sacre et dans d'autres circonstances.

Hébert était entré en exercice de la charge de maire pendant que Bossuet était intendant de la généralité de Soissons.

Il se fait auprès de lui l'interprète de la ville, et

enfin nous le voyons féliciter le frère de l'intendant, l'illustre évêque de Meaux.

N'oublions pas enfin trois discours prononcés par Hébert, l'un au cours de sa première magistrature, les deux autres pendant la deuxième.

Ainsi qu'on peut le constater par ce court aperçu, Hébert a joué pendant la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle un rôle important dans sa province; malheureusement ce que j'ai pu recueillir soit sur lui, soit sur Guérin est bien minime, un de nos confrères sera, je l'espère, plus heureux.

---

## Carreaux émaillés du XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècle

---

(COMMUNICATION DE M. O. VAUVILLÉ)

---

Voici deux carreaux émaillés que je présente à la Société et que j'offre pour le Musée de la Ville de Soissons. Ces pièces ont été achetées par moi, il y a environ 15 ans, à une personne qui les avait d'un collectionneur de Reims; à cette époque on m'avait dit qu'ils provenaient de la cathédrale de Reims. Ils ont formé tous deux le quart d'ornement de carrelage.

Voici la description de ces carreaux: le premier mesure 125 millimètres de côté, son épaisseur est de 24 millimètres, le dessus est recouvert d'un enduit blanc et d'une glaçure verdâtre pour la plus grande partie. L'enduit blanc forme deux quarts de cercles de 7 à 8 millimètres de largeur, d'un diamètre extérieur de 122 et 99 millimètres; entre ces cercles

se trouve une partie d'inscription blanche, avec lettres de 20 millimètres de hauteur, dont on voit encore ME FIT (partie de l'inscription des quatre carreaux réunis). Dans le plus petit cercle est un fleuron blanc.

Le deuxième carreau a 115 millimètres de côté, son épaisseur est de 20 millimètres, sur un glaçage verdâtre pâle, on voit un enduit jaune comprenant : 1° deux cercles (le quart) de 4 millimètres de largeur et d'un rayon extérieur de 102 et 80 millimètres ; 2° le milieu porte un fleuron qui repose sur le cercle intérieur ; 2° l'extérieur du grand cercle est orné de lignes en forme de dentelure, qui devaient très probablement se raccorder avec d'autres carreaux devant former un encadrement.

Au Congrès de Sociétés savantes de la Sorbonne, ayant vu M. Demaison, archiviste de la ville de Reims, je lui ai communiqué ces deux carreaux, il m'a dit qu'ils ne devaient pas provenir de la cathédrale, mais de la région de Reims. Voici la copie de la note qu'il a eu l'obligeance de me remettre le 24 avril dernier, à ce sujet, et qu'il m'a autorisé de communiquer à la Société :

FIN DU XIII<sup>e</sup> OU XIV<sup>e</sup>

« 1. 

Ici était le nom du fabricant
----------------------------------

 ME FIT

« Comparer avec le carrelage de Vernay (forêt de Reims, conservé au Musée de Reims.

« 2. EMONT MEFIT (pour d) e Mont me fit).

« Comparer avec le carrelage d'une maison sise à Reims, rue de Cardinal-de-Lorraine (publié dans le *Bulletin monumental* »).

D'après les renseignements de M. Demaison, on peut croire que ces carreaux doivent provenir très probablement de Vernay et de Reims, et non pas de la cathédrale comme on me l'avait dit.

---

## Icône russe trouvée sur la montagne de Pasly

---

(COMMUNICATION DE M. O. VAUVILLÉ)

---

Ayant communiqué cette pièce au Baron de Baye, qui s'occupe beaucoup d'antiquités russes, il a eu l'obligeance de l'étudier ; il m'a écrit ce qu'il en pense et m'a autorisé de reproduire sa lettre dont voici la copie.

« La petite icône russe que vous m'avez remise,  
« pour l'étudier, devait appartenir à un soldat, nom-  
« mé Tikhon. En effet, les Russes portent souvent  
« l'image de leur patron. Or, la petite image repré-  
« sente Saint-Tikhon, vénéré dans le gouvernement  
« de Voronège et dont les reliques sont à Zadonsk ».

Il est donc très probable que cette pièce religieuse a été perdue par un soldat russe, à l'époque du siège de Soissons en 1814 ; c'est pour ce motif que je l'offre pour le Musée de la ville, comme rappelant un trait d'histoire locale.

---

## Note sur l'Intendance de Soissons

---

*Communication de M. R. HENNEQUIN.*

---

MESSIEURS,

Au cours de mes recherches sur la formation territoriale du département de l'Aisne, dont j'eus l'occasion de vous entretenir naguère, j'ai trouvé aux Archives départementales (1) une pièce officielle peu connue et inédite qui m'a paru avoir pour la Société Archéologique et pour la Ville de Soissons, un intérêt historique et peut-être aussi une certaine utilité pratique, car elle concerne l'immeuble même dans lequel aujourd'hui l'une a sa mairie et l'autre son siège. A ce double titre elle méritait pour le moins de vous être signalée.

Ce document est un *Procès-verbal* de description des bâtiments et dépendances, ainsi que du mobilier les garnissant, de l'Hôtel de l'Intendance de Soissons, dressé en novembre 1790, c'est-à-dire peu de temps après qu'en était sorti le dernier administrateur en chef de l'ancienne Province du Soissonnais.

Et voici, au surplus, à propos de cette pièce, quelques indications complémentaires :

Lors de la sérieuse lutte, entre Soissons et Laon, pour l'obtention du chef-lieu — livrée dans les

(1) *Archives départementales*, série L. Liasse 595.

premiers mois de 1790, tant à Paris, devant l'Assemblée Nationale, qu'à Chauny dans la première Assemblée électorale du département, à qui la Constituante embarrassée avait finalement renvoyé la solution du conflit — l'un des principaux arguments de Soissons, en sa propre faveur, fut naturellement qu'elle se trouvait, par son Hôtel de l'Intendance, récemment construit et tout approprié, en possession du local qui, sans exiger aucuns frais, ni le déplacement des papiers de l'ancienne Administration, conviendrait le mieux pour y installer la nouvelle, avec ses services et leurs bureaux, alors que, par contre, Laon ne pouvait point offrir d'immeuble analogue, complètement aménagé et de suite disponible, en vue d'une telle destination.

Ces raisons de fait ne manquaient pas de poids : l'Assemblée de Chauny ayant paru disposée à les accueillir, les représentants de Laon jugèrent prudent d'en contrebalancer la force. Le prenant peut-être un peu sur soi, ils déclarèrent donc, au nom de leurs commettants, que cette dernière ville accepterait de supporter seule et entièrement tous les frais qu'occasionnerait l'établissement de l'Administration, au cas où il y serait décidé par le vote des électeurs (1).

La parade était habile ; elle influa peut-être sensiblement sur l'issue du combat. C'est le jour même en effet, dans une séance du soir, que Laon obtint le chef-lieu administratif par quatre cent onze voix, contre trente-sept à Soissons, un bulletin blanc et un bulletin pour l'alternat, c'est à-dire,

(1) Motion de M. Lebrun, électeur de Laon (*Assemblée électorale de Chauny*, 20 mai 1790, séance du matin).

pour des réunions alternatives du futur Conseil général de département dans l'une et l'autre de ces deux villes. A première vue le résultat du scrutin semble avoir été écrasant pour Soissons; cela n'est pas tout à fait exact, car l'Assemblée électorale comptait six cent quarante inscrits (à quelques unités près, d'ailleurs en plus) et il y eut exactement quatre cent cinquante votants, soit une différence de cent quatre-vingt-dix suffrages non exprimés; il y avait sans doute, au jour dit, un petit nombre d'électeurs réellement absents de la réunion pour une cause quelconque, maladie, affaires, ou autre; mais, en fait, l'écart entre les inscrits et les votants résulte surtout d'une abstention volontaire, soulignée par une sortie en masse au moment du vote, de presque tous les électeurs de Soissons et de Château-Thierry, au nombre de deux cents inscrits.

De Chauny revenons à Soissons et à son Hôtel de l'Intendance.

Qu'allait-on faire de cet Hôtel? C'est la question qui se posa devant l'Assemblée départementale, installée à Laon, tant bien que mal et plutôt mal que bien, dans les salles alors extrêmement humides (1) de l'Abbaye Saint-Jean (encore aujourd'hui la Préfecture) et qui demandait par suite instamment son transfert dans celle de Saint-Martin (l'Hôpital actuel). On y décida que l'immeuble serait vendu et que le prix pourrait en être réparti entre les départements qui se par-

(1) L'humidité qui règne à Saint-Jean est telle qu'on pourrait ramasser l'eau avec la main sur les papiers. Lettre autographe de M. le Carlier, député à la Constituante, à MM. les Officiers municipaux de Laon du 4 octobre 1790. (Archives municipales de Laon de 1789 à 1800-Liasse 26).

tageaient avec l'Aisne, l'étendue de l'« ancienne généralité du Soissonnais », c'est-à-dire l'Oise surtout, quelque peu la Marne et Seine-et-Marne.

Le Procureur général, syndic du département, M. Blin de la Chaussée, précédemment avocat à Soissons, et Procureur-Syndic de l'Assemblée provinciale, qui connaissait donc la maison, l'importance de ses bâtiments et la valeur de son mobilier, proposa néanmoins judicieusement et fit adopter, que préalablement à la vente dudit immeuble une visite et une estimation en seraient faites par une Commission, composée d'un homme de l'art, — l'ingénieur Becquey — et de quelques administrateurs; afin de rendre à ces derniers la tâche plus facile, on choisit presque exclusivement des Soissonnais, ce furent MM. Blin, procureur général syndic, Rivoire (de Gandelu) Meurizet et enfin *Quinette*, dont le nom devait acquérir une certaine célébrité. (Voir compte rendu des séances de l'Administration du département, 2<sup>e</sup> session, 12 novembre 1790.)

Telle est l'origine du procès-verbal qui nous occupe, rédigé et signé à la date du 30 novembre 1790. Trois jours après il fut déposé et lu à l'Assemblée départementale, qui le renvoya pour examen et nouveau rapport à ses comités réunis de comptabilité et d'aliénation des domaines nationaux. Je n'ai pas eu le loisir de rechercher ni l'occasion de retrouver la suite administrative immédiate de cette affaire. En tous cas l'Hôtel de l'Intendance de Soissons ne fut point vendu aussitôt; après avoir servi successivement, comme vous savez, de local pour l'administration du district, sous la Révolution — pour l'école centrale du département, sous le Directoire — pour

la double installation du titulaire de la sénatorerie d'Amiens et du sous-préfet sous l'Empire — l'immeuble, à la suite de l'incendie de l'Hôtel de Ville de Soissons en mars 1814, est devenu celui de la Sous-Préfecture et *de la Mairie* depuis 1817. Loué d'abord à l'Etat jusqu'en 1834, il fut acheté par la Ville le 20 décembre de cette dernière année, et ce fut M. Quinette fils, alors maire, qui signa l'acte d'acquisition de l'ancien Palais de l'Intendance, inventorié en présence de son père, administrateur du département, presque un demi-siècle auparavant.

En 1902, la Sous-Préfecture fut transférée dans un autre immeuble acquis par le Département, au n° 1 de la rue de Panleu, et bâti sur l'emplacement de la primitive Intendance, en même temps que le Cours secondaire municipal de jeunes filles vint occuper les locaux de la précédente Sous-Préfecture sur la porte d'entrée desquels on voit encore une plaque de marbre indiquant qu'à un certain moment le Tribunal correctionnel y avait également tenu ses audiences.

---

## DESCRIPTION

du cy-devant Hôtel de l'Intendance de Soissons

**EN 1790**

---

*DESCRIPTION du cy-devant Hôtel de l'Intendance de Soissons faite le 14 novembre 1790 par le sieur Becquey, inspecteur des Ponts-et-Chaussées du Département de l'Aisne, en présence de M. Blin, procureur général syndic, et de MM. Rivoire, Quinette et Meurizet, administrateurs délégués, pour la visite dudit bâtiment.*

---

Le ci-devant Hôtel de l'Intendance est composé :

1° D'un principal corps de bâtiment situé entre cour et jardin avec deux pavillons saillants sur la cour.

2° D'une galerie en retour, saillante sur le jardin.

3° D'une aile de bâtiment à droite composant les anciens bureaux du rez-de-chaussée et distribué en appartement au premier étage.

4° D'une aile de bâtiment à gauche renfermant les basses-cours, écuries et remises au rez-de-chaussée et distribué au premier étage en chambres de domestiques et autres personnes gagées dans une grande maison.

5° De plusieurs petits bâtiments formant des

hors-d'œuvre ou dépendances dans les cours, basses-cours et dans le jardin.

---

## CHAPITRE PREMIER

### Distribution du principal corps de bâtiment et de ses deux pavillons sur la cour.

Ce principal corps de bâtiment et ses deux pavillons sur la cour sont composés :

1° D'un cours de souterrains distribué en cuisines, offices, décharges, bûchers et autres pièces nécessaires au service du commun d'un grand hôtel.

2° D'un rez-de-chaussée distribué en appartements magnifiquement décorés.

3° D'un premier étage distribué de même.

4° De vastes greniers en mansardes qui couvrent le bâtiment.

### ARTICLE 1<sup>er</sup>.

#### *Souterrains du principal corps de bâtiment.*

1° Descendant à gauche par l'escalier de dégagement un grand appartement de bain avec lambris de hauteur, une niche garnie de sa baignoire en menuiserie doublée en plomb, derrière la niche une chambre contenant le fourneau avec la chaudière et un réservoir en charpente garnie en plomb pour le service des bains souterrains.

2° Après la salle des bains, un salon lambrissé de hauteur avec une cheminée à chambranle de pierres.

3° Une autre pièce servant d'antichambre de

22 pieds sur 18 pieds avec une cheminée sans feu, un trumeau.

4° Sous la salle du billard un grand bûcher de 33 pieds sur 21 pieds.

5° Ensuite de ces trois pièces une salle du commun de 30 pieds par 18 pieds avec une cheminée nue.

6° Ensuite une charbonnière de 10 pieds sur 18 pieds.

7° Un garde-manger de 10 pieds sur 18 pieds avec des tablettes soutenues par des corbeaux en fer et des crochets au-dessus.

8° Le four pour la pâtisserie avec la pièce qui le contient de 10 pieds sur 18 pieds garnie de tablettes soutenues par des corbeaux en fer.

9° La cuisine de 30 pieds sur 18 pieds contenant une cheminée avec sa plaque dont la cramailière est réclamée par le maître d'hôtel de M. de Blossac, un évier, des fourneaux en fonte et 40 pieds de tablettes soutenues par des corbeaux de fer, deux porte-broches, une grande table de cuisine avec armoires inférieures, une petite table avec des billots et un tourne-broche réclamés par le maître d'hôtel au nom de M. de Blossac, une étuve garnie de quatre grillages avec la porte garnie en taule.

10° La rôtisserie de 22 pieds sur 27 pieds avec sa paillasse, les fourneaux, deux tablettes de 24 pieds de longueur soutenues par des corbeaux en fer et deux portebroches.

11° L'office à manger de 18 pieds sur 21 pieds avec cheminée à chambranle de pierre peint, quatre tablettes de 36 pieds de longueur, une étuve avec quatre grillages et la porte doublée en taule.

12° L'office à travailler de 18 pieds sur 21 pieds

avec four et fourneaux, cinq tablettes de 48 pieds de longueur avec corbeaux de fer.

13° La fruiterie de 10 pieds sur 18 pieds avec 30 pieds de tablettes.

14° Un retour pour les bouteilles contenant six rangs de tablettes percées de 120 pieds de longueur.

15° Une serre nue de 15 pieds sur 18 pieds à la suite du détour.

16° Une autre serre nue sous la bibliothèque de 54 pieds sur 18 pieds.

## ARTICLE 2.

### *Rez-de-chaussée du principal corps de bâtiment.*

1° Un principal appartement, contenant les salles pour les grandes assemblées, composé d'un grand antichambre de 22 pieds sur 26 pieds, lambrissé dans toute sa hauteur, avec un poêle et son tuyau décoré, grillage autour du poêle.

D'une grande salle à manger de 30 pieds sur 26 pieds, lambrissée dans toute sa hauteur, échauffée par le poêle de l'antichambre, une tablette de marbre, un vase bronzé au-dessus. Et vis-à-vis un vase bronzé servant de fontaine avec une grande cuvette en marbre au-dessous et un réservoir dans une armoire voisine pour le service de la fontaine.

D'une grande salle de compagnie de 36 pieds sur 26 pieds, avec lambris de hauteur, une grande cheminée avec chambranle de marbre et son feu doré, trumeau au-dessus de la cheminée avec une grande glace en trois pièces; vis-à-vis une grande table de marbre avec pieds en balustres, un lustre de cristal, une glace pareille à celle de la cheminée

et quatre candélabres en plâtre, outre quatre bras dorés, dont deux au trumeau de la cheminée et deux au trumeau vis-à-vis.

D'un salon d'hiver de 31 pieds sur 19 pieds, avec lambris de hauteur, cheminée de marbre, feu doré, trumeau et glace de deux pièces au-dessus de la cheminée, un autre trumeau avec glace de deux pièces, vis-à-vis les croisées une lanterne à glace avec chassis doré.

Ce dernier salon, ayant quatre vues sur le jardin, est accompagné de trois cabinets de dégagement dans sa longueur pour le service des deux salons susdits. Ces trois cabinets sont lambrissés dans toute leur hauteur.

2° A droite du principal appartement susdit vers le grand escalier, un appartement pour un maître de maison, composé comme il suit :

Du salon de réception, lambrissé dans toute sa hauteur, feu complet sans dorure, cheminée en marbre, trumeau avec glace et bras de cheminée dorés.

Un grand cabinet ensuite, avec lambris de hauteur, trumeau avec glace en deux pièces, feu doré, bras de cheminée et chambranle de marbre.

Une chambre à coucher, feu doré, cheminée en marbre, trumeau et glace en trois pièces, bras de cheminée et lambris de hauteur.

Une garde-robe, avec lambris de hauteur, un petit cabinet de toilette, avec lambris d'appui, tapissé en papier, chambranle de marbre, trumeau à glace, chenets ordinaires, une seule pin-cette.

3° A la suite dudit appartement de maître un appartement de bain, composé comme il suit .

Un premier passage lambrissé dans toute sa

hauteur et formant issue à la chambre à coucher, un deuxième passage sans lambris.

Une salle de bain avec sa niche, garnie d'une baignoire en menuiserie doublée en plomb et deux robinets en cuivre doré.

Ensuite un petit salon, avec lambris de hauteur, chambranle de marbre, un trumeau avec sa glace, excepté une seule pincette.

Au-dessus dudit appartement de bains et dans l'entresol un cabinet avec la chaudière et le fourneau pour le service des bains.

A côté, un autre cabinet contenant un réservoir en charpente garni en plomb pour le même service des bains.

Le même entresol contient encore deux pièces dont une cheminée avec trumeau sans glace et tapisserie en papier sans lambris, l'autre sans cheminée et tapissée en papier sans lambris, elle communique par un passage aussi tapissé en papier et contenant une grande armoire.

4° A gauche du principal appartement décrit, un appartement pour une maîtresse de maison, composé comme il suit :

Un premier antichambre de 22 pieds sur 16 pieds, avec lambris de hauteur et un poêle garni de son tuyau décoré.

A la suite de l'antichambre, à gauche, une salle à manger, servant autrefois de salle de billard, de 22 pieds en carré, lambrissée dans toute sa hauteur et échauffée par le poêle de l'antichambre; le billard qui occupait cette salle a été transporté au grenier.

A droite de l'antichambre, une salle de compagnie de 26 pieds sur 19 pieds, avec lambris de hauteur, chambranle de marbre, trumeau avec

glace en deux pièces, bras de cheminée et feu complet doré.

Ensuite une grande chambre à coucher de 26 pieds sur 18 pieds, lambrissé dans toute sa hauteur avec chambranle de marbre, une grande glace en deux pièces, bras de cheminée et feu doré complet.

Ensuite un boudoir avec lambris de hauteur, feu doré, chambranle de marbre, trumeau avec une grande glace; en retour, un cabinet de toilette avec lambris de hauteur, feu doré, chambranle de marbre et une glace; à la suite une garde-robe avec lambris de hauteur et armoires fermant à clef.

Ensuite un cabinet contenant deux armoires et lambrissé dans sa hauteur; ensuite un cabinet contenant des lieux à l'anglaise avec un réservoir en plomb au-dessus pour le service des lieux.

A côté du salon du quatrième appartement un petit appartement avec entresol au-dessus composé comme il suit :

Une chambre à coucher avec lambris d'appui et tapisserie en papier, chambranle de marbre, trumeau et glace à la cheminée, feu complet doré.

Un cabinet à la suite avec lambris d'appui et tapisserie en papier, chambranle de marbre, trumeau et glace à la cheminée, feu complet doré et une armoire avec lambris fermant à clef.

6° Les entresols au-dessus dudit appartement et du dégagement du grand salon composé comme il suit :

Une chambre à coucher tapissée en papier avec lambris figurés, chambranle en pierres peintes, trumeau en menuiserie, sans glace; à la suite, un

cabinet tapissé en papier avec lambris figuré sans cheminée.

Au-dessus du dégagement du grand salon, trois petits cabinets tapissés en papier sans cheminée.

### ARTICLE 3.

#### *Premier étage du principal corps de bâtiment.*

Un grand escalier dont la cage contient 34 pieds sur 22 pieds, servant de communication principale audit étage composés des appartements suivants :  
1° Au-dessus du palier un petit appartement, n° 18, composé d'une chambre à coucher avec alcôve et lambris d'appui tapissé en beau papier, une cheminée en marbre avec glace au-dessus et feu doré ; et d'un cabinet de toilette avec cheminée en stuc et glace au-dessus, lambris d'appui et tapisserie en papier. Une garde-robe et un entresol au-dessus pour domestique.

2° A la suite du palier susdit un grand corridor fermé dégageant deux appartements situés au-dessus de la salle à manger et des deux grands salons du rez-de-chaussée ; la cloison a besoin de réparations.

3° Un appartement composé d'une antichambre commune de 12 pieds sur 21 pieds contenant un lambris d'appui et un lambris de hauteur figuré, un poêle avec dessus de marbre, un tuyau de taule et un grillage autour du poêle.

Une chambre à coucher à droite de l'antichambre avec lambris d'appui, tapisserie en papier à M. de Blossac, une chambranle de marbre avec trumeau et glace de deux pièces au-dessus de la cheminée ; un feu complet en fer.

Un cabinet de toilette avec cheminée de marbre,

trumeau et petite glace au-dessus, lambris d'appui et tapisserie en papier.

Une garde-robe avec entresol pour un domestique au-dessus du cabinet de toilette.

4° Un appartement composé d'une grande salle de 22 pieds sur 21 pieds, avec lambris de hauteur, cheminée en marbre, trumeau et glace de deux pièces, feu complet en fer.

D'une chambre à coucher de 21 pieds carrés, lambris d'appui, tapisserie en soie à M. de Blossac, cheminée en marbre, trumeau au-dessus et glace de deux pièces et feu de fer complet.

D'un cabinet de toilette avec lambris d'appui et tapisserie en papier, chambranle de cheminée en marbre avec un trumeau et une glace au-dessus et un feu en fer.

Une garde-robe avec entresol au-dessus du cabinet de toilette pour domestique.

A la suite du corridor fermé, un corridor ouvert dégageant les trois appartements suivants :

5° Un appartement, n° 11, composé d'une chambre à coucher avec alcôve et lambris d'appui, le reste tapissé en papier, une cheminée en marbre avec un trumeau et sa glace et feu complet doré.

Un cabinet de toilette contenant un lambris d'appui avec tapisserie en papier, un chambranle de marbre, un trumeau et une petite glace avec un feu en fer.

Une garde-robe avec entresol pour un domestique au-dessus du cabinet de toilette.

6° Un autre appartement, n° 7, composé d'une seule chambre à coucher avec alcôve et deux petits cabinets, la chambre tapissée en papier avec lambris d'appui, chambranle de marbre à la cheminée, glace au-dessus et feu en fer.

7° Un autre appartement, n° 6, composé d'une chambre à coucher avec cheminée à chambranle de marbre, glace au-dessus, feu en fer, lambris d'appui et tapisserie en papier.

Un cabinet aussi tapissé en papier avec lambris d'appui sans cheminée, une garde-robe tapissée en papier sans lambris. Cet appartement est ombragé par les arbres du jardin qui le rendent très humide et malsain, il conviendrait les abattre.

8° Vis-à-vis l'appartement n° 11, et dans le même corridor, une chapelle avec son autel en bois peint et un grand tableau représentant saint Louis, patron de la chapelle, les murs peints d'un lambris figuré, à droite une petite sacristie contenant une armoire fermant à clef qui renferme une chasuble de toute saison et un missel. Au-dessus de la sacristie une tribune en menuiserie. La chapelle est précédée d'un grand vestibule avec lambris figurés.

9° A la suite de la chapelle une chambre, n° 2, avec lambris d'appui et tapisserie en papier, un chambranle de pierre à la cheminée, une glace sans trumeau, un feu cassé.

10° Ensuite une chambre, n° 1, sans cheminée ni lambris et servant de lingerie, à côté de laquelle se trouve le réservoir des lieux à l'anglaise du rez-de-chaussée.

11° Au-dessus des cabinets de l'appartement décrit au n° 4 du présent état, un appartement composé comme il suit :

Un antichambre tapissé en papier sans lambris, avec une armoire garnie de ses tablettes et fermant à clef.

Une chambre à coucher tapissée en papier sans lambris, avec chambranle de pierre à la cheminée,

un trumeau en menuiserie sans glace et sans feu.

Un cabinet ensuite tapissé en papier avec baguettes sculptées sans lambris.

Un arrière-cabinet sans lambris, tapissé en papier.

Reprenant à droite du grand escalier une partie composée des appartements ci-après :

12° Un appartement, n° 24, composé d'une chambre à coucher avec chambranle de marbre, trumeau et glace au-dessus, un feu ordinaire complet, un lambris d'appui et une tapisserie en papier.

A la suite un cabinet de toilette avec lambris d'appui et mauvaise tapisserie en papier avec, sans cheminée, un dégagement tapissé de même.

13° A la suite une autre chambre servant de cuisine particulière avec un fourneau, un évier et une armoire appartenant à l'ancien secrétaire.

A côté un cabinet sans cheminée, tapissé en papier, avec une armoire appartenant à l'ancien secrétaire.

14° Deux autres chambres sous les n°s 25 et 27, dont une à cheminée, avec chambranle de pierre peint, un trumeau avec glace et un feu ordinaire, tapisserie en papier, et lambris d'appui, celle sous le n° 27 comme la précédente, à l'exception de la cheminée à laquelle il n'y a point de glace.

15° A la suite de ces dernières chambres, un cabinet obscur avec plusieurs rangs de tablettes, un cabinet d'aisance et un escalier de dégagement aboutissant à la cour des Bureaux.

#### ARTICLE 4.

##### *Greniers du principal corps de bâtiment.*

Les greniers au-dessus du principal corps de bâtiment sont vastes et sans aucune distribution,

on y a déposé le billard qui avait été originairement placé au rez-de-chaussée dans le pavillon gauche.

---

## CHAPITRE II

### Galerie sur le jardin.

La galerie construite sur le jardin contient un souterrain voûté et un rez-de-chaussée de 54 pieds de longueur dont œuvre sur environ 18 pieds de largeur; elle ne forme qu'une seule pièce sans aucune distribution intérieure dans toute cette longueur, tant au souterrain qu'au rez-de-chaussée formant la galerie; elle contient un poêle avec dessus de marbre et son tuyau décoré, le poêle est placé au milieu de la salle en face les croisées et accompagné à droite et à gauche de deux rangs d'armoires garnies de leurs tablettes avec porte pleine en bas, grillées dans le haut, garnies de rideaux en taffetas et fermant à clef. La pièce est revêtue de lambris dans toute la hauteur.

---

## CHAPITRE III

### Distribution de l'aile droite du bâtiment contenant l'emplacement des anciens bureaux de l'Intendance.

Cette aile de bâtiment est composée : 1° d'un souterrain servant de cave; 2° d'un rez-de-chaussée servant aux anciens bureaux et qu'on peut convertir en appartement, et 3° d'un premier étage distribué en appartements.

ARTICLE 1<sup>er</sup>.

*Souterrains de l'aile droite.*

Ces souterrains sont divisés du côté de la cour principale en trois parties communiquant ensemble et avec les souterrains du principal corps de bâtiment dans leur retour ; ils forment trois divisions qui ont leur issue particulière par la cour des anciens bureaux, et neuf divisions de souterrains sont déterminées pour caves et ont été employées jusqu'à ce jour à cet usage.

ARTICLE 2.

*Rez-de-chaussée de l'aile droite.*

Le rez-de-chaussée dégage par une cour particulière les pièces suivantes dont il est composé, savoir :

1° Un cabinet tapissé en papier avec lambris d'appui, une cheminée avec son chambranle en pierres peintes, feu complet ordinaire, un trumeau avec sa glace et deux grandes armoires grillées se fermant à clef ; ce cabinet est précédé d'une antichambre qui lui sert de dégagement ; il contient un lambris d'appui avec une tapisserie en papier.

2° A la suite de ce cabinet une grande salle de 25 pieds de long sur 22 pieds de largeur, contenant un poêle avec dessus de marbre et son tuyau, les armoires qu'on y avait pratiquées anciennement ont été démontées.

3° Une seconde salle échauffée par le poêle susdit, et revêtue dans tout son pourtour d'armoires fermant à clef.

4° A la suite de cette seconde salle, un arrière-cabinet de 22 pieds sur 9 pieds, avec lambris

d'appui et tapisserie en papier, une cheminée avec chambranle de menuiserie peinte, un trumeau en plâtre et un feu complet, et deux armoires avec leurs tablettes à côté de la porte d'entrée, ces quatre pièces dégagent toute par un même corridor.

5° A droite de la porte d'entrée une grande cuisine avec deux cabinets servant d'office. La cuisine contenant un four et des fourneaux ainsi qu'une grande cheminée.

### ARTICLE 3.

#### *Premier étage de l'aile droite.*

1° Une grande antichambre contenant une niche pour un poêle avec un lambris de hauteur, à gauche se trouve un cabinet avec lambris d'appui sans cheminée.

2° A droite un grand salon avec lambris d'appui et tapisserie en papier, appartenant à l'ancien secrétaire, une cheminée avec chambranle de marbre sans trumeau ni glace.

3° A la suite une grande chambre à coucher avec alcôve, une cheminée à chambranle de marbre sans trumeau ni glace, un lambris de hauteur, excepté le côté opposé à la cheminée qui ne contient qu'un lambris d'appui, un grand cabinet sans cheminée avec lambris d'appui et tapissé en papier, plusieurs garde-robes et dégagement.

4° A la suite de la grande antichambre un petit appartement, composé d'une chambre à cheminée avec chambranle de pierres peintes, un trumeau sans glace et un lambris d'appui sans tapisserie, et d'un grand cabinet sans cheminée ni lambris.

5° Un autre appartement composé d'une chambre

à coucher avec alcôve sans lambris, une mauvaise tapisserie en papier, un chambranle de pierre à la cheminée avec un feu complet, un trumeau et sa glace au-dessus de la cheminée à côté de l'alcôve, un petit cabinet nu et derrière la cheminée un grand cabinet garni en papier.

6° Entre les deux derniers appartements, un grand cabinet sans cheminée et isolé, dégageant avec les autres pièces par un même corridor.

7° Tous ces appartements dégageant par un même escalier en charpente avec une rampe en fer aboutissant à la cour des anciens bureaux.

8° Les galetas au-dessus du premier étage sont sans aucune distribution.

---

## CHAPITRE IV

### Distribution de l'aile gauche du bâtiment renfermant les basses-cours et écuries

Cette aile de bâtiment n'est composée que d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage avec galetas au-dessus sans souterrains ni voûte.

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>.

##### *Rez-de-chaussée de l'aile gauche.*

1° Une grande écurie de 32 pieds de longueur pour sept chevaux, avec six poteaux et leurs traverses, les mangeoires garnies en taule, un grand râtelier et une soupente en menuiserie. La charpente pour le valet d'écurie.

2° Une grande écurie de 15 pieds de longueur à côté de la précédente, n'ayant qu'un seul poteau

de séparation, une mangeoire et un râtelier comme la première écurie.

3° Une troisième écurie pour cinq chevaux avec quatre poteaux de séparation, une mangeoire et un râtelier comme dessus.

4° Une grande remise pour trois voitures avec portes doubles fermant à verroux sans ferrure et trois conducteurs en charpente.

5° Une seconde remise à côté de la précédente avec portes doubles et fermant à verroux, contenant deux conducteurs en charpente pour loger deux voitures.

6° Une troisième remise fermant à clef et contenant deux conducteurs en charpente pour remiser deux voitures.

7° Sous une des remises une pompe avec son tuyau en cuir pour les incendies et les services de la maison.

## ARTICLE 2.

### *Premier étage de l'aile gauche.*

1° Un escalier de dégagement en charpente pour les chambres du premier étage avec une rampe en fer.

2° Une chambre, n° 55, à cheminée avec chambranle en pierre sans autre garniture à la cheminée, une mauvaise tapisserie en papier sans lambris.

3° Une autre chambre, n° 54, à cheminée avec chambranle en pierre, au-dessus un trumeau de menuiserie sans glace, une tapisserie en papier sans lambris.

4° Une autre chambre à coucher avec tapisserie en papier sans lambris, une cheminée en pierre,

un trumeau en menuiserie sans glace et sans feu.

5° De l'autre côté de l'escalier de dégagement une chambre, n° 47, de 20 pieds sur 15, nue et sans cheminée, contenant trois tablettes de 21 pieds ensemble et sans support.

6° A la suite une chambre, n° 48, de 20 pieds sur 12 pieds, nue et sans cheminée, garnie d'une tablette de 8 pieds.

7° A la suite une chambre, n° 49, de 15 pieds carrés, nue, sans cheminée, garnie de deux portemanteaux et de deux tablettes de 15 pieds de longueur.

8° A la suite, une chambre, n° 50, de 15 pieds sur 12, avec une cheminée à chambranle de pierre sans feu, nue, excepté deux tablettes de 13 pieds.

9° A la suite une chambre, n° 51, de 12 pieds sur 15, avec une cheminée et son chambranle de pierre sans feu, une mauvaise tapisserie en papier et une tablette de 9 pieds.

10° Une chambre, n° 52, de 21 pieds sur 15, avec cheminée à chambranle de pierre sans feu et entièrement nue.

11° Les galetas destinés pour les fourrages ne contiennent aucune distribution. La lucarne principale est garnie d'une poulie pour enlever le fourrage.

---

## CHAPITRE V

**Autres objets compris dans les cours et basses-cours  
ainsi que dans le jardin  
du ci-devant Hôtel de l'Intendance de Soissons.**

1° Dans la grande cour à gauche de la porte d'entrée le logement du suisse, contenant un

premier cabinet à cheminée avec chambranle de pierre et deux armoires à côté de la cheminée appartenant à M. de Blossac, une chambre attenante avec lambris d'appui et un poêle à M. de Blossac, une petite cuisine avec un évier et un fourneau et une petite cour de décharge à la suite du logement du suisse.

2° Dans la cour à droite de la porte d'entrée un cabinet à cheminée, de 10 pieds carrés, avec lambris d'appui et deux armoires à côté de la cheminée, à la suite une grande pièce destinée pour les archives et garnie de plusieurs rangs de tablettes sur 30 pieds de longueur.

3° Dans la cour des anciens bureaux une remise pour une voiture, une écurie pour deux chevaux, un petit bûcher couvert et un autre bûcher fermé, formant un bâtiment isolé et un puits garni de la poulie.

4° Dans la basse-cour, une volière grillée en fer avec fil d'archal et un poulailler. Un puits avec sa poulie et une chaîne de fer.

5° Dans le jardin un puits, avec une pompe à bascule, recouvert par un pont chinois.

6° Le jardin contenant une surface de 20 verges, mesure du Roy, n'est planté qu'en peupliers et autres arbustes peu utiles et le sol inculte n'est couvert que d'un gazon, il est terminé tant au nord qu'au sud par une grille au lieu d'un parapet.



*PROCÈS-VERBAL d'Estimation des terrains, bâtiments, constructions, meubles et effets dépendant du ci-devant Hôtel de l'Intendance de Soissons, par le sieur Becquey, Inspecteur des Ponts-et-Chaussées du Département de l'Aisne, en conséquence de la visite dudit Hôtel, faite le 14 novembre 1790, en présence de MM. Blin, Procureur général syndic du Département de l'Aisne, et de MM. Rivoire, Quinette et Meurizet, Administrateurs.*

---

Le département de l'Aisne, réuni en Conseil général dans sa séance de novembre 1790 ayant chargé et commis le sieur Becquey, inspecteur des Ponts-et-Chaussées du département, à l'effet de procéder à l'examen, description et estimation, tant des terrains, bâtiments, et constructions, que des meubles et effets dépendant du cy-devant Hôtel de l'Intendance de Soissons, le soussigné s'est transporté sur le local le dimanche 14 novembre 1790 et a procédé d'abord à la description du bâtiment qui se trouve ci-jointe.

Passant ensuite à l'estimation des différentes parties dépendantes du cy-devant Hôtel elles ont été comprises en deux chapitres, ainsi qu'il suit :

---

## CHAPITRE PREMIER

Contenant l'estimation du terrain  
et des bâtiments principaux ainsi que des constructions  
en dépendantes.

1° Le terrain sur lequel le cy-devant Hôtel de l'Intendance est assis, compris cours, basses-cours

et jardin contient une surface de 234 verges, mesure de Roy, à 80 francs la verge. . . . . 18.720 fr.

2° Le principal corps de bâtiment et les deux principaux pavillons saillant sur la cour, contenant ensemble une longueur de 51 toises sur 30 pieds de largeur et une hauteur de 9 toises, avec les souterrains est estimé, compris les distributions intérieures et fer, décorations, à l'exception des glaces, poëles, feu et autres meubles où il sera fait état particulier. . . . . 88.100 fr.

3° L'aile droite contenant des anciens bureaux sur 24 toises de développement, 7 toises de hauteur, compris la profondeur des caves, et 22 pieds de largeur, est estimée avec ses distributions, décorations intérieures, cy . . . . . 21.810 fr.

4° L'aile gauche contenant les remises et écuries, sans souterrains, sur 24 toises de développement, 5 toises de hauteur et 22 pieds de largeur, est estimée avec ses distributions, cy . . . . . 16.290 fr.

5° La galerie en retour du grand bâtiment sur le jardin, sur 10 toises de longueur, 6 toises 1/2 de hauteur avec le souterrain et 18 pieds de largeur, est estimée avec ses décorations, cy . . . . . 7.150 fr.

6° Les bâtiments subalternes et autres dépendances situées dans la grande cour, la cour des bureaux, la basse-cour, comprenant le logement du

---

*A reporter.* . . . . 152.070 fr.

<i>Report</i> . . . . .	152.070 fr.
suisse, les anciennes archives et remises, écuries et bûcher de la cour des bureaux, la pompe du jardin, le pont chinois, les puits, la porte d'entrée et les plantations du jardin ainsi que les murs de clôture, du jardin et la grille d'appui en fer, estimés ensemble, cy. . . . .	11.310 fr.
	<hr/>
Total de l'estimation susdite . . . . .	163.380 fr.
	<hr/> <hr/>

DÉDUCTION :

L'estimation étant faite dans la supposition où toutes les parties se trouveraient sans aucune dégradation, on estime que pour les amener à cet état il conviendrait faire différentes recherches à la couverture, réparer des parties de plafond crevassées ainsi que des cloisons au premier étage, un perron démoli, différentes recherches de serrurerie et de peintures tant intérieures qu'extérieures, dont on estime la réparation à . . . . .

2.380 fr.

Reste pour la valeur intrinsèque du bâtiment dans sa position actuelle, non compris meubles et effets en dépendant que j'avais cy-après détaillé, cy . . . . .

161.000 fr.



## CHAPITRE II

Contenant l'estimation des meubles et effets dépendant  
du cy-devant Hôtel de l'Intendance.

### ARTICLE 1<sup>er</sup>.

*Meubles des souterrains  
du principal corps de bâtiment.*

Suivant la description du bâtiment, les souterrains contiennent les effets suivants :

1° La table de cuisine avec les armoires inférieures . . . . .	60 fr.	}	300 fr.
2° Les tablettes dans la cuisine, le garde-manger et la boulangerie . . . . .	40 fr.		
3° L'office, la rôtisserie, la fruiterie et le détour pour les bouteilles vides, un tourne-broche . . . . .	70 fr.		
4° Le réservoir des bains et la chaudière . . . . .	80 fr.		
5° Une baignoire en menuiserie garnie de plomb . . . . .	50 fr.		

### ARTICLE 2.

*Meubles du rez-de-chaussée et entresol  
du principal corps de bâtiment.*

1° Deux poëles à dessus de marbre avec leurs grillages, tuyaux, estimés

*A reporter, . . .*

---

300 fr.

	<i>Report.</i> . . .	300 fr.
cy. . . . .	180 fr.	
2° Seize glaces de différentes grandeurs et en plusieurs morceaux, estimées cy. . . . .	6.364 fr.	
3° Neuf feux de cheminée dorés, contenant pelles, pincettes, tenailles et chenets, estimés cy . . . .	420 fr.	
4° Huit paires de bras de cheminée dorés, estimés cy	345 fr.	
5° Quatre feux en fer ordinaire complets, estimés cy. . . . .	103 fr.	
6° Une lanterne à glace avec branche dorée, cy . .	60 fr.	7.970 fr.
7° Un lustre de cristal et une table de marbre blanc avec pieds en balustres dorés, estimés cy . . . . .	300 fr.	
8° Une baignoire en menuiserie, doublée en plomb, avec deux robinets dorés, la chaudière et le réservoir aux entresols, cy. . . . .	150 fr.	
9° Une armoire auxdits entresol, estimée cy . . . .	30 fr.	
10° Trois lanternes de fer blanc à la main de verre, estimées cy . . . . .	18 fr.	

---

*A reporter.* . . . . 8.270 fr.

*Report.* . . . 8.270 fr.

ARTICLE 3.

*Meubles et effets du premier étage.*

1° Un poêle avec dessus de marbre. . . . .	70 fr.	
2° Quatorze glaces de différentes grandeurs. . . .	1.727 fr.	
3° Deux feux complets dorés, cy . . . . .	76 fr.	
4° Onze feux complets en fer . . . . .	255 fr.	2.424 fr.
5° Un réservoir pour lieux à l'anglaise. . . . .	60 fr.	
6° Une chasuble et un missel de la chapelle. . . .	36 fr.	
7° Au grenier, un billard avec les queues et billes. .	200 fr.	

ARTICLE 4.

*Autres meubles dans l'aile droite.*

1° Deux poêles à dessus de marbre avec tuyau doré.	200 fr.	
2° Deux glaces ensemble.	105 fr.	
3° Trois feux complets en fer. . . . .	75 fr.	930 fr.
4° Les armoires de la galerie avec portes gril- lées garnies en taffetas. . .	350 fr.	
5° Les armoires des bureaux, estimées . . . . .	200 fr.	

*A reporter.* . . . 

---

 11.624 fr.

*Report.* . . . . . 11.624 fr

ARTICLE 4.

*Autres meubles  
dans l'aile droite.*

(SUITE)

6° Les tablettes des archives, estimées . . . . .	100fr.	} 250 fr.
7° Une pompe à bras avec tuyau en cuir, estimée . . . . .	150fr.	

Total des meubles et effets dépendant du cy-devant Hôtel de l'Intendance et compris dans la description . . . . . 11.874 fr.

RÉCAPITULATION :

Le chapitre premier contenant l'estimation du terrain et des bâtiments du cy-devant Hôtel de l'intendance monte avec la déduction des réparations à cy. . . . . 161.000 fr.

Le chapitre deuxième contenant l'estimation des meubles et effets susceptibles d'être déplacés monte à . . . . . 11.874 fr.

Valeur totale dudit bâtiment avec les meubles en dépendant compris dans la description susdite, cy . . . . . 172.874 fr.

## OBSERVATIONS SUR L'ESTIMATION SUSDITE

---

Quoique les objets de construction et de décoration aient coûté dans le temps une somme de 843,557 francs, sans y comprendre une somme de 230,709 francs de faux-frais extraordinaires et étrangers aux constructions, qui font monter la dépense totale à 1,074,266 francs, le soussigné estime cependant que, s'il se présentait un acquéreur, au prix modéré stipulé par l'estimation susdite, l'Administration ne devrait pas hésiter à se débarrasser de ce bâtiment, qui ne peut que lui être onéreux par les entretiens continuels qu'il exige.

Le soussigné doit encore prévenir l'Administration qu'il existe actuellement un marché pour l'entretien de ce bâtiment, passé au sieur Ferrès, serrurier à Soissons, le . . . . . 178., moyennant une somme de 1,150 francs, dont 790 francs ont seulement un emploi déterminé, et les 360 francs restant servaient aux réparations imprévues, non comprises dans cet état de marché; depuis le commencement de l'année le bâtiment n'a été entretenu conformément au marché que par le couvreur, et les autres ouvriers n'ont fait que les réparations simples et urgentes qui leur ont été demandées; ils ont néanmoins reçu le premier semestre sans aucuns certificats qui constatent qu'ils puissent être payés. Le soussigné croit devoir en prévenir l'Administration du département pour se faire rendre un compte de l'emploi des deniers payés pour le premier semestre, et requérir de

l'entrepreneur la restitution des 180 francs compris dans ce paiement et qui ne peuvent être délivrés que sur mémoires dûment vérifiés et quittancés.

Le soussigné observe en outre qu'à raison de ce que les ouvriers chargés de l'entretien du bâtiment ont été payés, il conviendrait les assujétir, pendant le cours de la présente année, à toutes les clauses de leur bail, et ne leur payer le dernier semestre qu'après avoir rendu les lieux et meubles dans un état conforme à leurs obligations, ce qui serait constaté par un expert en présence d'un administrateur, et comme ledit entretien pourrait ensuite se réduire à celui de la couverture, sauf à tenir compte particulièrement des légères réparations qui surviendront jusqu'à la vente du bâtiment, le soussigné en soumet la réflexion à MM. les Administrateurs pour décider si le marché doit continuer à sortir son effet ou si il a lieu à résiliation, ce qui offrirait une économie annuelle d'environ 1,000 francs sur les dépenses à la charge de l'administration.

Le soussigné avait été chargé de prendre des informations sur le local, il n'a pu s'en procurer d'assez précises pour fixer l'opinion de MM. les Administrateurs, ce qui est constant c'est que le bâtiment a été construit dans l'emplacement d'un ancien château, appartenant à M. le cy-devant duc d'Orléans à cause de son apanage; il est encore constant qu'en vertu de cette cession il lui a été construit dans la rue Saint-Antoine aux frais de la cy-devant Généralité une maison pour servir de dépôt à ses archives, autrefois renfermées dans cet ancien château, les autres clauses du traité ne sont point connues du public et l'on n'en pourrait trouver de renseignements précis que dans les

papiers de la cy-devant Intendance auxquels il serait nécessaire de recourir.

Le présent procès-verbal d'estimation montant 1° à la somme de cent-soixante mille livres pour la valeur de tous les bâtiments qui composent le cy-devant Hôtel de l'Intendance et du terrain sur lequel ils sont assis, compris jardin, et déduction faite de deux mille trois cent quatre-vingts livres pour frais de réparations jugées nécessaires audit bâtiment, et 2° à la somme de onze mille huit cent soixante quatorze livres pour la valeur des meubles et effets dépendant dudit bâtiment et appartenant à la province, ce qui produit un total de cent soixante-douze mille huit cent soixante-quatorze livres, estimé par nous soussigné, Inspecteur des Ponts-et-Chaussées du département de l'Aisne, ce trente novembre mil sept cent quatre-vingt-dix.

*Signé* : BECQUEY.



SIXIÈME SÉANCE

Lundi 1<sup>er</sup> juin 1908.

*Présidence de M. LECER, Président.*

Le procès-verbal de la précédente séance lu par le secrétaire est adopté sans modifications.

OUVRAGES OFFERTS

M. le Président énumère la liste des ouvrages offerts et déposés sur le bureau depuis la dernière séance.

*Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 57<sup>e</sup> année, 225<sup>e</sup> livraison, t. XII, année 1908, 1<sup>er</sup> fascicule.

*Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, fondée en 1831. (Nouvelle série, n<sup>o</sup> 37). Séances du 15 novembre 1906 au 15 juillet 1907.

*Bulletin français de la S. I. M. (Société internationale de Musique)*, ancien *Mercure Musical*, 4<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 5, 15 mai 1908, (section de Paris).

*Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1907, 4<sup>e</sup> trimestre.

*Mémoires de la Société éduenne*. (nouvelle série), t. 35<sup>e</sup>.

*Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1906, 60<sup>e</sup> volume, (10<sup>e</sup> de la 4<sup>e</sup> série).

*Mémoires de la Société académique des Sciences*,

*Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube*, t. XLIV, 3<sup>e</sup> série, année 1907.

M. l'abbé Hivet fait don à la Société pour ses Archives, ainsi qu'à ses collègues présents, d'un calendrier perpétuel établi d'une façon très ingénieuse. La Société le remercie vivement.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet de l'Aisne annonçant l'envoi du tome v de l'*Inventaire des Archives*. Cet exemplaire qui complète la collection a été donné ainsi que les précédents par l'Administration préfectorale. La Compagnie charge son Secrétaire de remercier M. le Préfet.

---

#### COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Vauvillé présente plusieurs amulettes de silex de ses collections. Il offre ensuite au Musée vingt monnaies diverses dont il donne description.

M. Firino lit une intéressante *Notice sur l'Abbé Nusse*, composée en grande partie sur des documents rencontrés aux Archives nationales.

M. Burel donne lecture d'une Note sur le vol d'objets du culte dans l'église de Noyant, en 1788, d'après les Archives de cette commune.

M. Lecer communique deux articles d'un journal de Paris relatifs à l'armure de Jeanne d'Arc au château de Pinon, dont l'authenticité n'est pas absolument prouvée, selon certains membres.

---

#### EXCURSION

Après diverses observations de M. le Président, la promenade archéologique du lundi 15 juin au

Grand Séminaire est remise à une date ultérieure.

La séance est levée à quatre heures et demie.

*Le Président,*

LECER.

*Le Secrétaire,*

Fernand BLANCHARD.

---

## NOTICES

LUES EN SÉANCE

---

# NOTES SUR L'ABBÉ NUSSE

---

*Communication de M. FIRINO.*

---

Tous ceux qui ont étudié soit dans l'ouvrage de Fleury, soit dans les *Annales du Diocèse de Soissons*, de l'abbé Pécheur, l'histoire du Clergé de l'Aisne pendant la Révolution, connaissent l'abbé Nusse, le curé-maire de Chavignon, le rôle joué par ce prêtre qui semble avoir été très affamé de popularité, assez utopiste, très convaincu de son mérite, mais aussi très versatile et doué d'une certaine dose de naïveté ; d'ailleurs charitable, et, on le verra, sachant s'attirer de véritables sympathies.

Il avait été un des plus ardents à prêter serment à la constitution civile du clergé, à soutenir l'évêque schismatique Marolles, à combattre Monseigneur de Bourdeilles et les prêtres qui avaient écouté la voix de leur pasteur, puis, regrettant la voie où il était entré, effrayé des excès où se laissait entraîner la Révolution, il prend rigoureusement parti contre le clergé constitutionnel, contre ses anciens amis, et, de Vauxailon, où il s'était retiré, il écrit une lettre, lettre qui est un véritable pamphlet, à Grégoire, évêque constitutionnel de Loir-et-Cher, dont il avait été le vicaire général, après avoir été le promoteur de sa candidature à l'Evêché du département de l'Aisne.

En cette année 1796, Nusse avait pu sans grands inconvénients pour lui, prendre une pareille attitude. Mais bientôt survint le coup d'Etat du 18 fructidor, la chute du parti modéré, la reprise des persécutions contre le clergé, ce qu'on a appelé la Petite Terreur et, le 26 brumaire, an VI, (16 novembre 1797), Nusse et treize autres prêtres furent condamnés à la déportation comme « ayant employé toutes les machinations du fanatisme et du royalisme pour égayer le peuple, le porter à la désobéissance aux lois et à la Révolution et pour avoir refusé de prêter ce serment prescrit par la loi du 19 fructidor dernier. »

Nous avons trouvé aux Archives nationales, dans la série F<sup>7</sup>, n° 732<sup>6</sup>, tout un dossier concernant Nusse et qui m'a semblé assez intéressant pour que j'en fasse sous les yeux de la Société une rapide analyse.

Les événements qui se déroulaient si rapidement à ses yeux avaient-ils donné à Nusse la crainte,

légitime d'ailleurs, d'en être un jour lui-même la victime, ce qu'il y a de certain c'est qu'on trouve dans ce dossier un grand nombre de certificats de civisme demandés par Nusse.

Le 22 août 1793, les vicaires épiscopaux du département de Loir-et-Cher attestent que leur collègue Nusse s'acquitte depuis deux ans avec exactitude et distinction des devoirs de son ministère ; le 4 floréal, an II, les maire et officiers municipaux de Blois certifient que le 19 novembre 1791, Nusse a, en conformité de la loi du 27 novembre 1790, prêté en qualité de vicaire épiscopal le serment requis, en présence du Conseil général de la commune et du peuple, assistant à la messe de l'église Saint-Louis, qu'il a aussi prêté le serment de liberté et égalité exigé par la loi du 14 août 1792.

A ce moment, Nusse avait quitté Blois, car nous le voyons le 4 brumaire, an II, se présenter en la maison commune d'Epaux, et exhiber les pouvoirs à lui délivrés par l'évêque Marolles pour desservir cette commune. Le Conseil général procède à son installation et le 6 reçoit son serment ainsi conçu : « Je jure d'être fidèle à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en la défendant ».

Le 5 ventôse, an II, le même Conseil général atteste que Nusse prêche constamment le civisme tant de vive voix que d'exemple, et qu'il donne de temps en temps, aux jours de décade, des instructions patriotiques sur la Constitution à la satisfaction des citoyens.

Le 28 ventôse de la même année le Directoire du département de l'Aisne certifie que Nusse, ex-prêtre (il aurait donc cessé ses fonctions de curé)

demeurant à Epaux, n'est pas sur la liste des émigrés et que ses biens ne sont pas sous séquestre.

Le 11 brumaire, an III, le Conseil général d'Epaux délivrait au même un certificat de civisme. Le 29 ventôse même certificat, donné par le Conseil général de la commune de Bruyères, où Nusse était venu fixer sa résidence.

Le 29 thermidor, an III, la Municipalité de Chavignon atteste que Nusse a desservi la commune comme ministre du culte, du jeudi saint, vieux style, jusqu'à l'Ascension, vieux style, de l'an III, et qu'il est ensuite parti pour Vauxaillon. Il exerça ses fonctions dans cette commune où il prêta le serment requis le 3 brumaire, an IV.

Enfin nous voyons Nusse ministre du culte catholique qu'il exerce à Chavignon, se présenter le 25 fructidor, an V, devant Boujot, président de l'Administration municipale du canton de Vailly et prêter le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III, exigé par la loi du 19 fructidor.

Nusse, on le voit, avait multiplié les précautions, précautions inutiles, puisque le 26 brumaire, an VI, il était condamné à la déportation avec treize autres prêtres.

Le 6 frimaire, an VI, Duplaquet écrivait au nom du commissaire exécutif près l'Administration départementale de l'Aisne, absent par congé, au ministre de la Police générale la lettre suivante dans laquelle il lui rendait compte des mesures prises :

« CITOYEN MINISTRE,

« Par ma lettre du 28 brumaire dernier, en vous  
« accusant la réception de l'arrêté du 22 qui pro-

« nonce la déportation de quatorze individus  
« ministres du culte, je vous ai informé des  
« mesures prises par l'Administration pour l'exé-  
« cution simultanée dudit arrêté.

« Je dois aujourd'hui vous rendre compte du  
« résultat de ces mesures.

« Les nommés Nusse, Dubuquoi (1), Godet (2),  
« Noiville (3), Venati (4), Jordanne (5), Billiard (6),  
« Longeal (7) et Rossignol (8) ont été arrêtés chez  
« eux; Adam (9), absent de chez lui, a été saisi à  
« Laon.

« Neuf de ces individus ont été réunis le 2 à la  
« Maison d'arrêt de Soissons, d'où ils sont partis  
« le 5 sous bonne et sûre garde pour Rochefort.

« Longeal, septuagénaire et infirme, a été laissé  
« provisoirement à la Maison d'arrêt de Laon  
« d'après le sursis prononcé par l'Administration  
« centrale, attendu son grand âge et ses infir-  
« mités.

« Le nommé Dollé (10) n'ayant pas été trouvé  
« chez lui a été cherché vainement chez sa mère à  
« Laon où on le croyait réfugié, on le surveille  
« avec d'autant plus d'exactitude qu'il est celui qui  
« a le plus fanatisé son canton.

« Patran (11) qui devait se trouver à Origny,  
« venait de changer de domicile; il n'a pu être

(1) Curé de Saint-Michel.

(2) Curé de Renneval.

(3) C'est Denerviller, curé de Magny-Reuil.

(4) Curé d'Azy.

(5) Curé de Meurival.

(6) Curé de Guyencourt.

(7) Ce doit être Lancel, curé de La Ville aux-Bois.

(8) Curé de Bassoles-Aulers.

(9) Ancien bénédictin à Nogent-sous-Coucy.

(10) Curé de Roucy.

(11) Curé d'Origny.

« arrêté. J'apprends qu'il s'est rendu à Aubenton ;  
« je vais prendre des mesures pour l'y faire recher-  
« cher.

« Quant à Moiroux (1) et Savart (2), ils n'ont  
« point été arrêtés. Le premier n'a point paru  
« depuis quelque temps à Saint-Gengoulph ; et,  
« sur l'indication de l'Administration municipale  
« du canton on en a fait la recherche à Château-  
« Thierry et à Charly où on le croyait, elle a été  
« infructueuse. Le second est, dit-on, détenu  
« depuis deux ans à Clermont, département de  
« l'Oise. Ces deux derniers vous avaient été dénon-  
« cés d'après les pièces trouvées chez Gravier et  
« Geoffroy.

« Enfin, Citoyen Ministre, j'apprends que l'enlè-  
« vement de ces prêtres fanatiques a produit le  
« meilleur effet dans leurs cantons respectifs.

« Les amis de l'ordre et du Gouvernement  
« applaudissent à cette mesure et les fanatiques  
« sont réduits au silence.

« Il existe encore dans ce département plusieurs  
« autres prêtres dans le cas de la déportation ;  
« l'arrêté de l'Administration centrale du 13 bru-  
« maire, en les signalant aux Administrations  
« municipales, les fera bientôt disparaître pour  
« toujours du sol de la liberté. Déjà quelques  
« Administrations ont pris des mesures à cet effet.  
« J'aime à croire que toutes vont s'empressez de  
« concourir aux vues du Gouvernement et au  
« bonheur de leur pays par l'exécution des dispo-  
« sitions dudit arrêté.

« Aussitôt que j'aurai des renseignements précis  
« sur ce qui aura été fait relativement à ces der-

(1) Curé de Saint-Gengoulph.

(2) Curé de Condé.

« niens, je vous en rendrai compte, ainsi que du  
« résultat des recherches qui seront faites de Dollé,  
« Patran et Moiroux.

« Salut et fraternité. »

De grands efforts furent tentés pour sauver Nusse.

Dès le 28 brumaire, les habitants de Vauxaillon attestent que Nusse a exercé son ministère pendant vingt-deux mois dans leur commune, y a toujours tenu une conduite civique et disent avoir appris son arrestation avec étonnement et douleur.

Le 29 les habitants de Chavignon écrivent aux Administrateurs du département qu'ils ont appris avec la plus vive douleur l'arrestation de Nusse qui est leur curé depuis 1771; ils attestent son civisme, il a été le père des pauvres tant que ses facultés le lui ont permis et ils demandent instamment que leur bon pasteur leur soit rendu.

Il y avait peut-être un certain courage à venir ainsi prendre la défense d'un prêtre suspect et en tous cas, il faut reconnaître que Nusse avait su s'attirer l'affection de ses concitoyens.

Le 4<sup>e</sup> bureau de la 2<sup>e</sup> division du Ministère de la Police générale, saisi des pétitions faites en faveur de Nusse, fit un rapport au ministre. La note de l'Administration centrale qui avait motivé la déportation de Nusse disait de lui : « Dangereux par son fanatisme et sa doctrine anti-républicaine, il prêche sourdement, assiste et préside même à des rassemblements de curés fanatiques, d'ailleurs immoral. » Le bureau faisait remarquer que Nusse avait prêté les serments prescrits par les lois de 1790 et 1792, et même celui prescrit par la loi du

10 fructidor, il rappelle la conduite tenue par Nusse au début de la Révolution, ses ouvrages, ses infirmités attestées par les représentants du peuple, Jean Debry et Fiquet, et enfin il conclut ainsi : « Je pense que la conduite qu'a tenue le nommé Nusse dans les premiers jours de la Révolution doit faire oublier ou au moins tolérer les fautes qu'il a pu commettre depuis dans l'exercice de son ministère ; d'un autre côté son grand âge et ses infirmités constatées militent en sa faveur avec non moins de force. » A la suite de ce rapport se trouvait un projet d'arrêté rapportant celui qui avait décidé la déportation de Nusse.

Mais c'est en vain que tous ces efforts étaient tentés et Nusse dut entreprendre le douloureux voyage qui devait aboutir à Rochefort puis à Cayenne où il devait traîner et achever une misérable vie.

Nous retrouvons Nusse à la Maison d'arrêt de Versailles d'où il adresse une pétition aux directeurs. Il a, dit-il, combattu le fanatisme dans *l'Ecclésiastique citoyen* dès 1785 et ensuite dans plusieurs autres ouvrages. Il n'a rien fait pour la monarchie depuis sa suppression, il a expliqué la Constitution les jours de décade, il s'est opposé au son des cloches quand il était défendu, il a incité les pères de famille à envoyer leurs enfants à l'armée, il a défendu qu'on maltraitât même de paroles l'acquéreur du presbytère et ceux qui ne fréquentaient pas l'église, il a présidé trois assemblées primaires, a été maire pendant plusieurs années, deux fois électeur, administrateur du District, et il continue ainsi pendant plusieurs pages. Il finit en demandant qu'on l'envoie au moins en Suisse, le pays de ses ancêtres, car la

déportation serait son tombeau, mais il ajoute, et nous retrouvons ici cette infatuation assez naïve qui fut la véritable cause de sa perte : « Si je vous étais plus connu, vous ne me feriez pas sortir du territoire français, vous ne briseriez pas un des plus puissants instruments de la Révolution ». Fiquet, membre du Conseil des Cinq-Cents, appuyait chaleureusement cette pétition.

La lettre suivante que nous reproduisons sans en respecter la fantaisiste orthographe nous fait voir avec quelle inhumanité étaient traités ces malheureux prêtres :

*« Au Directoire exécutif.*

« CITOYENS DIRECTEURS,

« Lorsque le bien de la République vous oblige  
« à rejeter de son sein un citoyen dangereux,  
« impassibles comme la loi, vous ne voulez pas  
« qu'il éprouve des rigueurs qu'elle n'a pas com-  
« mandées et qui pourraient aggraver ou dénaturer  
« la peine, mais vous ne pouvez pas abaisser vos  
« regards jusque dans la multitude des détails  
« d'exécution, et c'est là souvent que se rencontrent  
« des abus et des sujets de plaintes.

« Jean-François Nusse, prêtre domicilié dans le  
« département de l'Aisne, âgé de 57 ans passés, et  
« déjà affligé de plusieurs infirmités, actuellement  
« en route pour Rochefort où il doit être embar-  
« qué pour la Guyane, est près d'en devenir la vic-  
« time ; il n'a eu que deux jours depuis son arres-  
« tation pour disposer de ses effets dont le prix  
« devait satisfaire à ses besoins dans sa route et la

« traversée ; je l'ai vu le 13 de ce mois à la Maison  
« d'arrêt de Versailles où il avait séjourné parce  
« que sa situation ne permettait pas d'aller plus  
« loin. Il était presque nu, sans le sou, décharné,  
« abattu par la fièvre et la fatigue de la voiture,  
« ayant les reins excoriés par le froissement de la  
« charrette qui le porte, les légers secours qu'il a  
« reçus de moi ont dû être bientôt consommés, et  
« la situation est telle qu'il est moralement impos-  
« sible qu'il arrive au lieu de son embarquement  
« sans danger de perdre la vie.

« Je ne demande pas, citoyens Directeurs, que  
« vous révoquiez l'arrêté qui le condamne à la  
« déportation, mais seulement qu'il soit sursis à  
« son transport pendant le temps nécessaire pour  
« recouvrer le prix de ses effets à vendre, afin  
« qu'il puisse se procurer dans la route les dou-  
« ceurs et les secours dont il a le plus grand  
« besoin. »

Sénart, bijoutier, Palais Egalité, n° 30, parent  
de Nusse, Debry et Fiquet, appuyèrent cette  
demande.

Cependant Nusse continuait sa route sur Roche-  
fort et, de la maison de justice de Chartres le  
16 frimaire an VII, envoyait une supplique au  
ministre. Dès le lendemain Denoiville, Jordanné,  
Vénaty, Rossignol, Billiard, L.-L. Godet et Nusse  
s'adressent aux Français :

« O Français ! disaient-ils dans le style de  
« l'époque, qui allez jouir des bienfaits de la  
« paix, donnez quelque attention à vos concitoyens  
« qui, après avoir partagé vos sacrifices, n'auront  
« pas le bonheur d'en partager les fruits avec vous ;

« vous ne saurez refuser des larmes à l'innocence  
« malheureuse. »

Ils commencent par protester de leur soumission au gouvernement ; « la religion qu'ils professent ne fait point acception de telle ou telle forme de gouvernement, elle ne fait point des politiques de ses ministres, elle leur recommande la fidélité et l'obéissance à l'autorité existante. » Puis ils cherchent à prouver l'illégalité et l'injustice de leur arrestation et terminent par des plaintes sur ces traitements qu'on leur fait subir et que Sénart avait déjà stigmatisés.

« Nous sommes traînés constamment, disent-ils,  
« sur une lourde charrette comme les plus vils  
« scélérats, ce qui nous brise le corps, donne la  
« fièvre à plusieurs et cause même des plaies, et  
« ceux qui nous conduisent affectent de la faire  
« courir rapidement sur le pavé, quelques repré-  
« sentations que nous leur puissions faire ; un cul-  
« tivateur ferait voiturier ses animaux avec plus  
« d'égards ; les charrettes ne sont presque jamais  
« couvertes, ou elles le sont fort mal quoique en  
« hiver et par des pluies continuelles..... Nous  
« sommes conduits de prison en prison sans autres  
« aliments que le pain et l'eau, sans autre lit que  
« la paille. ».

C'était vraiment trop d'inhumanité.

Non content de s'adresser aux autorités compétentes en prose, Nusse eut l'idée avec plusieurs de ses compagnons d'infortune de rédiger une pétition en vers, idée qui pourrait paraître bizarre si l'on ne tenait compte de la mentalité un peu spéciale de cette époque troublée.

Voici le commencement de cette pièce de vers :

Puissants modérateurs de cet empire immense  
Arbitres du sort des Français,  
Qui par votre sagesse unie à la vaillance,  
Assurez partout vos succès,

En ce moment heureux où l'Europe étonnée  
Va de vous recevoir la paix,  
Des victimes du sort la troupe infortunée  
Ose en réclamer les bienfaits.

On me dispensera, j'en suis certain, de citer les quinze autres trophes.

Ceci est la dernière pièce de ce dossier, et nous perdons la trace de Nusse, dont nous connaissons d'ailleurs la fin infortunée.

---

# Les Archives de Noyant-et-Aconin

---

## LE VOL DE 1788

---

*Communication de M. André BUREL.*

---

### I

#### **Les Archives.**

Il n'existe, à la mairie de Noyant, aucun document antérieur à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et il est probable que les curés de ce petit village ont négligé, pendant cent cinquante ans, de se confor-

mer aux ordonnances royales de 1534 et 1579 qui ont fondé l'Etat civil.

Le premier acte inscrit sur le registre paroissial est daté du 16 mai 1680. Il est sans intérêt.

Le second, du 11 août suivant, est le baptême d'une fille de « Noble gentilhomme Antoine de Chastenet et de Magdeleine des Bazins, tous deux nobles et seigneurs d'Aconin. »

Le parrain, Jacques de Chastenet, est le lieutenant-colonel du régiment de Piémont, auteur des Mémoires bien connus sur les guerres de Louis XIII et de Louis XIV et chef de la branche des Puysegur, vicomtes de Buzancy.

Le nom de cette famille se retrouve dans plusieurs des actes suivants, avec celui de ses fermiers, les des Boves, dont le plus ancien, Laurent, qualifié « fermier et meulnier d'Aconin », mourut en 1707 et fut inhumé dans l'église, sous le confessionnal.

La fille de ce Laurent des Boves fut mariée en 1712, en présence du seigneur châtelain, « dans l'église Saint-Nicolas d'Aconin » qu'il ne faut pas confondre avec l'église de Noyant.

Il y a encore, tout près de l'ancien château, un lieudit « La Chapelle Saint-Nicolas » et on a trouvé, dans un mur voisin, des pierres moulurées portant des traces de peinture, qui paraissent provenir de la démolition de cet édifice.

Un acte de l'année 1735 nous révèle l'existence d'un « cabaretier-péagier » du *pont de Many*. Ce pont, que les habitants du pays appellent encore ainsi, est sur la route de Château-Thierry où il traverse la rivière de Crisc.

A part cela, la lecture du registre présenterait peu d'intérêt si les curés de Noyant, comme la

plupart de leurs confrères, n'y avaient noté leurs impressions sur les intempéries, les accidents et autres événements remarquables, tenant ainsi une sorte de journal de la commune d'où j'ai extrait un « fait divers » moins intéressant par lui-même que par les commentaires du narrateur.

Le voici, tel que l'a écrit M. Bruncamp, le dernier curé de Noyant sous l'ancien régime. Il cessa, en effet, ses fonctions en juillet 1791, ayant probablement refusé de se soumettre à la Constitution civile du Clergé, votée à la fin de l'année précédente.

## II

### **Un vol à l'Église de Noyant**

EN 1788.

La nuit du 18 au 19 juillet de l'année 1788, des scélérats, à l'aide d'un chevron de chesne en grume de 12 à 13 pieds de longueur, ont arraché un barreau de la fenêtre de la sacristie, entre minuit et une heure. On était en pleine moisson, c'était le jour de la pleine lune, il faisait très clair, une partie des habitants revenaient de lier, d'autres partaient pour aller lier du foin à Aconin, à cause de la grande chaleur. Moi-même, je ne dormais pas et me suis levé à une heure. Personne n'a rien entendu, sinon deux hommes de Septmonts qui, passant dans les près Levesque, ont entendu frapper et ont cru que l'on reliait (? *sic*) du vin au presbytère.

Ces malheureux, armés de deux ciseaux, l'un de six pouces, l'autre de dix-huit, ont d'abord arraché la serrure de l'armoire où l'on mettait le calice

qu'ils ont pris, ensuite ont arraché une des deux serrures de la petite armoire du fond et avec une clef qu'ils ont trouvée dans la ferraille que personne ne connaissait, ils ont ouvert l'autre serrure, ont pris le soleil, les vaisseaux, les saintes huiles et une custode. Là, ayant trouvé la clef du tabernacle, ils l'ont ouvert, ont versé les saintes hosties dans le tabernacle, ont pris le saint ciboire et le voile à fleurs d'or qui le couvrait; ils ont aussi rompu une croix de cuivre argentée pour voir si elle était d'argent; ils ont enveloppé les vaisseaux sacrés dans une nappe d'autel et ont été à Belleu par les champs où ils ont arraché également un barreau de la fenêtre de la sacristie, toutes les serrures des armoires, n'ont rien trouvé, les vaisseaux sacrés étant derrière une coulisse pratiquée dans le lambris qui s'ouvre par secret, ils ont arraché la serrure du tabernacle et ont emporté le saint ciboire après avoir versé les saintes hosties dans le tabernacle.

La veille, ils avaient enlevé tous les vases sacrés de l'église de . . . . . , laquelle église avait déjà été dépouillée à l'entrée de l'hiver précédent.

Ces malheureux n'ont pas tardé à porter la peine de leur sacrilège. La vengeance divine qui les poursuivait les aveugla tellement qu'ils brisèrent ces vaisseaux avec des pavés sur le bord du grand chemin sur les 4 heures du matin proche Ciry et ont été vus d'assez près par plusieurs passants qui, à la vérité, ne distinguèrent pas ce qu'ils brisaient entre des pavés, mais on le vit bien distinctement après qu'ils furent partis. J'ai vu moi-même les pavés empreints d'huile et de particules d'argent. Ils furent pris, le même jour, à Jonchery, proche Reims et emmenés le lendemain

à Soissons à une heure après-midi attachés sur leurs chevaux où ils furent aussitôt assaillis par un grand nombre d'habitants de Noyant et de Belleu auxquels se joignirent les habitants de toutes les rues par où ils passèrent. Les uns les tenaient par les jambes, d'autres tenaient les chevaux, en les accablant d'injures et de reproches jusqu'aux portes de la prison où on les conduisit à tous petits pas pour satisfaire le peuple.

Le samedi suivant, leurs chevaux ont été vendus sur la place et j'ai été assigné pour déposer ce que je savais du vol et des circonstances.

En même temps, j'ai reconnu des vaisseaux de Noyant quoiqu'aplatis, défigurés et rompus en vingt-huit pièces. Le tout a été enveloppé dans la nappe d'autel, lié et numéroté, ainsi que les vaisseaux de . . . . . et Belleu, ceux du Mont-Saint-Martin, proche Verberie, se trouvaient aussi dans leurs valises ainsi que des vaisseaux des saintes huiles d'une église que l'on ne connaît pas encore. La semaine suivante, j'ai été, de nouveau assigné pour le recollement et l'on m'a montré la tunicelle qui couvrait le saint ciboire que des moissonneurs avaient retrouvée.

L'un se nomme Cristophe Le Moine, du diocèse de Saint-Flour et l'autre François Bornand, de Genève, le premier âgé de 40 ans, le second de 24, de taille moyenne. Ils ont été condamnés l'un et l'autre le 17 septembre de la même année à avoir le poing coupé et à être brûlés vifs, mais, comme ils n'ont pas profané les saints Mystères, on dit que le garde des sceaux a ordonné qu'ils soient étranglés avant. Ils ont toujours nié être les auteurs du vol des vaisseaux dont ils étaient nantis.

Ce n'est que depuis leur condamnation que Cristophe Le Moine est convenu du fait.

Il reconnaît avoir volé les églises de Noël-Saint-Martin, C. . . . ., Belleu et Noyant. Avant, il était terrassier. C'est le Gènevois qui l'a débauché, lequel paraît avoir fait beaucoup d'autres vols semblables, bien qu'il prétende être un homme sans reproche.

Chose inouïe que la postérité aura peine à croire, le roi, dont la religion paraît avoir été surprise vient de commuer la peine à un galère perpétuel à la sollicitation de l'ambassadeur de Sardaigne et l'agent des principaux d'Annecy, parents, dit-on, de François Bornand. Mais, comme ce Bornand a toujours prétendu n'être point coupable, disant qu'il avait trouvé ces effets dans une valise et qu'il n'avait pas besoin de grâce, le jugement a été exécuté à son égard, il vient d'être brûlé vif au mois d'octobre et l'autre est parti pour les galères. Nos vaisseaux nous ont été rendus tout écrasés excepté le pied du calice qui paraît avoir été rendu à une autre paroisse.

BRUNCAMP,

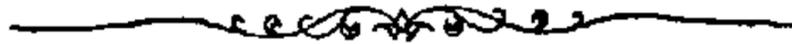
*Curé de Noyant.*

Ainsi, le curé de Noyant, à une époque si rapprochée de la nôtre, à la veille de la Révolution, trouvait « inouïe » la clémence de Louis XVI essayant de soustraire à un long et cruel supplice deux hommes coupables de plusieurs vols, sans doute, et de vols d'objets sacrés, mais accomplis sans violence et sans profanation ! La postérité, disait-il, aurait peine à le croire !

La plupart de ses contemporains auraient pensé

comme lui. Le temps a marché, depuis, et nos idées se sont modifiées.

Mais n'oublions pas qu'à une époque plus récente, en 1826, la fameuse *loi du sacrilège*, qui punissait de mort le vol dans une église, fut votée malgré un éloquent discours de Royer-Collard et fut, d'ailleurs, une des causes de la Révolution de 1830.



SEPTIÈME SÉANCE

Lundi 6 juillet 1908.

PRÉSIDENCE DE M. BUREL, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté après lecture.

OUVRAGES OFFERTS

M. le Président énumère la liste des ouvrages offerts depuis la dernière séance et déposés sur le Bureau :

*Académie Royale de Belgique, Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques et de la Classe des Beaux-Arts, n<sup>os</sup> 9, 10, 11 et 12 de l'année 1907, et n<sup>os</sup> 1 et 2 de l'année 1908.*

*Notices sur le Château de Chevreux et sur le Château de Villers-Hélon, par M. le général de Chauvenet.*

*Bulletin de l'Académie du Var, t. xxv<sup>e</sup>, année 1907. Procès-verbaux des Séances de la Société Française de Numismatique.*

*Romania, Recueil trimestriel des Langues et des Littératures Romanes, t. xxxvii<sup>e</sup>.*

*Annuaire de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, 1908.*

*Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie, 32<sup>e</sup> année, 1908, n<sup>o</sup> 1.*

*Revue Historique et Archéologique du Maine*,  
t. 62<sup>e</sup>, année 1907.

S. I. M., *Société Internationale de Musique* (sec-  
tion de Paris), ancien *Mercure musical*.

*L'Œuvre et l'Homme*, par Judith CLADEL, (*Librairie  
nationale d'Art et d'Histoire*, G. VAN OERT et C<sup>ie</sup>,  
éditeurs, Bruxelles.)

*Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de  
l'Ile-de-France*, 35<sup>e</sup> année, 1<sup>re</sup> livraison.

*Ministère de la Guerre, Inventaire sommaire des  
Archives Historiques*, t. III<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> fascicule, n<sup>os</sup> 2,589  
à 2,904.

*Mémoires de la Société des Antiquaires de  
Picardie*, documents inédits, t. XVII<sup>e</sup>.

Parmi ces ouvrages, M. le Président signale tout d'abord le tome III de l'*Inventaire des Archives du Ministère de la Guerre*, adressé par son auteur, M. Félix Brun. Il fait aussi tout particulièrement remarquer deux notices de M. le général de Chauvenet sur Chevreux et Villers-Hélon, très intéressantes pour notre histoire du Soissonnais.

---

#### COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Stanislas Leloutre présente sur le Bureau une très belle monnaie antique récemment trouvée à Soissons. Le revers de ce grand bronze représente le sacrifice d'un taureau par plusieurs prêtres païens au devant d'un temple.

A propos de cette médaille romaine, M. de Roucy remarque que le nom de Germanicus qui se voit sur cette pièce doit être applicable à Caligula très probablement. L'un des surnoms de cet empereur était en effet Germanicus.

M. de Roucy présente aussi sur le Bureau plusieurs imitations d'autres monnaies de Néron et Vespasien, monnaies que des faussaires exécutèrent sous la Renaissance, à Padoue, et qu'il est assez facile de reconnaître d'après la forme des lettres gauchement imitées.

Il montre en même temps à ses confrères deux beaux grands bronzes d'Agrippine Jeune qui était qualifiée Germanica et de Drusus.

La médaille de M. Leloutre a d'autant plus d'intérêt pour les Soissonnais qu'elle a été trouvée ici-même dans l'emplacement du palais d'Albâtre.

M. Lhermitte donne quelques renseignements à ses collègues au sujet de l'œuvre de Stanislas Prioux, *Civitas Suessionum*, qui a conservé tout son intérêt malgré la date déjà reculée de la publication.

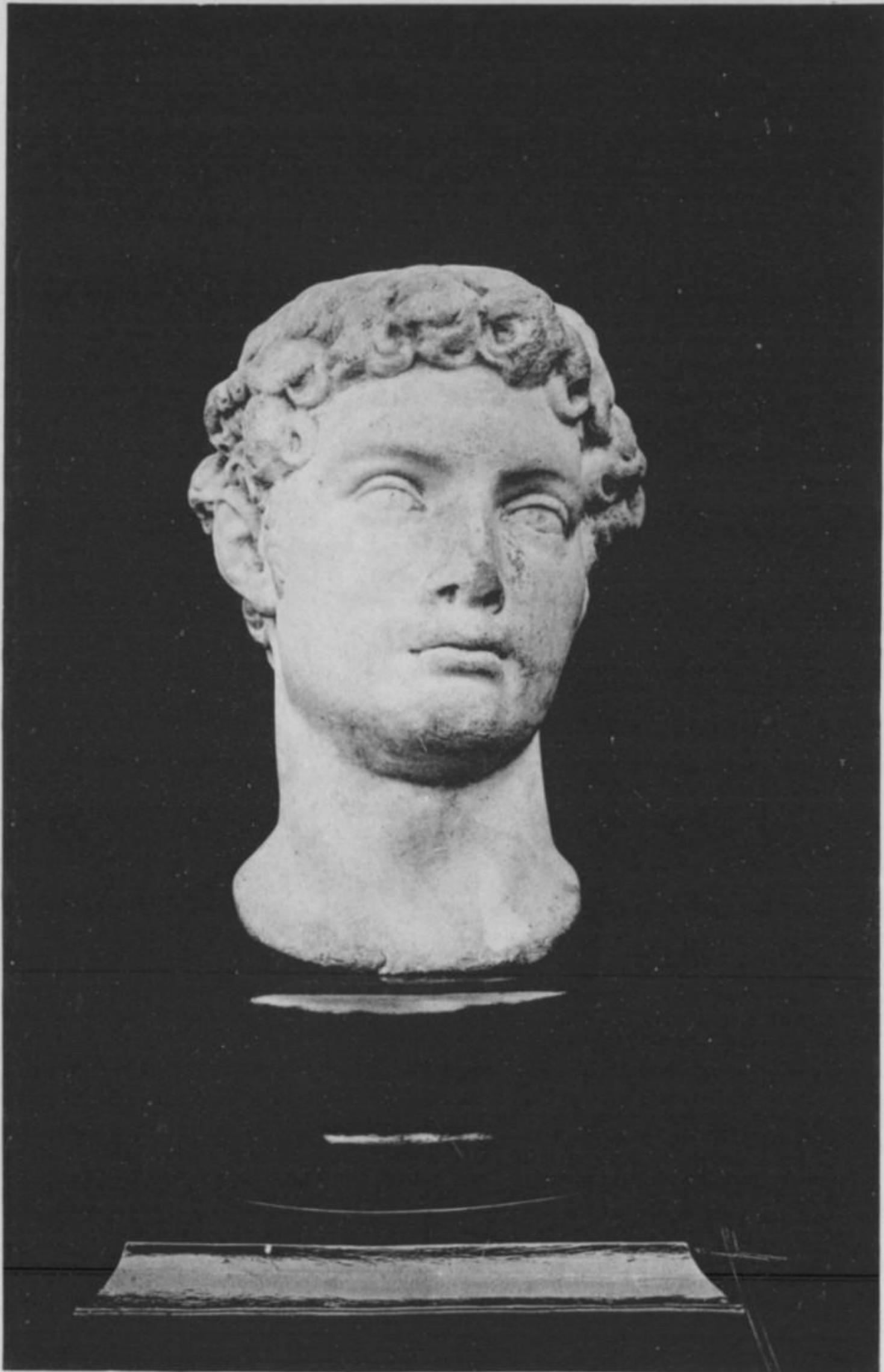
M. Blanchard lit au nom de M. Judas, une note sur l'étymologie du mot local *Versailles*. Il communique également au nom de M. Foulon une note sur le four de potier d'Ostel dont il serait utile de connaître l'époque et il présente l'empreinte d'une croix trouvée à Vailly.

Enfin, au nom de M. Bouchel il soumet également à la Société une empreinte d'icone russe.

Il est remis à chaque sociétaire présent un exemplaire d'un plan ancien de Soissons (XVIII<sup>e</sup> siècle), d'après un cliché de M. Paul Hutin, offert par M. Leloutre.

Le Secrétaire donne lecture au nom de M. Lecer de l'article sur le *Plan de 1817*, précédemment lu dans la séance de mai.

M. Blanchard signale l'existence à Soissons d'une tête d'éphèbe de marbre blanc de l'époque romaine.



Royer et C<sup>ie</sup>, Nancy.

TÊTE DE MARBRE, DE L'ÉPOQUE ROMAINE

TROUVÉE A SOISSONS EN 1835

Cette tête très expressive et très belle est possédée par M. Chocus qui la tient de ses parents à qui elle avait été donnée par M. Labarre, ancien notaire à Soissons. Au moment des fouilles des remparts, vers 1835, peu de temps après la découverte du *Pédagogue* et non loin du même endroit. les ouvriers trouvèrent ce marbre qu'ils dissimulèrent et vendirent à M. Labarre.

La séance est levée à quatre heures.

*Le Président,*

A. BUREL.

*Le Secrétaire,*

Fernand BLANCHARD.

---

## NOTICES

LUES EN SÉANCE

---

### ÉTYMOLOGIE DU MOT LOCAL VERSAILLES

---

*Communication de M. JUDAS.*

---

On a quelquefois demandé pourquoi les rangées de baraques servant de boutiques aux marchands de la foire se nomment le Versailles. Ce mot n'est en usage à Soissons que depuis une cinquantaine d'années; il a été introduit par un commissaire de police qui avait habité Reims, où le mot est usité depuis longtemps. Cela vient de ce que, à

Reims, les boutiques des marchands de la foire sont établies sur un terrain qui servait autrefois au tir de l'arbalète ; or l'endroit destiné à cet exercice se nommait en vieux français un versail ou un bersail, car le mot s'écrivait des deux manières. La dernière forme correspond à l'italien bersaglio dont on a fait bersagliier qui signifie tirailleur.



## SUITE A L'ÉTUDE DES FORTIFICATIONS DE SOISSONS

d'après un dessin dressé  
par le service du Génie en 1817

—

(INTÉRIEUR DE LA VILLE)



*Communication de M. LECER.*



Ce complément d'étude du plan de 1817 a pour but de signaler les différences marquantes constatées entre le Soissons de 1817 et la partie du Soissons actuel comprise dans les limites des anciennes fortifications qui viennent de disparaître. Nous ne tiendrons naturellement aucun compte des modifications apportées à la ville par la création récente des nouveaux quartiers établis sur le terrain des anciens remparts ou sur les terrains militaires voisins.

Pour la clarté de notre exposé, nous grouperons nos observations par quartiers.

#### 1. — Le Pont et ses abords sur la rive gauche, côté amont.

Le *Pont* de pierre comportait six arches de même largeur.

Le bâtiment de la *Grande-Boucherie* existait encore à l'entrée du pont, côté nord.

La *rue de la Bannière* depuis la rue Notre-Dame jusqu'à celle de la Vieille-Gagnerie s'appelait encore la *rue du Chat-Lié*.

Près du Pont, parallèlement à l'Aisne, se trouvait une *rue de la Tuerie* que fit disparaître la création de l'*Agence aux Grains* en 1823. Cette dernière, à son tour fut remplacée, en 1902, par la *voie ferrée* qui relie Saint-Vaast à la Gare du Nord.

L'entrée de la *rue Notre-Dame*, près de la rue de la Bannière faisait un coude très prononcé dont la partie gauche (est) en saillie, a disparu depuis longtemps tandis que la partie droite a conservé le recul en zig-zag de 1817.

La face ouest de cette rue présentait, à l'emplacement de l'ancienne entrée du Couvent Notre-Dame, un rentrant important qui a été effacé par la construction du bâtiment neuf de la caserne peu de temps après la guerre de 1870.

#### 2. — Quartier de la Fausse-Porte.

L'ancienne *Fausse-Porte* figure encore sur le plan de 1817. Sa face antérieure est sur l'alignement de la face sud de la rue du *Grenier-à-Sel* et sa face extérieure se trouve à sept ou huit mètres plus loin.

La *Caserne Notre-Dame* (Charpentier) n'a pas

son alignement actuel : des bâtiments accessoires encombrant une partie de la rue du Commerce et réduisent le passage à une largeur de cinq mètres. Ces bâtiments accessoires étaient situés devant l'ancien réfectoire et devant la cour d'entrée de la caserne.

La *Place Royale* qui, primitivement, s'étendait vers l'ouest jusqu'à la rue des Minimes (Deflandre) se trouvait déjà bien réduite, en 1817, par suite de l'établissement de l'*École des Frères*. L'installation de la *Glacière* après 1817 réduisit encore la superficie de la Place et n'y laissa qu'un passage ayant la largeur d'une rue.

La rue qui faisait communiquer la Place Royale avec la rue Saint-Martin était la *rue de la Place-Royale* (aujourd'hui rue de la Surchette).

La *rue Deflandre* actuelle s'appelait, dans la partie sud, *rue des Minimes* et, dans sa partie nord, *rue des Vieilles-Etuves*.

### 3. — Quartier de l'Hôpital.

*Maison de Force*. Cette prison, dont la porte d'entrée est encore visible dans la rue de l'Hôpital comportait un ensemble de constructions qui occupait l'angle sud-est de cette rue. Une ruelle, formant *chemin de ronde* la séparait, des immeubles voisins.

Lors de la création de la Gare de Soissons, une rue nouvelle dite *rue de la Gare* a traversé obliquement la Maison de Force pour aboutir à la Porte Saint-Martin.

Le nom de la *Place Dauphine* n'est pas encore attribué à cet espace triangulaire vide qui existe entre les rues de Panleu et Deflandre. C'est en

1823 que cette appellation fut adoptée lorsque la *rue de Crise* (dont la *rue Racine* actuelle a récemment pris la place) fut supprimée.

A la même époque fut percée la *rue Neuve-Saint-Martin*.

#### 4. — Quartier de la Place Saint-Gervais.

La *Fontaine* était au milieu de la Place, dans l'axe de la rue de l'Hôtel-Dieu.

L'*Hôtel-Dieu* avait une profondeur beaucoup moindre qu'aujourd'hui : au lieu de s'étendre jusqu'à la rue du Commerce, il s'arrêtait à une trentaine de mètres en deçà de cette rue.

#### 5. — Place de la Cathédrale.

Cette place comprenait, comme emplacement, en dehors du parvis, toute la Place Mantoue; mais cette dernière place ne paraît, sur le plan, ni plantée d'arbres, ni bordée de rues.

La rue de l'Evêché est la *rue Neuve-de-l'Evêché*.

La *Tour Macé* (ou Massé) figure sur la carte.

Il n'en est généralement pas question sur les nouveaux plans de Soissons bien qu'elle existe toujours. Elle est ronde mais la partie occidentale est aplatie.

#### 6. — Saint-Jean.

L'*enceinte* fortifiée de l'Abbaye y est portée ainsi que ses quatre *tours* d'angle.

Une *Salpêtrerie* s'y trouve indiquée dans la partie sud-est de l'enceinte.

#### 7. — Le Port.

Le *Port* proprement dit, avec son quai, s'étendait de la Grande-Boucherie jusque vers le pro-

- longement de la rue Saint-Quentin. Au delà de cette limite les bords de l'Aisne n'étaient pas revêtus par un mur de soutènement. Trois escaliers de pierre sur le quai et deux rampes sur la partie non murée permettaient d'aborder la rivière.

Le pâté de maisons qui sépare le bord de l'eau de la rue de l'Intendance se prolongeait vers le sud jusque dans le voisinage de l'emplacement de la *gare* actuelle *Soissons-Port*. La rue de Saint-Quentin se prolongeait vers la rivière à travers ces constructions et formait une impasse dont le fond était vraisemblablement garni d'une porte. La rue qui séparait les constructions, aujourd'hui disparues, du reste de la ville (actuellement *rue du Port à la Bûche*) était la *Rue de la Poterne*. Ce nom de « poterne » provenait sans doute d'un passage existant autrefois (fortification de 1552) vers le milieu du mur de clôture qui fermait la ville le long de la rivière, mur qui, après avoir été supprimé vers 1760, fut rétabli vers 1833 pour disparaître définitivement vers 1885.

Le *Jardin de la Couronne* s'étendait vers l'est presque jusqu'à la rivière. La fortification de 1822 le réduisit considérablement mais, en 1907, la Municipalité lui rendit une partie de son ancienne ampleur.

#### 8. — Quartier de Saint-Pierre à la Chaux.

Le tracé de la vieille église figure encore sur le plan, église orientée. La fortification de 1822 la fit disparaître et établit sur son emplacement même un magasin à poudre orienté différemment et que nous pouvons voir encore près de la rue Jean de

Dormans où il sert de dépôt de matériel de voirie.

La *rue Glatigny*, comprise actuellement dans la rue de la Congrégation, communiquait avec le rempart par la *ruelle du Promenoir*, ruelle qui fut supprimée quelques années avant 1870 et englobée dans les dépendance du *Séminaire de Saint-Léger*.

### 9. — Quartier de la Grand'Place.

La Grande Place s'appelait *Place du Grand Marché*.

Sa *Fontaine* était beaucoup plus à l'est qu'aujourd'hui.

L'emplacement du Bailliage et de l'Hôtel de Ville est désigné sur la carte par l'inscription : *Hôtel de Ville brûlé*.

Le théâtre s'appelait : *Salle de spectacle*. Il ne comprenait pas encore ses deux annexes actuelles : le bureau et le logement du commissaire de police d'une part et le logement du concierge d'autre part.

Du côté de la place, deux *hangars* (probablement annexes du grand marché) étaient accolés à la Salle de Spectacle. Du côté opposé, la rue, large de cinq mètres seulement, occupait l'emplacement du logement du concierge, puis faisait un double coude pour rejoindre la rue des Framboisiers (nom écrit en un mot). Le nom de ce premier élément de rue était celui de *Longpont*.

Le commencement de la rue Matigny, près de la rue des Cordeliers était la *rue des Pieds-Déchaux*.

Citons encore, comme rues dont les noms ont

disparu, dans ce quartier, les *rues Neuve-Saint-Christophe et Bethléem* et, à la suite de la *rue de Bauton*, la *rue de la Cloche*.

La prison est dénommé : *Prison civile*.

Pour terminer nos observations se rapportant à la Ville proprement dite, signalons, dans le quartier Saint-Christophe, que la rue de l'Echelle-du-Temple communique avec le rempart voisin non par une rampe, mais par un escalier comportant des paliers.

C'est peut-être cet escalier de pierre qui a donné autrefois le nom de *rue de l'Echelle-du-Rempart* à la partie ouest de la rue de l'Echelle-du-Temple, alors que la partie est de la même rue était nommée *rue des Prêtres*.

#### 10. — Faubourg Saint-Vaast.

L'agglomération de maisons qui constituait ce faubourg, enserré entre l'Aisne et les remparts, n'a pu subir de grandes modifications entre 1817 et l'époque récente du déclassement : des noms de rues ont simplement été changés. La *rue de la Clef* est devenue celle du Champ-Bouillant ; la *rue et le Cul-de-Sac du Jardin Morand* se sont appelés rue et impasse de l'Abattoir et la *rue des Trois-Rois*, extrémité sud de la rue du Plat-d'Étain a cessé d'avoir une dénomination spéciale.

Signalons encore, dans ce quartier un changement apporté à l'assiette de la *rue de la Petite-Poterne*. Cette rue était fermée du côté de l'Aisne par un bâtiment qui contenait une poterne cause de sa dénomination. Peu après le déclassement, ce bâtiment disparut et la rue communiqua par une

très large baie avec les bords de l'Aisne relevés et transformés en quais.

Enfin, mentionnons que le barrage éventuel préparé pour l'inondation d'une partie des fossés de la Place en cas de siège et dont deux piles subsistent encore près de la rue de l'Echelle-Saint-Médard, n'ayant été édifié qu'après 1822, ne figure pas sur ce plan de 1817.



HUITIÈME SÉANCE

Lundi 3 août 1908.

PRÉSIDENCE DE M. LECER, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par le Secrétaire est adopté après lecture.

OUVRAGES OFFERTS

*Mémoires de la Société d'Emulation de Roubaix*,  
4<sup>e</sup> série, t. VI, 1907.

*Bulletin de la Société Historique de Langres*, t. VI,  
juillet 1908.

*Bulletin de l'Association philotechnique*, 29<sup>e</sup> année,  
n<sup>o</sup> 6.

*Bulletin Français de la Société Internationale de  
Musique*, juillet 1908.

*Bulletin historique des Antiquaires de la Morinie*,  
t. XII, 1908.

*Revue des Etudes grecques*, t. XXI, n<sup>o</sup> 92.

*Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences,  
Belles-Lettres et Arts d'Orléans*, année 1907,  
2<sup>e</sup> semestre.

*Bulletin de la Société Nivernaise des Lettres,  
Sciences et Arts*, troisième série, t. XII, 1908.

*Société archéologique et historique de l'Orléanais*,  
t. XV, n<sup>o</sup> 190.

*Société d'Emulation d'Abbeville*, 1 et 2, 1908.

*Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie  
de Paris*, 5<sup>e</sup> série, t. IX.

*Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. xv<sup>e</sup>.

M. le Président énumère les titres des volumes reçus depuis la dernière séance. Il signale particulièrement une brochure relative au Château de la Ville de Coucy. Elle est composée par M. Daniel Roquin et elle est destinée aux nombreux visiteurs des ruines : *Le Guide du Touriste à Coucy*.

La Société remercie vivement M. Roquin de son envoi.

M. Blanchard donne lecture du texte d'une épitaphe datant de 1554, trouvée par M. Georges Fournier et donnée au Musée par M. Hermerie. Cette épitaphe est celle du doyen Jean Lamy, archidiacre de Tardenois; elle semble provenir de la cathédrale de Soissons puisqu'il s'agit d'un chanoine archidiacre, c'est-à-dire séculier. Jean Lamy, d'après cette inscription, aurait donné par testament une certaine somme à la Fabrique de Saint-Gervais pour l'achat, la réparation ou l'entretien des « verriers » et vitraux de l'édifice. La seule indication que nous ayons trouvée dans nos historiens locaux sur Jehan Lamy est celle ci dans Dormay, livre 6, ch. 60 : « A la fin de l'*Ancien Bréviaire de Soissons*, imprimé par le commandement de Mgr de Longuejume, il est marqué en deux endroits que l'office du nom de Jésus avait été fondé par Jehan Lamy, chanoine et archidiacre du Tardenois, et se devait faire le vendredi de devant le dimanche des Rameaux. »

Voici ci-après cette inscription telle qu'elle est sur la pierre et ensuite telle que nous l'avons complétée.

M. Brucelle lit une notice consacrée au capitaine

Demora qui fit toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire. Les Archives du Musée sont en possession des états de services de cet officier. Ces pièces ont été données par sa famille.

Le conservateur du Musée présente plusieurs empreintes de sceaux qui lui ont été communiquées l'une par M. Bouchel, l'autre par M. le colonel Lecer au nom de notre collègue M. le général de Chauvenet. L'empreinte de M. Bouchel provient d'un sceau du XIV<sup>e</sup> siècle et porte un écusson armorié, de . . . . au sautoir de . . . chargé de cinq besants ou tourteaux. On lit autour *S (igillum)* Jehan de Potes.

Les sceaux de M. le général de Chauvenet ont également un grand intérêt.

La première empreinte est celle d'un sceau de la Révolution, probablement du Directoire, et provient de la commune de Vez.

Il est chargé au centre d'une tour et porte en abrégé Municipalité de Vez.

Un second sceau est également relatif à Vez, il est chargé d'un écusson penché surmonté d'un casque de profil orné de lambrequins. On y distingue au milieu un lion dont la tête est remplacée par une figure de femme coiffée d'un chaperon à mentonnière comme on les portait sous Charles V et Charles VI.

La troisième empreinte est celle du sceau de la paroisse Saint-Quentin de Soissons. Elle porte au milieu l'image entière du martyr et non le buste comme à Saint-Quentin. De chaque côté des épaules sont figurés les clous rappelant le martyre du saint.

La quatrième intéresse également Soissons puisque c'est l'empreinte du cachet personnel de

Jehan de Louen. Ce sceau paraît de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et appartient probablement au Joanniste de Louen, historien de Saint-Jean des Vignes, ou peut-être encore au père présumé du chanoine qui possédait la Seigneurie de Morsain. On voit sur ce scel les armoiries des de Louen telles qu'elles sont au d'Hozier, à trois têtes de loups arrachées de sable.

On trouve ces mêmes armes aux loups sur le sceau suivant qui provient d'une abbesse de la Chastre, abbesse de Far. Il faut lire peut-être Farmontun. Quoi qu'il en soit cette dame était par sa mère de la famille de Louen puisque ses armes sont écartelées au un et au 4 de . . . . à la croix de et au 2 et 3 des armes des de Louen.

Enfin les deux derniers sont ceux de frère Odon de Rosoy et de Renauld Cauchon, doyen et official de Reims.

Le Secrétaire ayant été chargé par la Société de faire un rapport sur les articles de M. le chanoine Ledouble à propos du Coq de la Tour de la Cathédrale, donne lecture d'une note où il regrette à nouveau que notre collègue n'ait pas réservé à notre Société une communication si intéressante et si bien documentée.

La séance est levée à quatre heures et demie.

*Le Président,*

LECER.

*Le Secrétaire,*

Fernand BLANCHARD.



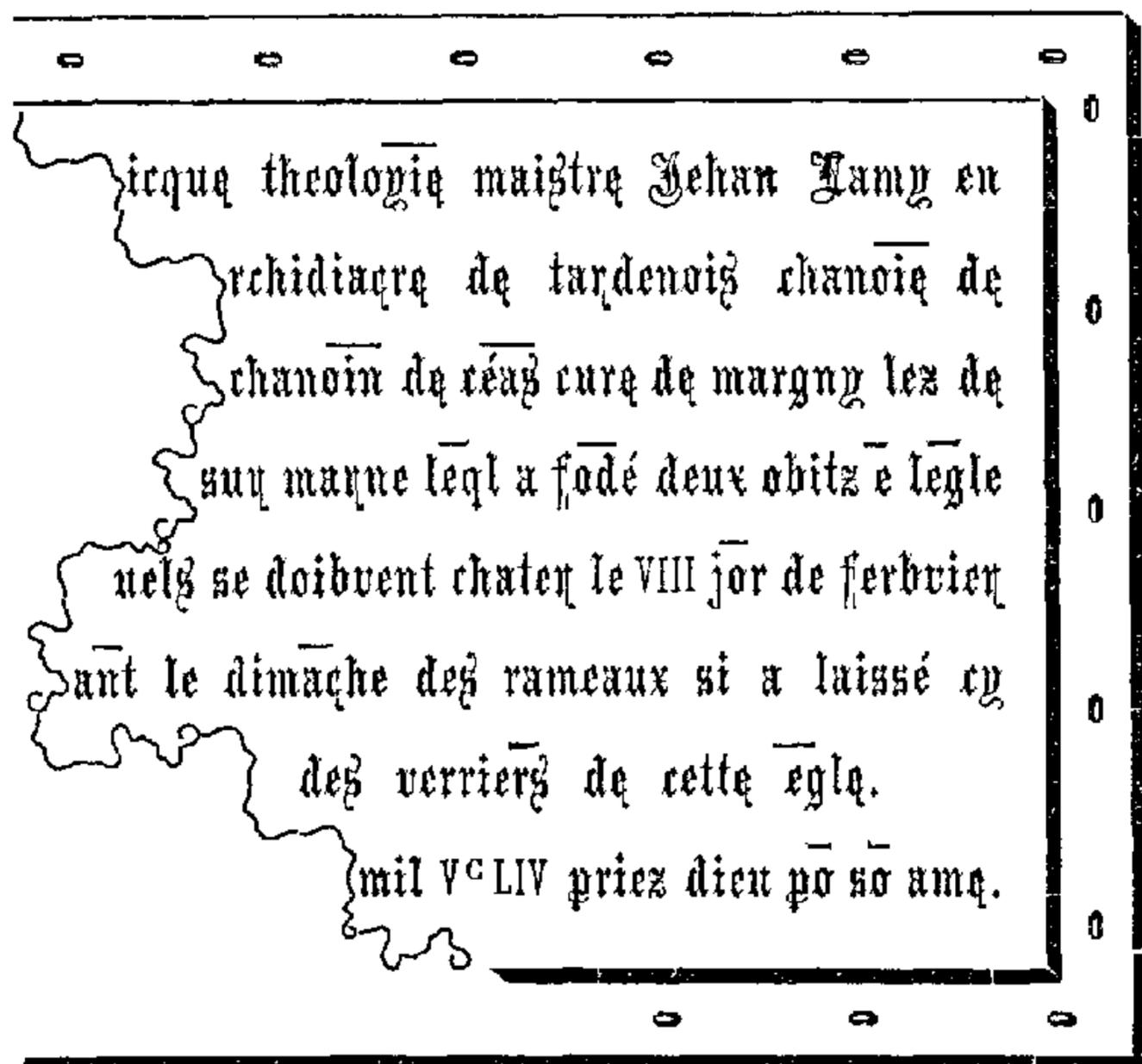
# ÉPITAPHE

du Chanoine Jehan LAMY

1554

— Provenant de la Cathédrale Saint-Gervais —

## TEXTE



### Traduction et Complément

*Ci-git* personne scientifique theologique maître Jehan Lamy en  
*son vivant* archidiaque de Tardenois chanoine de  
.....et chanoine de céans curé de Margny les de  
.....sur Marne lequel a fondé deux obits en l'église  
(*Saint-Gervais* ?) lesquels se doivent chanter le 8<sup>e</sup> jour de février  
*et le vendredi de* devant le dimanche des rameaux. Si a laissé ici  
... sols pour l'entretien ou l'achèvement des verrières de cette église  
Il décéda le .... de .... de l'an 1554 ? Priez Dieu pour son âme.



NOTICES

LUES EN SÉANCE

---

LE CAPITAINE DEMORA

(1774-1848)

---

*Communication de M. Edmond BRUCELLE.*

---

I. — L'étroit cimetière qui entoure la modeste église de Braye-sous-Clamecy, fait penser aux vers du poète :

..... Salut, champ funéraire,  
Des tombeaux du village humble dépositaire !  
Je bénis en passant tes simples monuments.....

(LAMARTINE ; *Le Temple, Premières méditations poétiques*).

Situé sur un tertre, entouré d'anciens murs de fortifications flanqués de tours démolies (1), dégagé par de grands vides, le cimetière de Braye renferme de simples tombes en pierre assez nombreuses.

Parmi celles-ci, le pèlerin du passé en remarquera une de forme rectangulaire (1<sup>m</sup> 30 de hauteur), terminée par une partie semi-cylindrique (0<sup>m</sup> 40 de rayon) et surmontée d'une petite croix en fer, sur la face tournée vers l'église, il lira difficilement

(1) S. PHioux ; *Répertoire archéologique du canton de Vailly*, au *Bulletin de la Société*, année 1865, page 26.

l'inscription suivante, gravée en creux dans une pierre trop tendre :

CI-GIT UN BRAVE

JEAN-BAPTISTE-ÉTIENNE DEMORA, CHEVALIER  
DE LA LÉGION D'HONNEUR, CAPITAINE  
EN RETRAITE, NÉ A BRAYE LE 14 FÉVRIER  
1774, DÉCÉDÉ LE 17 NOVEMBRE 1848, A L'AGE  
DE 74 ANS. CE BRAVE CITOYEN, PARTI  
A LA RÉQUISITION DE 1793, FUT SOLDAT DE  
L'EMPIRE ET L'UN DES TROIS CENTS BRAVES  
DE L'ARMÉE D'ÉGYPTE. ÉTANT RENTRÉ  
DU SERVICE EN 1816, IL FUT NOMMÉ  
MAIRE DUDIT BRAYE QU'IL ADMINISTRA  
TOUJOURS AVEC DÉVOUEMENT DURANT  
L'ESPACE DE 20 ANS

PRIEZ

DIEU

POUR LE REPOS DE SON ÂME !

Au-dessus sont taillés en relief les attributs militaires suivants : Deux épées la pointe en bas, deux épaulettes et un cœur contenant au milieu une croix de la Légion d'honneur.

Les trois autres côtés du monument sont nets.

Ce qui frappe d'abord l'esprit du lecteur de cette épitaphe est « fut l'un des trois cents braves de l'armée d'Égypte ».

Voici, en peu de mots, ce que dit, à ce sujet, l'historien du Consulat (liv. 5). Pendant qu'on traitait de la question de la paix avec l'Égypte (août 1799), un événement horrible se passait à El-Arisch (Égypte). Une troupe de trois cents hommes, sous les ordres du chef de brigade du

général Cazals, occupant le fort d'El-Arisch, eut bientôt devant elle une formidable armée de Turcs, commandés par le colonel anglais Douglas. Après avoir repoussé plusieurs attaques, des soldats découragés jetèrent des cordes aux ennemis. Ceux-ci, une fois hissés dans le fort, massacrèrent la plupart des traîtres qui leur en avaient facilité l'accès. Les Français se défendirent en désespérés ; ils furent presque tous égorgés : « Un brave conducteur d'artillerie nommé Triaire, indigné de la conduite d'une grande partie de ses camarades, voulant venger l'honneur de l'armée, se renferma dans le magasin à poudre et le fit sauter. Il eut en mourant la satisfaction de faire périr un grand nombre de Turcs. Quelques Français échappés au désastre, obtinrent une capitulation, grâce au colonel Douglas et durent la vie à l'intervention de cet officier (9 nivôse, an IX — 30 décembre 1799). »

Demora qui était alors caporal eut la chance de sortir sain et sauf de cette affaire !

II. — Le Musée de Soissons possède, en double exemplaire (un grand et un petit, nos 4,935 et 4,936), la croix de la Légion d'honneur du capitaine Demora. Elle lui a été donnée, en février 1904, avec les papiers qui l'accompagnaient, par M. Jean-Baptiste Desmarets, instituteur en retraite à Bray-sous-Clamecy, petit-neveu du capitaine. Le dossier de ce don, m'ayant été obligeamment communiqué par notre collègue M. Blanchard, conservateur du Musée, je vais, à l'aide des renseignements qu'il contient et de ceux qui m'ont été fournis, notamment par M. Fortier et M. l'abbé Bourret, curé de Clamecy et de Bray, augmentés de ceux que j'ai recueillis sur place, essayer d'écrire la biographie du « brave capitaine » Demora.

III. — Jean-Baptiste-Etienne Demora naquit à Bray-sous-Clamecy, de Etienne et de Véronique Turlure, le 14 février 1774. Ceux-ci, originaires du hameau de Mora, (d'où leur nom), paroisse de Chateaux, canton de Bénévent, arrondissement de Guéret (Creuse), étaient venus s'établir à Bray.

De l'enfance de notre héros, je n'ai pu rien connaître.

Pendant que Demora grandissait, de graves événements se passaient en France qui bientôt eut à lutter contre la première coalition européenne. Les régiments de la Monarchie étant bien affaiblis, il fallut aviser aux moyens de les renforcer au plus vite.

Voici brièvement exposé ce qui se passa alors, en dehors des prescriptions concernant la Garde nationale (1).

1° Le 21 juin 1791, l'Assemblée Constituante ayant décrété *la levée immédiate* de 26,000 volontaires (portés à 97,000, le 22 juillet et à 101,000, le 27), le Conseil général de l'Aisne prit le 24 juin les dispositions nécessaires pour en assurer la prompte exécution. A cet effet, il nomma « un citoyen distingué par ses lumières et son patriotisme pour remplir les fonctions de commissaire dans chaque canton », afin de recruter des volontaires dans toutes les communes ;

2° A la nouvelle que l'Autriche et la Prusse allaient prendre l'offensive, l'Assemblée Nationale déclara solennellement le 11 juillet 1792 que la *Patrie était en danger*. C'est à cette occasion que par mandement du 12 août suivant, l'évêque du département de l'Aisne, Marolles, ordonna notam-

(1) *Collection Perin*, nos 163, 179, 182, 194, 195, 197 et 203.

ment « que le lendemain de la publication dudit mandement, il serait chanté dans toutes les paroisses de son diocèse une messe votive solennelle *pro tempore belli* ».

3° Le 6 septembre 1792, le Conseil permanent du département de l'Aisne adressait « aux citoyens, aux propriétaires et aux cultivateurs de son enclave » un pressant appel, dont j'extrais ce qui suit : « Le danger de la Patrie augmente ; des hordes de soldats ont osé souiller la terre de la Liberté. . . . Citoyens le moment est pressant ; l'ennemi s'avance ; courons aux armes, réunissons une masse de forces assez considérable pour en triompher sur le champ. . . plutôt mourir mille fois que de laisser attenter à la souveraineté de la Nation. . . . Au nom sacré de la Patrie, au nom de la Loi et de l'Humanité, au nom de tout ce que vous avez de plus cher, nous vous imposons l'obligation d'assurer la subsistance de nos frères d'armes. . . . Chers concitoyens, . . . resserrons plus que jamais les nœuds sacrés de la fraternité ; de notre union dépend notre force ; le plus urgent, le premier, le seul besoin est de sauver la Patrie ».

4° Le nombre de « volontaires nationaux » assigné au département de l'Aisne était de 9,704. Au 2 mars 1793, il n'en avait encore été recruté que 4,018, soit une différence en moins de 5,686. A cette date, le Conseil de l'Aisne fixa à 1,028 hommes le montant du contingent restant à fournir par le district de Soissons ;

5° Le 5 mars, le même Conseil arrêtait, pour encourager le recrutement ordonné par le décret du 24 février précédent « que l'*Hymne des Marseillais* serait imprimé sans délai, au nombre de

deux mille exemplaires, pour être distribué dans toutes les communes de l'enclave du département». Les districts et les sociétés populaires étaient en outre « invités à encourager le zèle de leurs concitoyens et à ouvrir des souscriptions volontaires en faveur des citoyens qui offriraient de marcher ».

6° Le 20 mars 1793, le Conseil citait en exemple à la Convention nationale et à la jeunesse du département de l'Aisne, l'empressement mis par « les citoyens de la Ville de Laon » à s'enrôler « sous les drapeaux de la République et à voler aux frontières ».

7° En vertu de la réquisition des représentants du peuple à l'Armée du Nord du 4 août 1793, le Conseil de l'Aisne prit le 16, toutes les dispositions nécessaires pour la *levée en masse*.

8° Le 19 août, il arrêtait, en exécution du décret du 30 juin 1793, que le département de l'Aisne fournirait une compagnie de canonniers et que « les laboureurs et les citoyens » possesseurs de chevaux, selles, brides, manteaux, bottes et pistolets d'arçon, étaient requis de les fournir « sauf indemnité ».

9° Le 21 août, le Conseil prescrivait une levée de 575 hommes de cavalerie dans l'Aisne, suivant le décret du 22 juillet précédent (30,000 hommes pour toute la France).

10° Malgré toutes ces réquisitions et mesures, le contingent de volontaires n'étant pas encore atteint, la Convention décréta le 23 août 1793 : « Tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées. Les jeunes gens iront au combat. . . . . » Aussitôt qu'il eut connaissance de ce décret, le Conseil arrêta (28 août) : « Vu l'urgence, . . . . Les citoyens non mariés ou

veufs sans enfant, de 18 à 25 ans sont requis de se tenir prêts à marcher ». En peu de temps on vit « une élite nombreuse de jeunes héros s'élancer sous les drapeaux et voler à la victoire ».

C'est alors que le jeune Demora fut incorporé comme « soldat réquisitionnaire » au 2<sup>e</sup> bataillon de Soissons (8 septembre 1793). Ce bataillon avait été formé le 27 mars 1791 et placé sous les ordres du commandant Fresnel (1).

Demora alla au combat beaucoup plus souvent que ne l'avait prévu le décret du 23 août 1793 : En 22 années 5 mois et 7 jours de service militaire, il fit presque toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire !

Il apprit le dur métier des armes en 1793, ans II, III et IV, aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, sous les généraux Pichegru, Jourdan et Kléber.

CAPORAL au 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère le 14 fructidor an IV, il servit en cette qualité aux armées du Rhin-et-Moselle, d'Italie, d'Helvétie, d'Egypte et de Syrie sous les généraux Bonaparte, Kléber et Menou.

Le 22 germinal an VIII, il fut blessé de deux coups de feu dont un à la tête et l'autre au bras gauche dans un détachement commandé par le général Belliard, près Bénéfaite (Egypte).

SERGEANT le 18 nivôse an XI, il fit partie de l'armée des Côtes de l'Océan, sous les généraux Junot et Oudinot.

SERGEANT-MAJOR le 10 germinal an XIII, il fut avec la Grande Armée en Autriche, en Prusse et en Pologne sous les ordres de l'Empereur.

(1) A. MICHAUX : *Les Volontaires de 1791 1792*, au *Bulletin* de 1883, p 180.

Le 14 brumaire an XIV, il reçut une forte contusion au pied droit.

SOUS-LIEUTENANT le 24 juin 1807, LIEUTENANT le 27 octobre 1808, enfin CAPITAINE le 31 juillet 1811, il prit part aux campagnes d'Espagne et de Portugal avec l'Empereur, le maréchal Bessières, le maréchal Soult, le prince d'Essling et le duc de Raguse. En 1814 il fit la campagne de France sous le maréchal Soult et l'Empereur et en 1815 la campagne de Belgique avec l'Empereur.

Sur l'état des propositions pour le grade de capitaine, Demora est ainsi noté par son colonel le 15 juillet 1811 : « Officier recommandable par sa moralité et sa bravoure ».

Enfin, par décret du 25 novembre 1813, il reçut la récompense qu'il avait bien gagnée : La croix de chevalier de la Légion d'honneur.

La première Restauration, maintient Demora capitaine au corps, devenu le régiment de la Reine d'infanterie légère (lettre ministérielle du 28 juin 1814).

Pendant les Cent Jours il fut à nouveau maintenu, avec son grade, dans la même unité régimentaire, redevenue le 2<sup>e</sup> léger, (lettre du 21 mars 1815).

Le 16 février 1816, il était à Chartres, comme capitaine, « membre du Conseil d'administration de l'ex-deuxième régiment d'infanterie, dissous par décision » du ministre de la Guerre du 15 janvier précédent. C'est là qu'il reçut l'autorisation de se retirer à Braye « pour y jouir du traitement de la demi-solde, jusqu'à ce que la demande à la retraite qu'il avait faite soit acceptée ». Cette autorisation signée du maréchal de camp, commandant le département d'Eure-et-Loir, comte de

Séran, mentionne que « la conduite politique et particulière que Demora a tenue, a été celle d'un officier digne de la confiance de Sa Majesté et de son rang ».

En conséquence, le 18 février 1816, Texier Olivier, commissaire des guerres à Chartres, remettait à Demora une feuille de route pour Braye. Cette pièce indique que le titulaire « sera rappelé à volonté ». Au dos, on lit : « Détail des coupons d'indemnités délivrés dix-huit francs de Chartres à Soissons » ; ce qui représentait cinq journées de route.

Rentré dans ses foyers, Demora fut avisé officiellement le 31 mai 1816 « qu'en exécution de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> août précédent », le roi lui avait accordé par décision du 22 mai 1816 une solde de retraite de douze cents francs.

Demora n'avait pas cessé d'être en activité depuis son arrivée sous les drapeaux. Entré comme caporal au 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, le 14 fructidor an IV, il ne sortit de cette formation qu'après qu'elle fut licenciée, (il fut membre du Conseil d'administration du régiment après sa dissolution, du 16 septembre 1815 au 16 février 1816).

IV. — Retraité à Braye, Demora, resté célibataire, s'occupa des intérêts de la commune. Il en fut maire de 1821 à 1826 et de 1832 à 1846. Il y jouit de l'estime de ses administrés ; sa mémoire est encore vénérée dans le pays.

V. — Telle fut l'existence mouvementée et bien remplie du petit soldat réquisitionnaire de 1794 qui, échappé au massacre d'El-Arisch, servit la France vingt-deux années durant et fut ensuite maire de sa commune pendant vingt ans.

Il appartient à cette noble génération des soldats

de la République et de l'Empire qui, nés des circonstances et grandis par elles, étaient de taille à promener victorieusement le drapeau tricolore autour du monde.



## Note sur l'Article de M. l'Abbé Ledouble

INTITULÉ

### Le Coq de la Tour de la Cathédrale de Soissons

M. l'abbé Ledouble a fait paraître récemment dans l'*Argus* une *Etude sur le coq de la Cathédrale de Soissons*. Notre collègue a étudié la question en détail et a recherché avec soin tous les documents d'intérêt général et local se rapportant à son sujet. C'est ainsi qu'il est amené à parler des figures de coqs à l'époque gallo-romaine.

Notre savant collègue cite également au cours de son étude l'inscription de la cloche de l'horloge de Laon où on lit entr'autres choses ceci :

*Laudes Deo qui me levavit ab imo  
Anno millesimo quadragesimo quinto  
Ipsa ter juncto maii vicesimo quinto.*

Ce qui d'après l'auteur se doit ainsi traduire :  
« Je rends gloire à Dieu qui m'a élevée si haut l'année 1405 cette cinquième comptée trois fois (c'est-à-dire 1415) le 25 mai ». D'après M. Delorme, le texte que M. l'abbé Ledouble cite lui-même est en contradiction avec l'interprétation de la date 1415. L'installation de l'horloge fut en effet décidée par le Chapitre de Laon le 9 mars 1407.

Ainsi, si l'on adopte la date 1415, on aurait différé de huit ans l'exécution du projet ou, encore, on aurait mis huit ans à installer l'horloge. M. l'abbé Bouxin, dans un travail sur Laon, interprète ces vers latins par 1408 et se rapproche davantage de la vraisemblance. Il compte, non trois fois cinq années, mais trois fois un an. *Ipsa ter juncto* doit-il se traduire par trois fois cinq ans ou trois fois un an ? Plusieurs membres de la Société ont examiné cette question et pensent que le pronom *ipso* doit, de préférence, remplacer un nom et se rapporter, non à *quinto* mais à *anno*. On a ainsi  $1405 + 3 = 1408$ .

Si l'on adopte, à la lettre, l'interprétation indiquée par notre confrère, qu'on compte cette cinquième année trois fois et qu'on joigne le total à 1405, on obtient 1420 ( $3 \text{ fois } 5 = 15 - 1405 + 15 = 1420$ ), tandis que l'auteur n'ajoute que  $2 \text{ fois } 5 = 10$  à 1405 pour obtenir 1415.

Après discussion nos collègues ont pensé que la date de 1408 était préférable, puisqu'elle conciliait, à la fois, le texte des comptes du chapitre et celui de l'inscription campanulaire.

Dans cette même brochure, M. l'abbé Ledouble démontre avec raison, d'après d'anciennes gravures, que le coq de la cathédrale ne fut posé qu'à une date récente, à la place d'un ange qui se voyait autrefois, sur cette même tour.

Ainsi que tous les travaux de M. le chanoine Ledouble, sa *Notice sur le coq de la Cathédrale* est d'une documentation parfaite. L'intérêt de tels articles nous fait davantage regretter de ne pas les voir figurer dans notre Bulletin.

NEUVIÈME SÉANCE

Lundi 5 octobre 1908.

*Présidence de M. LECER, Président.*

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté après lecture.

M. le Président énumère les titres des ouvrages reçus par la Société.

OUVRAGES OFFERTS

*Bulletin historique du Diocèse de Lyon.*

*Bulletin mensuel de l'Association Philotechnique. Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne (discours) 1908.*

*Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, 5<sup>e</sup> série, t. IX<sup>e</sup>, fascicule 2.*

*Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais, Lettres, Sciences et Arts, 4<sup>e</sup> volume.*

*Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie, 32<sup>e</sup> année, 1908, n<sup>o</sup> 2, mars et avril.*

*Bulletin de la Société Archéologique de Provence, années 1907-1908.*

*Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure. t. XIV, 2<sup>e</sup> livraison.*

*Ministère de l'Instruction publique. Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, année 1907, 3<sup>e</sup> livraison.*

*Bulletin de la Société Académique de l'Arrondis-*

*sement de Boulogne-sur-Mer, t. VII<sup>e</sup>, 1904-1907. Essai sur les ducs d'Aumont, gouverneurs du Boulonnais, 1622-1789. Guerre dite de Lustrucru, 1662, par le R. P. Alfred HAMY (documents inédits).*

---

#### CORRESPONDANCE

M. le Président fait part à ses collègues de l'invitation adressée à la Société, par le Ministère de l'Instruction publique, à propos du 47<sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes, qui se tiendra à Rennes, le mardi 13 avril 1909.

---

#### COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Vauvillé donne lecture d'une communication sur deux coins romains, trouvés à Soissons, par M. Lengelé et qui doivent être vendus au Cabinet des Médailles (1).

M. Blanchard informe ses collègues de l'existence de ruines gallo-romaines importantes à 1<sup>m</sup> 70 de profondeur environ, non loin de l'angle ouest du chemin de Pasly et de la rue du Paradis.

M. Vauvillé offre à la Société une brochure extraite des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* ayant pour titre : *l'Enceinte de Villeneuve-Saint-Germain*.

M. Brucelle informe la Société que les sculptures de la porte du Collège sont très dégradées et que M. le Principal, notre collègue, souhaite vivement leur restauration. La Société s'associe à ce vœu.

M. Vauvillé donne lecture d'une note sur des

(1) Ces coins ont été acquis depuis par le Musée de Soissons, grâce à l'obligeance de M. Babelon, directeur du Cabinet des Médailles, et aux bons soins de M. Vauvillé.

débris gallo-romains existant sur les terrains des anciennes fortifications et il donne le plan de leur disposition actuelle.

M. Blanchard rappelle que divers auteurs, entr'autres M. de La Prairie et M. Laurendeau, se sont occupés de cet endroit précis et ont signalé les trouvailles qui y furent faites jadis. Contrairement à ce que pense M. Vauvillé ces débris ne sont pas à leur place primitive. Ils ont été trouvés parmi les terres de la demi-lune qui s'élevait sur cet emplacement et placés symétriquement pour être vendus comme matériaux de construction. Ils n'adhèrent pas au sol et on ne peut tirer aucune déduction *inédite* quant à la situation exacte de l'édifice d'où ils proviennent.

M. de Roucy donne lecture de divers passages d'une étude publiée récemment à Compiègne par M. Guynemer sur les Coqs des Clochers.

---

#### PRÉSENTATION DE NOUVEAUX MEMBRES

MM. Blanchard et Lecer présentent la candidature de M. Chaleil, architecte diplômé de l'école des Beaux-Arts.

MM. Burel et Lecer présentent la candidature de M. Maillard fils, ingénieur des Arts et Manufactures.

La séance est levée à trois heures et demie

---

#### VISITE ARCHÉOLOGIQUE

Sur la proposition de M. le Président la Société se rend à l'issue de la séance sur l'emplacement

des fortifications et examine attentivement les débris signalés par M. Vauvillé lui-même. Les membres présents constatent que, si ce sont bien là des débris gallo-romains, il est impossible, vu leur état et leur disposition, de préjuger de leur primitive situation.

*Le Président,*

LECER.

*Le Secrétaire,*

Fernand BLANCHARD.

---

## NOTICES

LUES EN SÉANCE

---

# Coins monétaires romains

TROUVÉS A SOISSONS

---

*Communication de M. O. VAUVILLÉ.*

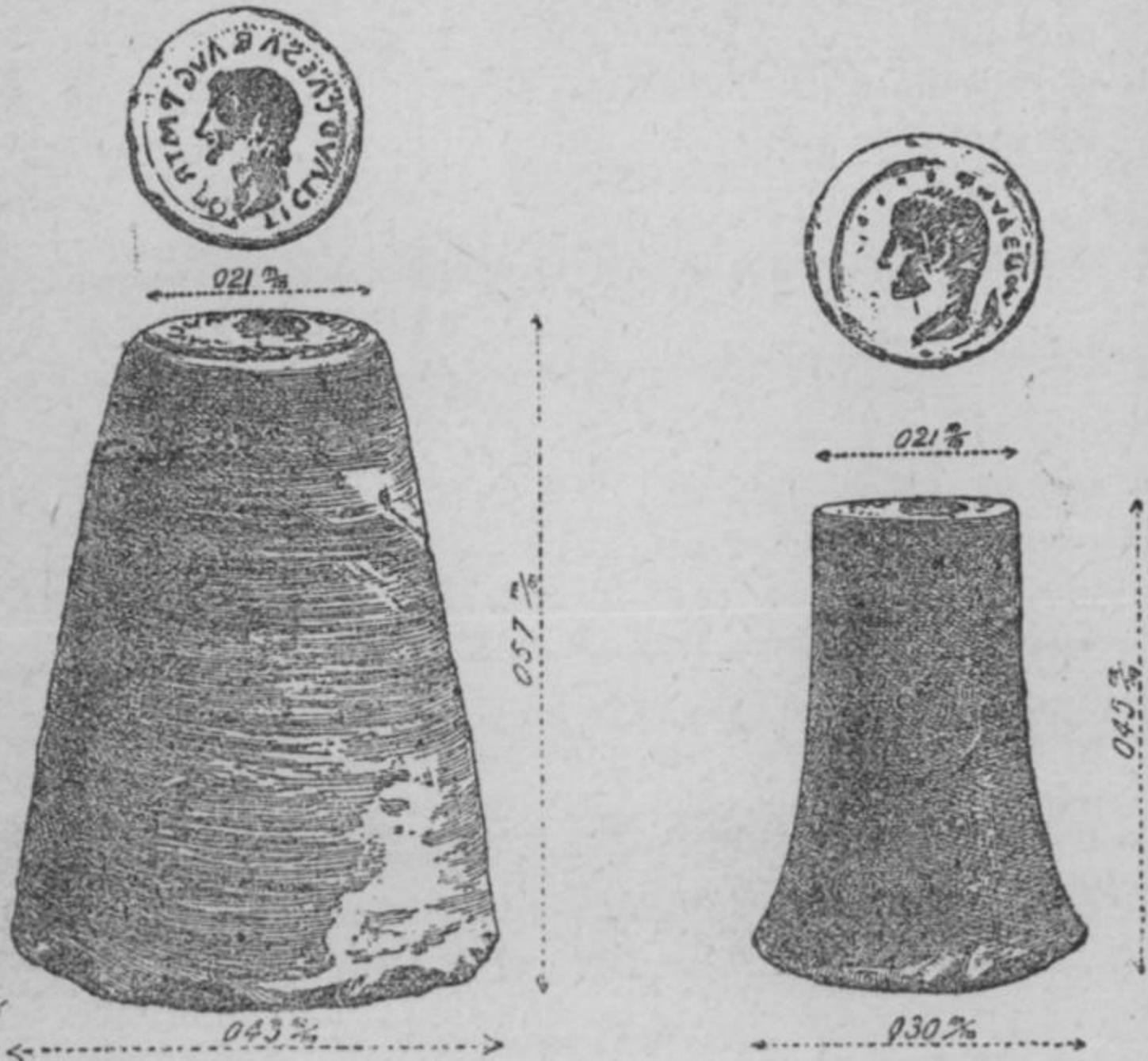
---

Une nouvelle découverte intéressante a été faite en exploitant la grévière de M. Lengelé (Florian), au lieudit *Les Longues-Raies* ; elle consiste en deux coins monétaires romains, ils ont été trouvés ensemble à environ cinquante mètres au sud des deux fossés, de forme triangulaire, limitant la Nécropole gallo-romaine, dont j'ai donné un plan

de cent deux fosses à inhumation et des deux fossés dans les *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, volume 1899, page 105.

Voici la description de ces coins :

Le premier est un *coin dormant* ou *pile*, en bronze, sa forme est celle d'un cône tronqué, la



hauteur est de 57 millimètres, la base de 43 millimètres de diamètre, le haut n'a que 24 millimètres de diamètre. Sur la partie supérieure on y a gravé une tête d'empereur, à gauche (devant être reproduite à droite sur la monnaie frappée) cette partie forme un cercle de 21 millimètres de diamètre qui

fait une saillie de un millimètre ; autour se trouve la légende :

TI-CLAVD-CAESAR-AVG-P-M-TR-P- (*fig. 1*).

On peut remarquer que ce coin qui se rapporte à Claude I<sup>er</sup> (41 à 54 après J.-C.), a été fondu dans un creuset ayant été fait au tour, comme le prouvent bien les petites parties saillantes circulaires concentriques en spirale, du tour de l'objet ; représentant les marques laissées par l'usage du tour.

Ce coin pèse 459 grammes.

La deuxième pièce est un coin *mobile* ou *trousseau*, aussi en bronze, il a 45 millimètres de hauteur, sur celui-ci une tête d'empereur, à gauche, a été aussi gravée, comme sur le premier coin, de même qu'une légende circulaire, dont on ne voit plus que les traces de quelques lettres (*fig. 2*). La partie gravée est aussi d'un diamètre de 21 millimètres comme celle du coin dormant, le bout opposé à la gravure, par suite de l'écrasement du bronze sous les coups de marteau pour frapper les monnaies, est de 30 millimètres de diamètre.

Le poids de ce coin est de 174 grammes.

Le bronze de ces deux coins est bien différent, celui du coin dormant est assez comparable, comme aspect, au métal des monnaies frappées, pendant la Révolution (1789 à 1791), sur du métal de cloche, il doit être entré environ 20 % d'étain pour son alliage.

Le coin mobile est en bronze presque jaune, ce qui prouve qu'il y a moins d'étain que dans le coin dormant.

Comme ces deux coins ont été trouvés ensemble, on peut se demander s'ils étaient appariés et s'ils ont servi pour frapper le droit et le revers d'une série de monnaies romaines.

Le coin dormant a été certainement employé pour émettre des monnaies de Claude I<sup>er</sup>, comme le prouve bien la légende.

Pour le coin mobile, sur lequel paraît avoir été gravée une grosse tête, du genre de celle de Néron, il n'est pas possible d'être affirmatif sur son attribution, la légende étant disparue.

On peut remarquer que les deux coins ont la partie gravée du même diamètre de 21 millimètres, ce qui paraît être celui des deniers romains.

Ces deux coins, découverts ensemble à Soissons, proviennent-ils d'un atelier monétaire ayant existé à *Augusta Suessionum*, sous les premiers empereurs romains, ou proviennent-ils d'un faux-monnayeur ?

Ce sont là des questions qu'il sera probablement difficile d'élucider.

En 1899 j'avais conclu, d'après les découvertes des objets divers et des monnaies recueillies dans les fouilles près des squelettes humains, que la Nécropole gallo-romaine des Longues-Raies devait remonter aux deux premiers siècles de notre ère.



DIXIÈME SÉANCE

—

Lundi 9 novembre 1908

—

*Présidence de M. LECER, Président.*

—

Le procès-verbal de la séance d'octobre, lu par le Secrétaire est adopté après lecture.

M. le Président énumère les titres des ouvrages offerts et déposés sur le Bureau depuis la dernière séance.

OUVRAGES OFFERTS

*Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville,*  
t. XXII<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> série. t. VI<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> partie.

*Annales de la Faculté des Lettres d'Aix,* t. II,  
n<sup>o</sup> 1-2.

*Bulletin de la Société Littéraire, Historique et  
Artistique de Lyon,* janvier et septembre 1908.

*Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie  
de Chalon-sur-Saone,* t. II, 2<sup>e</sup> partie, t. X de la  
collection.

*Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai,*  
t. XII, séance publique du 1<sup>er</sup> septembre 1907.

*Travaux de l'Académie nationale de Reims,*  
120<sup>e</sup> volume, année 1905 et 1906, t. II.

*Travaux de l'Académie nationale de Reims,*  
121<sup>e</sup> volume, année 1906, t. I.

*Inventaire sommaire de la Collection Bucquet-*

*Aux Cousteaux de Beauvais*, rédigé par le docteur LEBLANC.

*Bulletin du Comité des Travaux Historiques et scientifiques du Ministère de l'Instruction publique*, année 1908, 1<sup>er</sup> volume.

*Procès-verbaux des Séances de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, t. XXI.

*Mémoires de l'Académie de Nîmes*, t. XXX. année 1907, 7<sup>e</sup> série.

*Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 5<sup>e</sup> série, t. VIII<sup>e</sup>, fascicule 3.

*Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 5<sup>e</sup> série, t. VIII<sup>e</sup>, fascicules 5-6.

*Bulletins*, n<sup>os</sup> 1, 2 et 3 de l'année 1908, de la *Société d'Émulation du Bourbonnais, Lettres, Sciences et Arts*.

---

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Président apprend à ses collègues que M<sup>me</sup> Mignot-Bouché vient de recevoir, de la Société d'Horticulture, une récompense honorifique pour les soins dont elle entoure le vieil if tri-centenaire des abbesses de Notre-Dame. M. le Président présente les félicitations de la Société Archéologique à M<sup>me</sup> Mignot. Au cours de notre visite archéologique de l'an dernier aux ruines de la Chapelle Sainte-Croix, notre Société a pu apprécier le zèle de M<sup>me</sup> Mignot pour la conservation des vestiges du passé. C'était une récompense bien méritée.

M. Bouchel qui remplit par interim le poste de vice-secrétaire archiviste donne lecture d'une note de M. Félix Brun concernant le chanoine Jehan Le Mire.

A ce propos M. l'abbé Hivet remarque qu'il n'y avait pas incompatibilité au Moyen-Age, entre la prêtrise et les fonctions médicales. Il ajoute que ce surnom de *mire* (médecin), de même que beaucoup d'autres noms de professions, a été employé depuis comme, nom patronymique.

M. Bouchel, de son côté, rappelle que Melleville, sans donner de sources, indique que Jehan Le Mire est né à Presles-et-Boves.

M. le Secrétaire signale parmi les envois, d'une manière toute spéciale, le Bulletin de Laon. La Société de Laon a recruté, récemment, un collaborateur précieux, M. Lucien Broche, dont nous avons pu, déjà, apprécier le zèle pour tout ce qui tient à l'histoire de notre région. On remarque particulièrement dans le Bulletin de Laon une érudite communication de M. R. Hennequin, sous-préfet de Soissons, notre collègue, sur le choix de la Ville de Laon, comme chef-lieu de département, en 1790. M. Hennequin, ici-même, nous a donné connaissance des divers passages de cette même étude et nous espérons les publier un jour, dans notre recueil.

Enfin le Bulletin de Laon contient également une étude sur la Société de l'Arquebuse de Laon, 1610 à 1732. L'auteur y parle incidemment de la Société de l'Arquebuse de Soissons.

M. Blanchard présente, sur l'indication de M. le docteur Billon, un livre édité naguère et ayant pour titre : *Lettres à la Comtesse d'Albany*. Parmi les correspondantes de celle-ci se trouvait une dame de Maltzam, qui habitait Soissons, sous le Premier Empire. Elle mourut ici, sans doute, dans un âge très avancé. M<sup>me</sup> de Maltzam était en relations avec M<sup>me</sup> de Sabran, M. d'Auchy, préfet de

l'Aisne, M. de Reuilly sous-préfet, M. de Puysegur. Ses lettres sont spirituelles, sceptiques même. On y trouve de curieux détails sur la vie mondaine de ce temps, en province, à Soissons.

M. Brucelle communique une note sur deux biscaiens et un boulet de 1814 logés encore dans la pierre de deux maisons du quartier du port, chez M<sup>me</sup> Houtelette et chez M. Becker.

M. Blanchard donne quelques renseignements sur une icône russe de cuivre jaune, appartenant à M. Delorme et représentant la descente de Jésus-Christ aux Enfers.

Il informe ensuite ses collègues que la demande de la Société, relative au Théâtre antique du Grand Séminaire, est en bonne voie et que, suivant le désir exprimé, il sera interdit, quelle que soit l'attribution du terrain, de détruire les vestiges du Théâtre et d'édifier une construction quelconque sur son emplacement.

---

ELECTION DE MEMBRES TITULAIRES NOUVEAUX

MM. Chaleil et Maillard, présentés à la dernière séance sont élus membres titulaires.

MM. Lecer et Blanchard présentent la candidature de M. le commandant Leroux comme membre titulaire nouveau.

La séance est levée à quatre heures.

*Le Président,*

LECER.

*Le Secrétaire,*

Fernand BLANCHARD.



NOTICES

LUES EN SÉANCE

---

NOTE

**SUR LE TESTAMENT**

DE

**Jean LE MIRE**

CHANOINE ET MÉDECIN SOISSONNAIS AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE

---

*Communication de M. Félix BRUN.*

---

Dans les derniers siècles du Moyen Age il n'était pas rare de voir des exécuteurs testamentaires recourir spontanément à l'autorité du Parlement pour faire assurer le respect des dernières volontés de leurs commettants ; parfois même des testateurs déclaraient se rapporter d'avance à lui de l'exact accomplissement de leurs dispositions. Le Parlement, comme on peut bien penser, n'était point pour décourager une pareille confiance ; bien au contraire, il s'efforçait de retenir, à l'exclusion de toute autre juridiction, tout le contentieux relatif à l'exécution des testaments, de ceux du moins qui lui étaient soumis par leurs auteurs ou leurs exécuteurs. En 1356, par lettre du 2 janvier, cette prétention fut juridiquement admise et officielle-

ment reconnue, non d'ailleurs sans rencontrer encore parfois l'opposition de certains tribunaux, notamment des tribunaux ecclésiastiques. Elle entraînait naturellement, pour les membres de notre premier corps judiciaire, la connaissance des actes testamentaires eux-mêmes, aussi voyons-nous, tout à fait à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et par les soins du célèbre greffier Nicolas de Baye, s'établir l'usage de registres spécialement réservés à la transcription des testaments présentés au Parlement. Cet usage, paraît-il, se maintint jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle; malheureusement il n'est parvenu jusqu'à nous, et encore avec des lacunes, qu'un seul de ces registres, le premier. Les actes qu'il contient ne dépassent point la date de 1421. Dans son intégralité il devait en contenir deux cent quarante-six. Quarante-huit ont été publiés par M. Alexandre Tuetey (1), aujourd'hui chef de section aux Archives Nationales où le registre est conservé. Précédés d'une instructive préface, accompagnés de notices biographiques d'une précision admirable, suivis d'une table très ample, ces quarante-huit testaments ont fourni la matière d'un bel in-quarto d'environ cinq cents pages. Si le savant éditeur n'a pas cru devoir publier tous les testaments encore existants dans le registre, il nous en a du moins donné la liste complète et c'est ainsi que j'ai connu ceux de Simon de Bucy, évêque de Soissons, et de son frère Renaud, auxquels j'ai emprunté, l'année dernière, quelques-uns des éléments de mon petit travail,

(1) *Testaments enregistrés au Parlement de Paris sous le règne de Charles VI*, Paris, Imprimerie Nationale, MDCCCLXX (extrait des *Documents inédits publiés par le Ministère de l'Instruction publique*).

publié dans notre *Bulletin*, sur la famille des Simon de Bucy. Par cette liste encore m'a été signalé un troisième testament d'origine soissonnaise que je viens de faire copier, comme les deux précédents, aux Archives Nationales, sur le registre manuscrit (1) et dont je vais reproduire les passages les plus intéressants pour nous.

Le testateur s'appelait Jean Le Mire, il était chanoine de Soissons et « maistre en ars et en médecine ». Cette dernière qualification nous donne à supposer que ce nom de Le Mire n'était peut-être pas un nom patronymique, mais un surnom. Il est vraisemblable que Jean, tout chanoine qu'il était, n'avait pas reçu la prêtrise, ni même peut-être aucun ordre, pas un endroit de son testament ne nous oblige à le penser, et l'on sait que, depuis la fin du XII<sup>e</sup> siècle, l'exercice et même l'étude de la médecine étaient, en principe, interdits au clergé (2) ; toutefois je crois me souvenir d'avoir eu sous les yeux plus d'un texte d'où il résulterait que cette règle, établie en réalité par des conciles, souffrit plus d'une exception. D'ailleurs, toujours sauf exceptions et moyennant dispense, les maîtres médecins, comme en général tous les membres de l'Université, furent astreints au célibat jusqu'à la réforme de 1452 (3) : en effet Le Mire, qui n'oublie pas sa famille dans son testament, n'y parle ni de sa femme, ni de ses enfants. J'ajoute pour mémoire qu'il n'est pas le seul médecin, ni le premier, qui ait appartenu au chapitre de notre cathédrale : le glossaire de Du Cange (4) cite un Jean Hellequin

(1) X<sup>1a</sup>, 9807, f<sup>o</sup> 126.

(2) FRANKLIN, *Les anciennes Bibliothèques de Paris*, II, p. 14 et 15 ; et *La Vie privée d'autrefois, Les Médecins*, p. 15, 28, 29, 53.

(3) FRANKLIN, *Les Médecins*, p. 15.

(4) Edition de 1766, au mot *Archiatrī*.

ou Helliquin, — « *Helliquinus, Suessionensis canonicus* », — qui figure sur une charte de 1302 en qualité de *physicien* du roi.

Après les formules d'usage, Le Mire déclare choisir pour sa sépulture « l'église de la cure de Saint-Etienne de Sainte-Geneviève de Paris ». Nous verrons tout à l'heure qu'il ne tarda pas à faire un autre choix qui nous touche de plus près. Sur sa sépulture on placera une pierre basse et plate, « et par dessus une personne figurée ainsi qu'il appartient d'un personnage simple sans esleveure et l'escripture tout en tour ». Deux services funèbres ou « obits à neuf leçons et commendaces avec la messe de *Requiem* tout à note » seront célébrés chaque année pour lui et ses bienfaiteurs dans « l'église de Soissons », — la cathédrale, je pense, — l'un au jour anniversaire de son décès, l'autre à tel jour qui se trouvera libre. Pour la fondation de ces obits il laisse à l'église susdite 300 écus à la couronne de France (1) avec lesquels on achètera des rentes perpétuelles, de plus 30 écus à placer aussi en rentes que les chapelains se partageront lors de la célébration des services. Parce qu'on dit insuffisante la fondation affectée à la messe de prime qui se chante chaque jour à l'autel des saints Pierre et Paul, Le Mire l'augmente de 40 écus; pour la même raison il ajoute pareille somme à la fondation de la messe des Anges qui se dit après matines à l'autel Saint-Sébastien; la fabrique recevra 16 écus. L'église Saint-Vaast aura 20 livres parisis sous la condition d'un obit annuel; « l'ostellerie Saint-Gervais »

(1) Soit environ 4,100 fr. ; l'écu à la couronne valait alors intrinsèquement près de 13 fr. 60 (note sur la valeur des monnaies dans *l'Histoire de France* de Lavisse, iv, p. 443-444).

4 écus dont elle achètera « draps à lit pour les povres ». D'autres dispositions pieuses ou charitables ont pour objet, outre les « povres honteux », l'église Saint-Laurent de Rozoy-en-Thiérache où le testateur possédait une prébende, l'église Saint-Sauveur de Blois où il avait aussi un bénéfice, l'hôtel des Ecoliers de Presles, les collèges de Navarre et de Dormans, les Carmes de Paris, etc. Je n'insiste pas sur ces libéralités qui nous sont, pour la plupart, étrangères; je remarque seulement que, s'ajoutant aux précédentes, elles impliquent une situation de fortune encore sortable, . . . . . au moins pour un célibataire. En additionnant les sommes léguées par Le Mire, j'arrive à un total d'environ 1,000 écus d'or à la couronne, soit, à raison de 13 fr. 60 l'écu, à peu près 14,000 francs (valeur intrinsèque) lesquels en représenteraient aujourd'hui plus de 80,000 si, comme le croyait Leber, l'argent du XIV<sup>e</sup> siècle avait six fois la valeur du nôtre. Nous allons voir que Le Mire lègue de plus une maison, plusieurs vignes, sans compter des créances. On se rend compte par cet exemple de ce que pouvait être alors, à Soissons, la condition d'un médecin; mais il ne faut peut-être pas généraliser.

J'ai dit un peu plus haut que Le Mire n'oublia point sa famille dans ses largesses posthumes. Pour elle il nous ramène en pays tout à fait soissonnais : « je ordonne que mes hoirs de par mon père, par espécial ceux ou celui de Condé, aient toutes les vignes que j'ai au terroir de Condé et environ et cheux qui demeurent à Soissons aient cent escus à la couronne de France. . . . . Item je vœul et ordonne que ma maison de Soissons et ma vigne du pré Warnet soient à Robin, mon nepveu,

toute sa vie, et lui alé de vie à trespassement, les maison et vigne dessus diz soient à l'église de Soissons en propriété et héritage en l'augmentation des obits par moi fondez et ordonnez en ladite église. » Les médecins de ce temps-là passaient pour se distinguer par le luxe et l'élégance de leurs vêtements(1) et je me plais à croire que ce n'était pas leur seul titre à la confiance des malades ; notre Le Mire, quant à lui, ne devait point, sous ce rapport, déparer la corporation, sa garde-robe semble avoir été assez bien montée en manteaux et houppelandes fourrés de gris ou de noir, car il n'en distribue pas moins de sept à des parents ou amis parmi lesquels je remarque quatre femmes : d'où nous pourrions conclure que les vêtements en question étaient portés indifféremment par l'un et l'autre sexe. Le neveu Robin, nommé plus haut et déjà fort avantagé en immeubles, aura de plus onze tasses d'argent et une somme de 60 écus. Maître Nicolas de Baye, le greffier du Parlement, aura un gobelet d'argent doré, « sur espérance qu'il soit mon exécuteur de mondit testament car c'est mon intencion que on ne fasce rien de mon exécucion sans lui et sans son commandement ». A ce premier et principal exécuteur testamentaire Le Mire en adjoint six autres parmi lesquels Guillaume Hérouart, doyen, et Thierry de Baaloy, chanoine de Soissons. Il laisse à maître Olivier de Lempire un livre « appelé *Rabanus* » : sans doute les œuvres du célèbre théologien et compilateur Raban Maur, en si grande faveur au Moyen Age. Ce livre était probablement le même *Rabanus* qui, deux ans

(1) FRANKLIN, *Les Médecins*, p. 16 et 17.

auparavant, lui avait été légué, à lui Le Mire, par le jurisconsulte Jean de Neuilly-Saint-Front, mort en mai 1404. Le juriste et le médecin étaient en relations d'amitié : le premier avait choisi le second pour être un de ses exécuteurs testamentaires et celui-ci, de son côté, avait confié à l'autre un dépôt d'importance (1). Le Mire comptait d'ailleurs « plusieurs seigneurs et amis » dans le Parlement et on le sent quelque peu fier d'avoir, selon son expression, « repairié » avec eux. « Et, ajoute-t-il, pour ce que la Cour est bonne et juste, je soubmetz mon présent testament à l'ordonnance dudit Parlement et de la Chambre d'icellui, afin que sauscuns debaz y survenoit ou empeschement en mondit testament et dairenrière voulenté, que ce soit terminé par la Chambre du Parlement dessus dit ». Voilà bien, saisi en pleine pratique, l'usage que je signalais en tête de cette petite communication et qui avait donné lieu à la tenue du registre testamentaire conservé aux Archives Nationales.

Le testament que je viens de résumer, daté du 10 octobre 1404, est en français. Quelques jours plus tard, le 22 du même mois, dans sa maison de Soissons située près de la tour du Comte, — « *in domo habitationis ipsius prope turrim comitis Suessionensis*, » — et en présence de plusieurs chanoines et clercs soissonnais(2), Le Mire y ajoutait un long codicille pour en modifier ou en compléter les dispositions, « *mutare, addere, corrigere* ». Ce codicille est écrit en latin, Jean Le Mire y devient « *Johannes Medici* ». Il change d'abord le

(1) TURETY, op. cit., p. 314 et 320.

(2) Voici leurs noms : Thierry de Baaloy, Guillaume d'Oulchy, Gilles Romy, Pierre Vaillet, Jacques Saunier, Robert Malbailli, Pierre de Bernapré.

lieu de sa sépulture; à la place de Saint-Etienne de Paris il choisit décidément la cathédrale de Soissons, c'est là qu'on l'enterrera devant l'autel des saints Pierre et Paul ou devant celui de saint Sébastien, selon que l'emplacement paraîtra plus convenable et plus commode; pour les frais de cette sépulture la fabrique recevra 20 florins d'or à l'écu (1). Le Mire spécifie de plus que son nom et ses diverses fondations seront mentionnés « *ante ejus sepulturam in uno folio seu tabuleto* ». Suivent certaines dispositions qui précisent ou qui annulent certains points des précédentes et par lesquelles nous apprenons notamment l'existence d'un autre neveu, Robert Malbailli; il recevra, celui-ci, outre diverses sommes, douze cuillers d'argent. Apparemment Le Mire ressentait quelque regret, voire quelque remords, de n'avoir d'abord rien laissé à Saint-Jean des Vignes et à Saint-Léger, il nomme cette fois ces deux monastères, léguant au premier 40 écus d'or pour un obit annuel et 2 « *pro pictanciâ conventûs* », et au second 6 autres écus, aussi pour la nourriture des religieux, lesquels devront assister à son enterrement et, le lendemain, célébrer un service à son intention. A maître Jean Morel, prêtre, « custode » des reliques de la cathédrale, en échange de douze messes, il laisse sa chape, *suam capam* : sans doute son manteau de chanoine et non cette autre chape de bon drap violet, — « *cappa rotunda de panno bono, de brunettâ violaceâ* », — que les statuts universitaires imposaient aux maîtres médecins pendant qu'ils donnaient leurs leçons (2) : Le Mire ne paraît pas avoir été de ceux qu'on

(1) Soit entre 340 et 360 francs (valeur intrinsèque).

(2) FRANKLIN, *Les Médecins*, p. 42.

appelait « maîtres régents ». Apparemment encore qu'il estimait n'avoir pas assez des sept exécuteurs testamentaires précédemment nommés, car, tout en les maintenant, il leur adjoint Guillaume, doyen d'Oulchy. Notre chanoine-médecin figure-t-il sur l'obituaire de la cathédrale qui fait partie, à la Bibliothèque Nationale, de la collection Baluze et qui n'est point, je crois, inconnu de la Société ? Je ne me souviens pas de l'y avoir rencontré ; il est vrai que, faute de temps, je n'ai pu que jeter un coup d'œil sur ce document si précieux pour nous.

Il est un autre chanoine de Soissons, chanoine aussi d'Auxerre, contemporain de Le Mire, dont M. Tuetey n'a pas non plus reproduit le testament : c'est Jean Nocard, qui testa en 1417. Je viens de lire cette pièce dans la copie, faite au XVII<sup>e</sup> siècle, qu'en possède la Bibliothèque Nationale (1) ; toujours sauf erreur de ma part, elle ne renferme aucune disposition relative à Soissons et c'est pourquoi je n'en dis pas davantage. Je n'ai pas à relever non plus les nombreux passages du recueil imprimé qui concernent plus ou moins directement notre ville ou ses alentours, puisqu'on peut se reporter à la publication ; je les signale seulement aux historiens de nos grands corps ou établissements religieux, le chapitre de la cathédrale, Saint-Jean des Vignes, Notre-Dame, etc. ; ils pourront y relever, en même temps que des noms intéressants, maint et maint legs en faveur de ces églises et de ces maisons. On me permettra toutefois de noter tout particulièrement le long testament de ce Jean de Neuilly-Saint-Front que je nommais tout à

(1) N<sup>o</sup> 1,162 du fonds Moreau.

l'heure. Chanoine de Notre-Dame de Paris et archidiacre de Soissons, Jean de Neuilly mérite quelque attention de notre part; il appartient à cette pléiade de clercs, tant ecclésiastiques que laïques, les Jean et les Guillaume de Dormans (2), les Simon de Bucy, les Pierre de Latilly, les Raoul de Presles, les Pierre d'Ailly, etc., par qui, du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, notre région se fit représenter doctement, parfois brillamment, dans le monde religieux, politique et judiciaire de la capitale. La bibliothèque de Jean de Neuilly paraît avoir été considérable pour l'époque et fort bien composée; au soin avec lequel il l'a répartie entre ses amis on sent quel prix il y attachait. C'est presque avec une émotion rétrospective que je le vois, notamment, léguer un *Quinte-Curce*, un *Ovide*, un *Lucain*, à notre vieux collègue Saint-Nicolas où, quatre cent soixante ans plus tard, le latin de ces auteurs devait me procurer, à mon tour, l'occasion de tant de contre-sens.

(1) Le testament de Guillaume de Dormans figure sur la liste de M. Tuetey parmi les testaments non publiés; je tâcherai de le voir et j'en ferai, s'il y a lieu, l'objet d'une note spéciale.



## Biscaiën et Boulet de 1814

---

*Communication de M. Edmond BRUCELLE*

---

Les personnes qui fréquentent la station de « Soissons-Port » entendent parfois les habitants du quartier parler de la « Maison au boulet russe ». Cette dénomination leur paraît tout d'abord s'appliquer à un immeuble d'une rue voisine : (Château-Gaillard, v. *Bulletin* de 1905-1906, p. 28).

Mais il n'en est rien. Ainsi que M. Fortier me l'a fait remarquer dernièrement, il s'agit, en effet, d'un biscaiën laissé par les Alliés en 1814, dans la façade d'une maison portant le n° 7 de la rue du Port-à-la-Bûche (propriétaire M<sup>me</sup> veuve Houtelette), à peu près au milieu de l'espace qui sépare l'unique fenêtre du rez-de-chaussée de celle du premier étage.

Logé droit dans la pierre, à environ 4 mètres du sol, ce projectile a dû être lancé par l'artillerie légère établie sur la placette de la Petite-Poterne, alors que les Russes, maîtres du faubourg Saint-Vaast, tiraient à mitraille sur la tête du vieux pont de Soissons et sur la ville. Sur place on se rend bien compte de la trajectoire du projectile.

C'est probablement un biscaiën semblable qui blessa mortellement le général Rusca, au début du siège de Soissons, (14 février 1814).

Il conviendrait peut-être de rappeler l'origine de ce témoin du siège, par une simple inscription

murale, comme il a déjà été fait pour celui de la rue du Château-Gaillard.

\*  
\* \*

Notre collègue, M. Leloutre vient de me faire voir un autre témoin du siège : c'est un boulet semblable à celui de la rue du Château-Gaillard. Tiré du même point que lui, il est venu se loger dans le mur intérieur de la cour de la maison de M. Becker, à environ 2 mètres du sol.



ONZIÈME SÉANCE

—

Lundi 7 décembre 1908.

—

*Présidence de M. LECER, Président.*

—

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par le Secrétaire est adopté.

OUVRAGES OFFERTS

*Bulletin de la Société Archéologique de Sens,*  
t. XXIII (année 1908).

*Bulletin de la Société Archéologique et Historique  
de l'Orléanais,* t. XV, n° 191 (2° trimestre 1907).

*Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de  
l'Ile-de-France,* 35° année, 1907.

*Académie Royale de Belgique, Bulletin de la  
Classe des Sciences* (1908), n°s 3, 4 et 5.

*Bulletin de la Société des Sciences historiques et  
naturelles de l'Yonne,* année 1907, 61° volume.

*Revue des Etudes grecques,* t. XXI, n°s 93-94,  
(juillet-octobre 1908).

*Bulletins et Mémoires de la Société Archéologique  
d'Ile-et-Vilaine,* t. XXXVIII<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> partie.

*Bulletin et Mémoires de la Société des Antiquaires  
de Picardie,* année 1908, 2° et 3° trimestres.

*Bulletin historique du Diocèse de Lyon,* organe de  
la Société Gerson d'Histoire et d'Archéologie  
du Diocèse de Lyon.

*Bulletin mensuel de l'Association Philotechnique.*

Instruction gratuite des Adultes, 29<sup>e</sup> année, 1908, n<sup>o</sup> 15.

*Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin*, t. LVIII<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> livraison.

*Bulletins et Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 7<sup>e</sup> série, t, VII<sup>e</sup>, (Mémoires 1907).

*Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XVII<sup>e</sup>. (documents inédits).

Parmi les ouvrages offerts, M. le Président signale, tout particulièrement, la brochure de M. le chanoine Ledouble sur le coq de la Cathédrale de Soissons, dont nous avons remarqué déjà tout l'intérêt.

---

#### COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Président adresse ses compliments de bienvenue à M. Chaleil qui assiste pour la première fois à la séance et présente notre nouveau collègue aux membres présents.

M. Blanchard donne lecture d'une brève note de M. Blamoutier où se trouve signalé le nom de la rue des Chaperons-Rouges sous la Révolution. On vendit à cette époque, par exception, quelques immeubles appartenant aux Hospices, comme biens nationaux et, dans le procès-verbal d'adjudication, la rue des Chaperons-Rouges porte le nom de *rue Brutus*.

M. Chaleil présente, ensuite, un plan exécuté par lui, du terroir nord de Soissons où il a indiqué avec soin, d'après les notes et les croquis pris par M. Blanchard depuis une dizaine d'années, les trouvailles gallo-romaines, faites au cours du

nivellement, ainsi que les découvertes antérieures signalées par Berlette, Dormay, Vuillefroy et de La Prairie.

M. le Président remarque tout l'intérêt que présente le plan dressé par M. Chaleil pour l'archéologie gallo-romaine soissonnaise. Il le remercie vivement d'avoir bien voulu exécuter ce travail pour nos Archives. L'article de M. Blanchard relatif aux trouvailles gallo-romaines étant paru dans le *Bulletin* de 1903, le plan ne sera reproduit que dès que de nouvelles découvertes près du Palais d'Albâtre pourront être l'objet d'une communication à la Société.

M. d'Urclé donne lecture de l'introduction, d'un travail très documenté, sur la perception de l'impôt foncier chez les Romains. L'étude d'une telle question a demandé à l'auteur de longues et savantes recherches.

La Compagnie en entend la lecture avec le plus vif intérêt.

M. Blanchard communique un passage de l'Almanach royal de 1770 où il a relevé de curieuses indications sur la façon de voyager au XVIII<sup>e</sup> siècle entre Soissons et Paris.

M. Brucelle lit une notice biographique rédigée par M. Gibault sur le médecin botaniste soissonnais Jehan Ruel. M. Blanchard, secrétaire, est chargé de remercier M. Gibault de sa collaboration.

M. le Secrétaire présente, au nom de M. Rouzé, notre collègue, qui ne peut assister à la séance et qui s'en excuse, un très beau christ émaillé, de l'époque romane. Cette pièce très remarquable est possédée par la famille de notre collègue depuis de longues années.

M. Blanchard présente en même temps plusieurs monnaies d'or de diverses époques appartenant également à M. Rouzé.

M. le Président donne communication des nouvelles conventions passées pour l'impression du *Bulletin*.

Sur la demande de plusieurs Sociétaires, il est décidé que la séance de janvier au lieu d'être fixée au 4, comme d'ordinaire, sera reportée au lundi suivant 11 janvier.

---

ÉLECTION DE MEMBRE NOUVEAU

M. le commandant Leroux, présenté à la dernière séance, est nommé membre titulaire.

La séance est levée à quatre heures un quart.

*Le Président,*

LECER.

*Le Secrétaire,*

Fernand BLANCHARD.



## NOTICES

LUES EN SÉANCE

---

# Notice biographique sur Jean Ruel

MÉDECIN ET BOTANISTE AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

---

COMMUNICATION DE M. GEORGES GIBAULT

*Bibliothécaire de la Société Nationale d'Horticulture de France.*

---

Au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, pour satisfaire la curiosité déjà grande du public, il n'existait guère en fait d'ouvrages de botanique, que trois recueils populaires traitant des plantes et de leurs usages.

C'était, d'abord, l'encyclopédie d'Histoire naturelle *De Proprietatibus rerum* du moine anglais Barthélemy de Glanvil, qui vivait au XIV<sup>e</sup> siècle. Le *Livre des propriétés des choses* a été très populaire à la fin du Moyen Age. Il fut traduit en français par Jean Corbichon, chapelain de Charles V, sur les ordres de ce monarque.

Dès les commencements de l'imprimerie on en voit des éditions latines et des traductions françaises dont quelques-unes, par une singulière inadvertance du traducteur ou de l'éditeur, sont intitulées : *Le Propriétaire des choses*, ce qui n'a plus aucun sens !

Le *Grant Herbiere* paraît être une traduction française du *Circa instans* (1) de Platearius (XV<sup>e</sup> siècle). Jean de Cuba (XV<sup>e</sup> siècle) est l'auteur de l'*Hortus Sanitatis*, traduit en français sous le nom de *Jardin de Santé*.

Ces ouvrages, identiques quant au fond, imprimés en général en caractères gothiques et ornés de très grossières gravures sur bois sont des compilations confuses dont Pline l'Ancien, Dioscoride et quelques autres anciens auteurs ont fait tous les frais.

Non fondés sur l'observation de la nature, ils parlent seulement des plantes médicinales, de leurs propriétés vraies ou supposées, le tout agrémenté de récits fantastiques ou fabuleux qui charmaient les hommes du Moyen Age.

Mais, en 1536, parut le *De naturâ stirpium* de Jean Ruel qui marque une étape dans la marche de la science. Par sa rédaction, celui-ci est un livre tout moderne et la première tentative faite pour vulgariser la botanique. Le *De naturâ stirpium* a empêché le nom de son auteur de tomber complètement dans l'oubli.

Jean Ruel ou Ruellius, par suite de l'habitude des savants de la Renaissance de latiniser leurs noms, naquit à Soissons, en 1474.

Son plus ancien biographe, Scévole de Sainte-Marthe, un des auteurs de la *Gallia christiana*, ne donne pas d'indication sur sa famille, d'humble condition sans doute, car il dit que Jean Ruel apprit les langues grecque et latine sans le secours d'aucun maître. Il arriva à posséder admirablement les deux langues classiques anciennes. Dans l'his-

(1) Premiers mots par lesquels commence la préface.

toire des Lettres, un tel exemple de force de travail et de persévérance est rare.

Aussi la translation des auteurs grecs en langue latine fut-elle toute sa vie son œuvre de prédilection. Si, de nos jours, Jean Ruel est surtout connu par son *Traité de Botanique*, il semble que ce furent ses traductions, aujourd'hui oubliées, de Dioscoride, d'Hippocrate, de Galien, et autres qui lui valurent de son temps sa grande réputation. Le célèbre Guillaume Budé avait en telle estime les travaux de Jean Ruel qu'il l'avait surnommé *l'Aigle des Interprètes*. Ses traductions étaient remarquables par leur perfection; d'ailleurs il ne reculait devant aucune dépense pour se procurer les meilleurs manuscrits, afin d'obtenir la correction la plus parfaite.

Jean Ruel ayant suivi les cours de la Faculté de médecine de Paris se fit recevoir docteur de ladite Faculté qui le nomma son doyen en 1508 et le continua dans cette charge en 1509. Sur ces entrefaites il devint médecin du roi François I<sup>er</sup> et de la reine-mère. C'était pour Jean Ruel une occasion facile de s'enrichir, mais il négligea de suivre la Cour dans ses nombreux déplacements, afin de ne rien perdre du temps qu'il consacrait aux Lettres, son unique passion. On pourrait croire qu'un homme aussi absorbé par des travaux d'érudition avait également négligé de se marier. Mais Eloy nous apprend que son amour pour l'étude ne l'avait pas empêché de prendre femme. Ruel, dit-il, eut plusieurs enfants qu'il éleva avec beaucoup d'attention — avec toute l'attention d'un père qui connaît combien les impressions du premier âge ont d'influence sur le reste de la vie.— Albert Fabre, célébrité médicale parisienne, vers la fin du

XVI<sup>e</sup> siècle, était son petit-fils, né de la fille qu'il avait eue de son mariage.

Devenu veuf, Jean Ruel s'empessa d'entrer dans les ordres. Il fut pourvu d'un canonicat à Notre-Dame, par son ami Etienne Poncher, évêque de Paris. Ainsi assuré contre tout souci matériel il termina sa vie selon ses goûts, c'est-à-dire qu'il se livra avec plus d'ardeur que jamais à l'étude des Lettres, avec une ardeur qui lui fut fatale. Sa forte complexion lui donnait l'espoir d'une longue existence ; il ne put cependant dépasser l'âge de 63 ans, enlevé par une attaque d'apoplexie, évidemment causée par le surmenage cérébral et le manque d'exercice. « *Sedentarius fuit homo* », c'est ainsi que le caractérise un de ses contemporains, Brassavola (*Examen simpl. med.* p. 51). Sa mort arriva fin septembre 1537 ; il fut inhumé à Notre-Dame, dans la sépulture des chanoines de la Collégiale.

Voilà à quoi se réduisent les détails que nous connaissons sur la vie de Jean Ruel, d'après ses deux biographes : Scévole de Sainte-Marthe et Eloy. Mais il reste ses œuvres.

Son ouvrage capital *De naturâ stirpium libri tres, Parisiis. Ex officina Simonis Colinaei*, 1536, est un magnifique grand in-folio de 884 pages, chef-d'œuvre typographique dont la beauté des caractères fait honneur aux presses du XVI<sup>e</sup> siècle. Il est orné d'un beau frontispice gravé en bois représentant un berceau de vigne avec fontaine monumentale et différentes sortes de fleurs. Une dédicace au Roi très chrétien, François I<sup>er</sup>, sert de préface. Ce généreux Mécène des Arts et des Lettres avait payé de ses deniers tout ou partie des frais nécessités par cette œuvre magnifique.



Royer et C<sup>ie</sup>, Nancy.

**JEAN RUEL**

**MÉDECIN ET BOTANISTE**

Doyen de la Faculté de Médecine

Médecin de François I<sup>er</sup>

Né à Soissons en 1474

Mort à Paris en 1537

La composition méthodique du *De naturâ stirpium* le rapproche des ouvrages modernes. Jean Ruel commence son premier livre par des notions générales de botanique empruntées surtout à Théophraste, le Père de la Botanique (300 av. J. C.). Par chapitres spéciaux, il traite successivement de la racine, des rameaux, de la tige, de l'écorce, de la ressemblance des feuilles entre elles, de la conception, de la germination, des fruits et des semences. Jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, moment où les physiologistes commencèrent à étudier la nature, non plus dans les livres mais sur la plante elle-même, tous les botanistes puisèrent leurs connaissances dans ce livre.

D'autres chapitres contiennent ce que l'on savait alors sur les odeurs et les saveurs des plantes, sur la greffe, les étymologies, etc. Les étymologies sont celles des anciens c'est-à-dire négligeables. La matière médicale n'est pas non plus oubliée. La seconde et la troisième partie comprennent la description des arbres, des céréales, des fleurs et des légumes. Le *De naturâ stirpium* est toujours une pure compilation des écrivains de la Grèce et de Rome. Mais, contrairement à ses devanciers, Ruel a su fondre les différents textes sous un style élégant et uniforme qui rend agréable la lecture de son livre. Il a négligé de citer ses sources. On a dit à ce propos qu'il avait voulu cacher ses emprunts. Ceci est injuste puisque son épître dédicatoire avertit le lecteur qu'il n'y a rien de lui dans l'ouvrage. Jean Ruel était en effet lettré beaucoup plus que botaniste. Il ne semble connaître que les plantes du Nord de la France. Sprengel lui a reproché d'avoir confondu le Bagnaudier avec le

Séné, le Maceron avec la Livêche, la Tanaisie avec l'Armoise, etc.

Ruel a été toutefois un innovateur. Le premier, il a donné les noms vulgaires des plantes. Nous apprenons, par exemple, que déjà à cette époque le *Leontodon Taraxacum* des botanistes s'appelait Pissenlit : « *Galli pueruli florem pissanlitum vocant* ». L'auteur explique ensuite ingénument l'origine de ce mot vulgaire. Les enfants qui en mangent, dit-il, sont exposés à un fâcheux accident nocturne.... Le *De naturâ stirpium* a eu plusieurs éditions. La première (1536) est la seule remarquable, les autres n'étant que des abrégés : Bâle, 1537, in-folio de 666 pages ; Venise, 1538 en 2 tomes in-8 ; Bâle 1543 et 1573, petit in-folio. La première édition n'est pas commune. D'après les catalogues de ventes des Bibliothèques Decaisne et A. de Jussieu, ces deux grands amateurs de raretés bibliographiques botaniques ne possédaient pas le *De naturâ stirpium* que les bibliothèques publiques conservent d'ailleurs à leur « réserve » ce qui indique un certain degré de rareté.

Outre ses belles éditions des auteurs grecs traduits en latins, sont à citer particulièrement : *De Medicina Veterinaria*, Paris 1530, in-folio, dans lequel Ruel a réuni tout ce que les auteurs grecs ont écrit sur la médecine des animaux ; des ouvrages sur la matière médicale : *Anatollii de Mulo-medicina* ; *Interpretatio Actuarii de medicamentorum compositione* et surtout une traduction latine de la *Matière médicale de Diocoride*, Lyon 1546, in-12 ; Paris, 1549, in-8 ; Francfort, 1549, in-folio très appréciée par ses contemporains, car elle était préférable à celle d'Hermolao Barbaro, patriarche

de Venise, qui a donné en 1518 et en 1521 un *Commentaire sur Dioscoride*.

Le nom de Jean Ruel a été diversement dénaturé. Il est appelé quelquefois de la Ruelle, ce qui peut s'expliquer par une mauvaise traduction du nom latin Ruellius et encore, quoique plus rarement, Jean des Ruelles. Dans ce dernier cas, il s'est produit sans doute une confusion entre Jean Ruel et un artiste gantois du nom de Jean des Ruelles, qui jouissait d'une certaine célébrité comme graveur dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

Les anciennes Histoires de Soissons n'ont jamais parlé des célébrités locales en dehors des comtes, évêques ou personnalités politiques et ecclésiastiques. Aussi n'est-il pas étonnant que nous ayons vainement cherché le nom de Ruel dans l'*Abrégé de l'Histoire de Soissons* (1633), par Melchior Regnault, et dans l'*Histoire de Soissons* (1663) du chanoine Claude Dormay.

Henri Martin et P. Lacroix, de même que Leroux ont accordé quelques lignes banales à cette illustration soissonnaise dans leurs Histoires de Soissons.

La *Biographie Michaud* et la *Nouvelle Biographie générale* donnent comme date de la naissance de Jean Ruel l'année 1479 et Leroux le fait décéder en 1535.

Leroux et les rédacteurs des *Dictionnaires biographiques* n'ont pu se documenter qu'aux sources citées plus haut, par conséquent nous croyons que ces dates erronées sont dues à des fautes typographiques non corrigées ou à des inadvertances.

Le R. P. Plumier, religieux minime et botaniste, qui a décrit au XVII<sup>e</sup> siècle un grand nombre de

plantes américaines, a dédié à Ruel un de ses nouveaux genres, sous le nom de *Ruellia*, de la famille des Acanthacées. Les *Ruellia* sont des plantes de serre tempérée ou chaude aux fleurs très ornementales et voisines des *Justicia* bien connus des jardiniers. Cependant les *Ruellia* ne sont pas aussi fréquemment cultivés que ces dernières plantes. On leur reproche leur faible « floribondité » et c'est là un grave défaut au point de vue horticole. Quoi qu'il en soit, par la bonne inspiration du R. P. Plumier, sera ainsi conservé à travers les âges le nom de Jean Ruel, un des pères de la Botanique pré-linnéenne!

#### FIN DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1908

##### Sources consultées :

- SAMMARTHANUS (Scævola), *Elogia Gallorum*, Lutetiæ, in-8, 1598. Lib. I, p. 13.
- HALLER, *Bibliotheca botanica*, Tiguri 1771, tome I, p. 271.
- ELOY, *Dictionnaire historique de la médecine*, Paris 1778, tome IV, 132.
- SPRENGEL, *Historia rei herbariæ*, Amsterdam 1807, tome I<sup>er</sup>, p. 323.
- THÉIS (Alex. DE), *Glossaire de Botanique*, Paris 1810, article *Ruellia*.
- ERNS MEYER, *Geschichte der Botanik*, IV, 249-53.
- BAILLON, *Dictionnaire de Botanique*, article Ruel.
- PRITZEL, *Thesaurus literaturæ botanicæ omnium gentium Lipsiæ*, 1872, in-4<sup>o</sup>.
- Biographie Universelle* (MICHAUD).
- Nouvelle Biographie générale*.
- HENRI MARTIN et P. LACROIX, *Histoire de Soissons* (1837-38), tome II, p. 363-64.
- LEROUX, *Histoire de la Ville de Soissons*, 1839, tome II, p. 488.

## DEUXIÈME PARTIE

# LISTE DES MEMBRES

de la Société archéologique, historique et scientifique

DE SOISSONS

---

— 1908 —

---

## Président honoraire

M. J. PLATEAU, ancien Président.

---

## Bureau

---

<i>Président</i> . . . . .	MM. LECER, O. ✱.
<i>Vice-Président</i> . . . . .	A. BUREL.
<i>Secrétaire</i> . . . . .	F. BLANCHARD, ✱.
<i>Vice-Secrétaire</i> . . . . .	E. BRUCELLE.
<i>Trésorier</i> . . . . .	DELORME.
<i>Vice-Trésorier</i> . . . . .	BATTEUX.

---

## Membres Titulaires.

---

MM.

- 1867 DEVIOLAINE (Emile), ✱, Conseiller général, Maire de Soissons.
- 1874 LEGRY, ✱, Conseiller général, Maire de Vailly.
- 1877 DELORME, ancien notaire à Soissons.
- 1878 BRUN (Félix), ✱, ✱ I. P., attaché aux Archives du Ministère de la Guerre.

MM.

- 1882 QUINETTE DE ROCHEMONT (le baron), O. ✱, inspecteur général des Ponts et Chaussées, à Paris.
- 1882 D'URCLÉ, ✱, trésorier-payeur général honoraire.
- 1883 VAUVILLÉ, ☉, propriétaire à Pommiers.
- 1884 LEDOUBLE (l'abbé), chanoine honoraire, ancien secrétaire général de l'Evêché de Soissons.
- 1885 LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), ☉ I. P., directeur de la Société française d'Archéologie, membre du Comité des Travaux historiques du Ministère.
- 1886 JUDAS, ☉ I. P., bibliothécaire de la Ville de Soissons.
- 1886 PLATEAU, maire d'Hartennes.
- 1886 FIRINO, conseiller général, maire de Fontenoy.
- 1887 BLAMOUTIER, notaire à Soissons.
- 1888 DE BERTIER (le comte Albert), à Cœuvres.
- 1889 DE MONTESQUIOU (le comte Henri), à Longpont.
- 1892 THOMAS, notaire à Soissons.
- 1893 DE REISET (le vicomte), à Vic-sur-Aisne.
- 1894 LHERMITTE, propriétaire à Soissons.
- 1897 LANDAIS (le chanoine), curé-archiprêtre de la Cathédrale de Soissons.
- 1898 HIVET (l'abbé), curé de Saint-Vaast.
- 1898 CALLAY (l'abbé Henri), ancien professeur au Petit Séminaire Saint-Léger, Soissons.
- 1900 CHORON (Paul), avoué à Soissons.

MM.

- 1900 SABATIÉ - GARAT (le baron), ✱, maire de Vauxbuin.
- 1900 FOSSÉ D'ARCOSSE (André), ✱, ✱, directeur de *l'Argus soissonais*.
- 1900 PARMENTIER, président du Tribunal civil de Soissons.
- 1900 DE ROUCY (Francis), propriétaire à Clairoix (Oise).
- 1901 LA ROCHEFOUCAULD (le comte Guy DE), maire de Villeneuve-Saint-Germain.
- 1901 JOB, pharmacien à Soissons.
- 1901 BATTEUX, propriétaire à Soissons.
- 1901 BRUCELLE, propriétaire à Soissons.
- 1901 LECER, (O. ✱), lieutenant-colonel retraité.
- 1902 CHAIN, maire du IX<sup>e</sup> arrondissement de Paris.
- 1903 BIGAND, pharmacien à Soissons.
- 1903 BLANCHARD (Fernand), ✱, conservateur du Musée de Soissons, correspondant du Ministère.
- 1903 MOREAUX-FERTÉ, propriétaire à Soissons.
- 1903 PRÉVOST, ancien entrepreneur, boulevard Jeanne d'Arc, à Soissons.
- 1903 WAENDENDRIES (Paul), négociant à Soissons.
- 1903 FOURNIER (Georges), entrepreneur à Soissons.
- 1903 GOSSET (André), propriétaire, 1, avenue Percier, Paris.
- 1904 JACQUELET (l'abbé), curé de Vauxbuin.
- 1904 LE PELLETIER (le baron Louis), attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal.
- 1904 BUREL (André), ingénieur des arts et manufactures, à Aconin.

MM.

- 1904 HERBLOT, propriétaire à Vailly.  
1904 FOULON, notaire à Vailly.  
1904 BAYEUX, entrepreneur à Soissons.  
1905 TRÉTAIGNE (le baron DE), conseiller général, à Festieux.  
1905 FERREY, commissaire-priseur, à Soissons.  
1905 LELOUTRE (Stanislas), agent d'assurances, à Soissons.  
1905 GUILLEMOT (Georges), propriétaire à Sainte-Geneviève (Soissons).  
1905 BINET (le chanoine), professeur au Grand Séminaire, à Soissons.  
1905 BOUCHEL, instituteur honoraire à Courcelles, près Braine.  
1905 DE CHAUVENET, C. ✠, général de division retraité (du cadre de réserve), château de Villers-Hélon.  
1905 BRUNEHANT, ✠, fabricant de sucre à Pommiers.  
1906 DULONG, notaire à Soissons.  
1906 MACHEREZ (André), propriétaire à Soissons.  
1906 DE BARRAL (comte Octave), propriétaire à Soissons.  
1906 DE LUBERSAC (comte Guy), maire de Faveroles, au château de Maucreux.  
1906 AUBINEAU, fabricant de sucre à Anizy.  
1906 R. HENNEQUIN, ✠ I. P., sous-préfet de Soissons.  
1906 ROUZÉ fils, ✠, à Cœuvres.  
1906 ANCELET, ✠, agent - voyer municipal à Soissons.

MM.

- 1906 CANNOT, maire de Saint-Aubin.
- 1907 BOUTRY, notaire honoraire à Soissons.
- 1907 DUFFIÉ, lieutenant au 67<sup>e</sup> d'infanterie.
- 1907 LERONDEAU, entrepreneur de transports à Soissons.
- 1907 SCCELLIER, entrepreneur de constructions à Soissons.
- 1907 WAENDENDRIES, fils, négociant à Soissons.
- 1907 BROCHE, , archiviste de l'Aisne à Laon.
- 1907 MIGNON (Auguste), négociant à Reims, 106, rue de Vesle.
- 1908 CHALEIL, architecte diplômé, avenue de la Gare, à Soissons.
- 1908 MAILLARD Fils, ingénieur des arts et manufactures, avenue de la Gare, à Soissons.
- 1908 LEROUX, , chef de bataillon du Génie, commandant le Bureau de Recrutement, rue de la Buerie, à Soissons.
- 1908 PÉCHENARD (Monseigneur), évêque de Soissons.
- 1908 JOUILLIÉ,  I. P., principal du Collège de Soissons.
- 1908 HENRY Fils, négociant à Soissons.
- 1908 WAELEÛS, industriel à Soissons.
-

**Membres Correspondants.**

—

MM.

- 1856 PILLOY, , ancien agent voyer d'arrondissement à Saint-Quentin.
- 1892 BERCET (Gaston), propriétaire à Solre-le-Château (Nord).
- 1906 RIOMET, instituteur.



# ***LISTE DES SOCIÉTÉS***

avec lesquelles celle de Soissons est en correspondance

---

## **SOCIÉTÉS FRANÇAISES**

---

### **AISNE**

Société Académique de Laon.

Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de Saint-Quentin.

Société Industrielle de Saint-Quentin.

Société Archéologique de Vervins.

Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.

Union Géographique du Nord de la France, section de Laon.

Société historique régionale de Villers-Cotterêts.

### **ALGÉRIE**

Académie d'Hippone, de Bône.

Société Archéologique de Constantine.

### **ALLIER**

Société d'Emulation du département de l'Allier, à Moulins.

### **ALPES-MARITIMES**

Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

ALPES (HAUTES)

Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.

AUBE

Société Académique d'Agriculture, Sciences, Arts  
et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.

AVEYRON

Société des Sciences, Lettres et Arts de l'Aveyron,  
à Rodez.

BOUCHES-DU-RHONE

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de  
Marseille.

Société de Statistique de Marseille.

CALVADOS

Société française d'Archéologie, à Caen.

Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

CHARENTE

Société Archéologique de la Charente, à Angoulême.

Société des Archives de Saintonge et d'Aunis.

CHER

Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

Société Historique du Cher, à Bourges.

COTE-D'OR

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de  
Dijon.

Société Archéologique de Dijon.

FINISTÈRE

Société Académique de Brest.

GARD

Académie du Gard, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE)

Société d'Archéologie du Midi de la France, à  
Toulouse.

GIRONDE

Société Archéologique de Bordeaux.

ILLE-ET-VILAINE

Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

HÉRAULT

Société Archéologique et Scientifique de Béziers.

JURA

Société d'Emulation du Jura, à Lons-le-Saunier.  
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.

LOIRE (HAUTE)

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce  
du Puy.

LOIRET

Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.  
Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Orléans.

MANCHE

Société Nationale Académique de Cherbourg.

MARNE

Académie Nationale de Reims.  
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne,  
à Châlons.  
Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.

MARNE (HAUTE)

Société Historique et Archéologique de Langres.

MEUSE

Société Philomathique de Verdun.

NIÈVRE

Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts,  
à Nevers.

NORD

Commission Historique du Nord, à Lille.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts, de Valen-  
ciennes.

Société d'Emulation de Cambrai.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai.

Société Dunkerquoise pour l'encouragement des  
Sciences, à Dunkerque.

Société d'Emulation de Roubaix.

OISE

Société Académique d'Archéologie de l'Oise, à  
Beauvais.

Société Historique de Compiègne.

Comité Archéologique de Senlis.

Comité Archéologique de Noyon.

Société d'Etudes historiques et scientifiques de  
l'Oise, à Beauvais.

PAS-DE-CALAIS

Académie des Sciences d'Arras.

Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-  
Omer.

Société Académique de Boulogne-sur-Mer.

PYRÉNÉES (BASSES)

Société des Sciences, Lettres et Arts. à Pau.

RHÔNE

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Lyon.  
Société Littéraire, Historique et Archéologique de  
Lyon.

Bulletin du Diocèse de Lyon.

SAÔNE-ET-LOIRE

Société Eduenne d'Autun.

Académie des Sciences et Lettres de Mâcon.

Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-  
sur-Saône.

SARTHE

Société Historique et Archéologique du Maine, au  
Mans.

Société d'Agriculture et Sciences de la Sarthe, au  
Mans.

SAVOIE

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à  
Chambéry.

SEINE

Société des Antiquaires de France.

Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.

Société d'Anthropologie.

Société Philomathique de Paris.

Société française de Numismatique et d'Archéologie.

Association Philotechnique.

Société des Etudes Historiques.

Bulletin du Comité des travaux historiques.

Bulletin scientifique dudit Comité,

SEINE-INFÉRIEURE

Académie des Sciences et Arts de Rouen.

Comité des Antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société Havraise d'études diverses, au Havre.

SEINE-ET-MARNE

Société d'Archéologie et Sciences de Seine-et-Marne, à Melun.

SEINE-ET-OISE

Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise ; à Versailles.

Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Pontoise.

Société Archéologique de Rambouillet.

SOMME

Société des Antiquaires de Picardie à Amiens.

Société Linnéenne du Nord de la France.

Société d'Emulation d'Abbeville.

TARN ET-GARONNE

Société Archéologique et historique de Montauban.

VAR

Société Académique du Var, à Toulon.

Société d'Etudes Scientifiques de Draguignan.

VIENNE

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE)

Société Archéologique et Historique du Limousin,  
à Limoges.

YONNE

Société des Sciences Historiques et Naturelles de  
l'Yonne, à Auxerre.

Société Archéologique de Sens.



## SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

---

### BELGIQUE

Académie Royale des Sciences et Lettres, à  
Bruxelles.

Société Belge de Géographie à Bruxelles.

Société Malacologique, à Bruxelles.

Revue Mabillon à Chevetogne, par Leignon.



# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE QUINZIÈME VOLUME

(3<sup>e</sup> Série)

DU BULLETIN

DE LA

Société archéologique, historique & scientifique

DE SOISSONS

---

**ANNÉE 1908**

---

PREMIÈRE SÉANCE. — 6 JANVIER

	Pages
Comptes du Trésorier . . . . .	8
Don par M. Deviolaine d'un plan de la vicomté de Berzy, Visigneux, Chazelles, etc. . . . .	8
Nomination de Monseigneur Péchenard comme membre titulaire	9
Renouvellement du Bureau . . . . .	9
Le château d'Hartennes en 1696, par M. Fernand Blanchard. .	10
Don de feuilles de la carte agronomique-géologique de l'Aisne, par M. Gaillot . . . . .	13

2<sup>e</sup> SÉANCE. — 3 FÉVRIER

Distribution d'une brochure de M. le chanoine Ledouble . . .	16
Compliments de bienvenue à Monseigneur Péchenard . . .	17

	Pages
Les pierres tombales de la Cathédrale, par M. le chanoine Binet . . . . .	17
Présentation d'un sceau gothique, par M. Fernand Blanchard .	17
Fin de l'Étude sur Saint-Jean des Vignes, par le même. . .	18
Nomination d'un Comité de lecture. . . . .	18
Election de M. Jouillé, comme membre titulaire. . . . .	18
Suppression du droit de Pontenage à Soissons, par M. Brucelle.	19

3<sup>e</sup> SÉANCE. — 2 MARS

Don d'opuscules, par M. Bouchel . . . . .	24
Don de volumes de l' <i>Almanach Matot-Braine</i> , par l'éditeur .	25
Présentation, par M. Leloutre, d'un cliché de M. Hutin représentant un plan de Soissons, en 1747 . . . . .	25
Messire de Gosson, gouverneur de Soissons . . . . .	25
Présentation d'une empreinte d'un sceau de Grégoire IX, par M. Fernand Blanchard . . . . .	25
Présentation d'un compte de la Fabrique d'Ambleny, en 1774, par M. André d'Arcosse . . . . .	26
Communication d'un plan de la seigneurie de Terny-Sorny au XVIII <sup>e</sup> siècle, par M. de Buttet . . . . .	26
Armoiries de divers Soissonnais, par M. Fernand Blanchard. .	26
De Paris à Notre-Dame de Liesse en 1644, par M. le chanoine Binet . . . . .	29
Note sur des découvertes archéologiques, rue Saint-Martin et route de Coucy, par M. Lecer . . . . .	38
Les fortifications de Soissons en 1814, par M. Lecer. . . . .	39

4<sup>e</sup> SÉANCE. — 6 AVRIL

Don d'ouvrages, par Monseigneur Péchenard . . . . .	62
Don de volumes de l' <i>Almanach Matot-Braine</i> , par M. Bouchel . . . . .	62
Proclamations du maire de Crouy en 1805 et 1806, par M. Brucelle. . . . .	63
Lettre écrite à Soissons par Charles IX, en 1570, en faveur de Pierre de Ronsard. — Communication de M. Lecer . . .	64
Election de M. Henry, comme membre titulaire. . . . .	64
Les murs de clôture avoisinant le Jeu de Paume, par M. Lecer	65
Découverte d'une sépulture néolithique à Braine, par M. Scalabre. . . . .	62-69

	Pages
Même sujet, par M. Vauvillé . . . . .	72
Note sur une icône russe, par M. Fernand Blanchard . . . . .	78
Cueilleret des rentes de l'église d'Ambleny au XVIII <sup>e</sup> siècle, par le même . . . . .	80
Petite excursion étymologique dans le Département, par M. l'abbé Hivet . . . . .	83
Notes sur l'abbé Reizer, doyen de Saint-Vaast, par M. Bou- chel . . . . .	87

5<sup>e</sup> SÉANCE. — 4 MAI

Les Invasions à Saint-Aubin, par M. Cannot . . . . .	91
Don d'ouvrages par le <i>Touring-Club</i> . . . . .	91
Suite des remarques sur les Fortifications de Soissons en 1814, par M. Lecer . . . . .	92
Don d'un portrait de Gaillard, d'Ostel, par M. Gaillard, de Mortefontaine . . . . .	92
Note sur une maison rue Porte-Crouy, par M. Fernand Blanchard . . . . .	93
Election de M. Waelès, comme membre titulaire. . . . .	93
Inscription sur plaque de plomb, par M. Fernand Blanchard . . . . .	94
Lettres de rémission concernant Ambleny et Pernant, par M. Firino . . . . .	95
Les Quinquet, par le même . . . . .	104
Soissons en 1814, d'après Stanley, par le même . . . . .	109
Guérin et Hébert, de l'académie de Soissons, par le même . . . . .	111
Carreaux émaillés, par M. Vauvillé. . . . .	116
Note sur une icône russe trouvée à Pasly, par le même. . . . .	118
Note sur l'Intendance de Soissons, par M. Hennequin . . . . .	119

6<sup>e</sup> SÉANCE. — 1<sup>er</sup> JUIN

Don d'un calendrier perpétuel, par M. l'abbé Hivet . . . . .	153
Réception du tome V de l' <i>Inventaire des Archives de l'Aisne</i> . . . . .	153
Don de monnaies, par M. Vauvillé. . . . .	153
L'armure de Jeanne d'Arc au château de Pinon, par M. Le- cer . . . . .	153
Notes sur l'abbé Nusse, par M. Firino. . . . .	154
Les archives de Noyant et le vol de 1788, par M. Burel. . . . .	165

7<sup>e</sup> SÉANCE. — 6 JUILLET

Don de notices sur les châteaux de Chevreux et de Villers-Hélon, par M. de Chauvenet . . . . .	172
Don de l' <i>Inventaire des Archives</i> du Ministère de la Guerre, t. III, par M. Félix Brun . . . . .	173
Présentation d'une médaille romaine trouvée au château d'Albâtre, par M. Leloutre . . . . .	173
Note sur la <i>Civitas Suessionum</i> de St. Prioux, par M. Lhermitte . . . . .	174
Empreinte d'icone russe, par M. Bouchel . . . . .	174
Distribution du plan de Soissons de 1747. . . . .	174
Tête d'éphèbe de l'époque gallo-romaine trouvée à Soissons : Communication de M. Fernand Blanchard . . . . .	174
Note sur l'étymologie du mot local <i>Versailles</i> , par M. Judas . . . . .	175
Les fortifications de Soissons en 1814 (suite et fin), par M. Lecer . . . . .	176

8<sup>e</sup> SÉANCE. — 3 AOUT

Don du <i>Guide du Touriste à Coucy</i> , par M. D. Roquin . . . . .	185
Note sur l'épithaphe du doyen Jehan Lamy, par M. Fernand Blanchard . . . . .	185-188
Empreintes de sceaux : Communications de MM. Bouchel et de Chauvenet . . . . .	186
Notice sur le capitaine Demora, par M. Brucelle. . . . .	189
Rapport sur un article de M. le chanoine Ledouble <i>Le Coq de la Tour de la Cathédrale</i> , par M. Fernand Blanchard . . . . .	198

9<sup>e</sup> SÉANCE. — 5 OCTOBRE

Invitation au Congrès des Sociétés savantes à Rennes . . . . .	201
Coins monétaires romains trouvés à Soissons : Communication de M. Vauvillé. . . . .	201-203
Ruines gallo-romaines à Soissons : Communications de M. Fernand Blanchard et de M. Vauvillé . . . . .	201
Don par M. Vauvillé de sa brochure <i>L'Enceinte de Villeneuve-Saint-Germain</i> . . . . .	201
Sculptures de la porte du Collège : Vœu pour leur restauration . . . . .	201
<i>Les Coqs des Clochers</i> , par M. Guynemer . . . . .	202
Visite aux débris gallo-romains signalés par M. Vauvillé . . . . .	202

10<sup>e</sup> SÉANCE. — 9 NOVEMBRE

Récompense de la Société d'horticulture à M <sup>me</sup> Mignot-Bouché, pour son if des abbesses de Notre-Dame . . . . .	208
Note sur le testament de Jehan Le Mire, par M. F. Brun. . . . .	209-211
Choix de la ville de Laon comme chef-lieu du département, par M. Hennequin . . . . .	209
Etude sur l'Arquebuse de Laon. . . . .	209
Présentation par M. Fernand Blanchard, au nom de M. le doc- teur Billon, des <i>Lettres à la comtesse d'Albany</i> parmi lesquelles on remarque des lettres adressées de Soissons et écrites par Madame de Maltzan . . . . .	209
Note sur deux biscaiens et un boulet de 1814, par M. Bru- celle. . . . .	210-221
Communication relative au théâtre antique du Grand Séminaire, par M. Fernand Blanchard . . . . .	210
Election de MM. Chaleil et Maillard, comme membres titulaires	210

11<sup>e</sup> SÉANCE. — 7 DÉCEMBRE

Don de la brochure <i>Le Coq de la Cathédrale</i> , par M. le cha- noine Ledouble. . . . .	224
Note de M. Blamontier sur la rue des Chaperons-Rouges appe- lée rue Brutus sous la Révolution . . . . .	224
Plan des découvertes gallo-romaines faites au nord de Soissons, par M. Chaleil . . . . .	224
Lecture de l' <i>Introduction</i> d'un travail sur la perception de l'impôt foncier chez les Romains, par M. d'Urclé . . . . .	225
Note sur la façon de voyager au XVIII <sup>e</sup> siècle, par M. Fernand Blanchard . . . . .	225
Notice biographique sur Jehan Ruel, par M. Gibault. (Commu- nication de M. Brucelle.) . . . . .	225-227
Présentation d'un Christ émaillé de l'époque romaine et de monnaies d'or appartenant à M. Rouzé . . . . .	225
Convention pour l'impression du Bulletin. . . . .	226
Election de M. Leroux, comme membre titulaire. . . . .	226





# TABLE ALPHABÉTIQUE

DU

QUINZIÈME VOLUME

(3<sup>e</sup> Série)

DU BULLETIN

de la Société archéologique, historique & scientifique

DE SOISSONS

---

## A

	Pages
Abbé Nusse (Notes sur l')	154
Albany (Lettres à la comtesse d')	209
Almanach Matot-Braine.	25-62
Ambleny : ancien compte de la fabrique	26-80
— lettres de rémission.	91-95
Archives de Noyant	165
Ardennes : étymologie	85
Armoiries de Soissonnais.	27
Armure de Jeanne d'Arc au château de Pinon	153
Aubin (Les Invasions à Saint-).	61-91

## B

Berzy (Plan de la vicomté de) en 1784.	9
Biscaïens et boulet de 1814.	210-221
Braine : Sépulture néolithique et allées couvertes dans la région	62-69-72-74
Braine : Reizer, curé de.	89
Brenelle : Reizer, curé de	88
Brie : Étymologie	84

	Pages
Brutus : Nom de la rue des Chaperons-Rouges, sous la Révolution . . . . .	224
Bulletin de Laon . . . . .	209
Bulletin : Impression . . . . .	226
Bureau (Election du) . . . . .	9

**C**

Calendrier perpétuel (Don d'un) . . . . .	158
Capitaine Demora (Notice sur le) . . . . .	186-189
Carreaux émaillés du XIII <sup>e</sup> ou XIV <sup>e</sup> siècle . . . . .	116
Carte agronomique de l'Aisne . . . . .	9-13
Cathédrale (Les Pierres tombales de la) . . . . .	17
Chaleil (Election de M. Chaleil, comme membre titulaire) . . . . .	210
Chanoine Jehan Lamy : son épitaphe . . . . .	185-188
Chaperons-Rouges (Rue des), rue Brutus sous la Révolution . . . . .	224
Charles IX : Lettre de Soissons en faveur de Pierre de Ronsard . . . . .	64
Château d'Hartennes en 1696 . . . . .	8-10
— de Pernant : Jehan de Ploizy, capitaine en 1422 . . . . .	100
Chazelles : Plan de 1784 . . . . .	9
Chouy (Note sur la famille de) . . . . .	81
Christ roman émaillé . . . . .	225
<i>Civitas Suessionum</i> (Note sur la), de St. Prioux . . . . .	174
Coins monétaires romains . . . . .	201-203
Collège (Sculptures de la porte du) . . . . .	201
Comité de lecture . . . . .	18
Congrès des Sociétés savantes . . . . .	201
Coq de la Tour de la Cathédrale (Rapport sur l'article le) . . . . .	198
Coqs des clochers . . . . .	202
Coucy (Guide du Touriste à) . . . . .	185
Courcelles : Reizer, curé de . . . . .	88
Crouy : Deux proclamations du maire . . . . .	63

**D**

Découvertes gallo-romaines à Soissons. (Plan de M. Chaleil.) . . . . .	224
Demora (Notice sur le capitaine) . . . . .	186-189
Département (Excursion étymologique dans le) . . . . .	83
Don d'almanachs Matot-Braine . . . . .	25-62
— de l'Inventaire des Archives de l'Aisne (cantons) . . . . .	153

	Pages
Don de l'Inventaire des Archives du Ministère de la Guerre . . . . .	173
Don d'opuscules par M. Bouchel . . . . .	24
— d'ouvrages de Monseigneur Péchenard . . . . .	62
— — du <i>Touring-Club</i> . . . . .	91
— du <i>Guide du Touriste à Coucy</i> . . . . .	185
— d'un calendrier perpétuel par M. l'abbé Hivet . . . . .	153
— d'une brochure de M. le chanoine Ledouble. . . . .	16
Dons au Musée . . . . .	92-153

**E**

Election du Bureau . . . . .	9
Election de membres titulaires . . . . .	9-18-64-93-210-226
Empreintes de sceaux . . . . .	186
Enceinte de Villeneuve-Saint-Germain. . . . .	201
Ephèbe (Tête d') . . . . .	174
Epitaphe du chanoine Jehan Lamy. . . . .	185-188
Etymologies . . . . .	83-84-85-86-175

**F**

Famille de Chouy . . . . .	81
— Quinquet. . . . .	92-104
Farmoutiers (Sceau d'une abbesse de) . . . . .	187
Fère (Etymologie) . . . . .	83
Fortifications de Soissons en 1814 . . . . .	27-39-92-176
Four de potier à Ostel . . . . .	174

**G**

Gaillard, d'Ostel : don de son portrait. . . . .	92
Gosson (de), gouverneur de Soissons, en 1420 . . . . .	25
Grégoire IX (Sceau de). . . . .	25
Guérin, membre de l'Académie de Soissons . . . . .	92-111

**H**

Hartennes : Le château en 1696 . . . . .	8-10
Hébert, membre de l'Académie de Soissons . . . . .	92-112

	Pages
Henry : Nomination de M. Henry, comme membre titulaire.	64
Hôtel de l'Intendance de Soissons . . . . .	92-119

**I**

Icones russes . . . . .	63-78-92 118-174
If des abbesses de Notre-Dame, . . . . .	208
Impôt foncier chez les Romains . . . . .	225
Inscription et maison de 1739, rue Porte-Crouy . . . . .	92-94
Intendance de Soissons (Hôtel de l') . . . . .	92-119
Inventaire des Archives de l'Aisne (cantons) . . . . .	153
— — du Ministère de la Guerre . . . . .	173

**J**

Jean des Vignes (Statuaire de Saint-) . . . . .	18
Jehan Lamy (Epitaphe du chanoine) . . . . .	185-188
Jehan Le Mire (Notice sur) . . . . .	207-211
Jehan Ruel (Notice sur) . . . . .	225-227
Jehan de Potes (Sceau de) . . . . .	186
Jouillié : Nomination de M. Jouillié, comme membre titulaire, . . . . .	18

**L**

Laon : Bulletin, chef-lieu du Département et Arquebuse . . . . .	209
Lecture (Comité de) . . . . .	18
Leroux : Nomination de M. Leroux, comme membre titulaire, . . . . .	226
Lesquiellles (Etymologie) . . . . .	85
Lettres à la comtesse d'Albany . . . . .	208
— de rémission concernant Ambleny et Pernant . . . . .	91-95
— relatives à la famille Quinquet, à Guérin et à Hébert . . . . .	92-104-111
Liesse (Voyage de Paris à N.-D. de) en 1644. . . . .	26-29
Longues-Raies (Découvertes aux) . . . . .	26-203
Louen (Sceau de Jehan de). . . . .	187

**M**

Maillard : Nomination de M. Maillard, comme membre titulaire. . . . .	210
---	-----

	Pages
Maison et inscription de 1739, rue Porte-Crouy . . . . .	92-94
Margival (Plan du XVIII <sup>e</sup> siècle) . . . . .	26
Matot-Braine (Almanach) . . . . .	25-62
Mignot-Bouché (Récompense à M <sup>me</sup> ) . . . . .	208
Monnaie de Germanicus trouvée à Soissons . . . . .	173
Monnaies romaines : Note de M. de Roucy . . . . .	174
— d'or de M. Rouzé . . . . .	226
Montgarni (Plan du XVIII <sup>e</sup> siècle). . . . .	26
Musée : Dons au. . . . .	92-153

**N**

Note sur le testament de Jehan Le Mire . . . . .	208-211
Notice sur le capitaine Demora. . . . .	186-189
— l'abbé Nusse . . . . .	153-154
— Jehan Ruel . . . . .	225-227
Noyant : Archives et vol à l'église. . . . .	165-167

**O**

Odon de Rozoy (Sceau de) . . . . .	187
Ostel : Four de potier . . . . .	174
— Portrait de Gaillard. . . . .	92
Otmois : Etymologie . . . . .	84

**P**

Paars (Reizer, curé de) . . . . .	88
Pechenard (Monseigneur), élu membre titulaire . . . . .	9
Péchenard : Compliment de bienvenue et réponse de M <sup>sr</sup> . . . . .	17
Perception de l'impôt foncier chez les Romains . . . . .	225
Pernant : Lettres de rémission . . . . .	91-99
Pierres tombales de la Cathédrale . . . . .	17
Pinon (L'armure de Jeanne d'Arc au château de). . . . .	153
Plan de la vicomté de Berzy, Visigneux, Chazelles, etc. . . . .	8
— Soissons de 1747 . . . . .	25-174
— la seigneurie de Terny-Sorny, Margival, Montgarni. . . . .	26
Plan des découvertes gallo-romaines à Soissons . . . . .	224
Ploisy (Jean de), capitaine du château de Pernant en 1422. . . . .	100
Pontenage (Suppression du droit de), à Soissons en 1789. . . . .	19
Proclamations du maire de Crouy . . . . .	63

**Q**

Quentin (Sceau de la paroisse Saint-) . . . . .	186
Quinquet (Lettres relatives à la famille) . . . . .	92-104

**R**

Rapport sur l'article : <i>Le Coq de la Tour de la Cathédrale.</i>	198
Reizer, doyen de Saint-Vaast . . . . .	63-87
Renaud Cauchon (Sceau de). . . . .	187
Ronsard (Pierre de) : Lettre de Charles IX en sa faveur .	64
Route de Coucy : Découvertes . . . . .	26-38
Rue des Chaperons-Rouges appelée rue Brutus sous la Révo- lution . . . . .	224
Rue Saint-Martin : Découvertes . . . . .	26-38
Ruines gallo-romaines à Soissons . . . . .	201-202-224

**S**

Sceau du XV <sup>e</sup> siècle . . . . .	17
Sceaux (Empreintes de). . . . .	186
Séminaire (Théâtre antique du Grand). . . . .	210
Sépulture néolithique à Braine et allées couvertes dans la région . . . . .	62-69-72-74
Sociétés savantes (Congrès des). . . . .	201
Soissonnais (Armoiries de) . . . . .	27
Soissons : Fortifications en 1814 . . . . .	27-39-92-74
— Hôtel de l'Intendance . . . . .	92-119
— Lettres de Stanley sur Soissons en 1814 . . . . .	91-109
— Messire de Gosson, gouverneur en 1420 . . . . .	25
— Monnaie de Germanicus . . . . .	173
— Plan de 1747. . . . .	25-174
— Suppression du droit de pontenage en 1789 . . . . .	19
— Vieux murs de clôture . . . . .	65
Statuaire de Saint-Jean des Vignes. . . . .	18

**T**

Tardenois : Etymologie . . . . .	84
Testament de Jehan Le Mire . . . . .	211

	Pages
Tête d'éphèbe de l'époque romaine. . . . .	174
Terny-Sorny (Plan de la seigneurie au XVIII <sup>e</sup> siècle) . . .	26
Théâtre antique du Grand Séminaire . . . . .	210
Thiérache : Etymologie. . . . .	35
Touring-Club : Don d'ouvrages. . . . .	91
Touriste (Guide du) à Coucy . . . . .	185

**V**

Vaast : Etymologie . . . . .	86
— Notes sur l'abbé Reizer, doyen de Saint-. . . . .	63-87
Vailly : Empreinte d'une croix. . . . .	174
Versailles : Etymologie de ce mot local . . . . .	175
Vervins : Etymologie . . . . .	86
Veze : Sceaux relatifs à cette commune . . . . .	186
Vieux murs de clôture de Soissons . . . . .	65
Villeneuve-Saint-Germain (Enceinte de) . . . . .	201
Visigneux : Plan de 1784 . . . . .	9
Visite aux ruines gallo-romaines de Soissons . . . . .	202
Vol à l'église de Noyant. . . . .	167
Voyage de Paris à N.-D. de Liesse en 1644 . . . . .	26-29
Voyages au XVIII <sup>e</sup> . . . . .	225

**W**

Waelès (Election de M.), comme membre titulaire . . . . .	93
---	----

---

ILLUSTRATIONS

---

Plan en élévation ou vue cavalière de la ville de Soissons et ses environs au XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	54
Extrait d'un Levé dressé par le Service du Génie de la place de Soissons en 1817. . . . .	65
Tête de marbre, de l'époque romaine, trouvée à Soissons, en 1835. . . . .	175
Jean Ruel, médecin et botaniste . . . . .	230

---

• • • • •  
• •  
• • • •  
• • • •  
• • •  
• • •  
• • •

## • **Errata du tome XV**

—

Page 39. — Au lieu de *Winzingrode*, lire : *Winzingerode*.

Page 174, ligne 32. — Lire : *de la dernière partie de l'article*.

Page 210, 9<sup>me</sup> ligne, lire : *donne à nouveau*.



## PUBLICATION DU BULLETIN

---

La Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons publie, en principe, un *Bulletin* chaque année. La date de publication de ce Bulletin est annoncée par une note personnelle aux Sociétaires qui peuvent faire réclamer leur volume au Secrétariat. Ils peuvent également se le faire envoyer à leur domicile, mais à leurs frais.

---

## DEMANDES D'ADMISSION

---

Les personnes qui désireraient faire partie de la *Société* devront se faire présenter par deux Sociétaires.

L'admission est prononcée par un vote qui a lieu à la séance qui suit celle de la présentation.

Les Membres titulaires de la *Société* paient une cotisation annuelle de 10 francs.